



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2021

**Rapport d'activité
des services de l'État
en Meurthe-et-Moselle**



L'année 2021 a généré un nouvel élan de sortie de crise grâce à la prolongation des mesures de soutien et du plan de relance, engagés depuis 2020. A l'aube de 2022, la guerre en Ukraine a toutefois largement impacté cette dynamique en faisant naître de nouveaux et multiples enjeux, humains, économiques, environnementaux, venant s'ajouter aux défis préexistants. Dans ce contexte difficile, l'action publique territoriale s'est à nouveau illustrée auprès de toutes et tous, les services de l'État réaffirmant ainsi la permanence de leur engagement auprès des citoyens, de concert avec les forces vives du territoire.

Ainsi, la gestion de la crise sanitaire s'est poursuivie sur plusieurs volets, dont la mise en place de la vaccination élargie et la sécurisation des manifestations anti-passe, mais aussi la continuité pédagogique à assurer dans les établissements scolaires et la répartition de dizaines de milliers d'autotests.

Sur le plan économique, 1,8 milliard d'euros ont été attribués à la Meurthe-et-Moselle via le maintien des aides d'urgence à l'économie, des crédits de droit commun et des aides du plan de relance. Les mesures de soutien aux entreprises ont permis d'accorder 855 millions d'euros de prêts garantis par l'État bénéficiant à 5 299 entreprises, 225 millions d'euros à l'activité partielle versés à près de 11 000 entreprises pour plus de 80 000 salariés, l'octroi de 238 millions d'euros d'aides provenant du fonds de solidarité, qui a ainsi soutenu plus de 14 660 entreprises du département. L'identification des entreprises en difficulté qui ont pu bénéficier de ces aides a notamment été possible grâce à l'investissement efficace, au sein des services de l'État, des instances de veille et d'examen. Par ailleurs, le plan France relance a créé un effet levier de plus de 600 millions d'euros dans le département, sur ses trois volets, cohésion, compétitivité et écologie, en injectant par exemple plus de 44 millions d'euros à destination des entreprises, 186,7 millions d'aides dans le plan massif d'investissement en santé pour l'hôpital notamment, ou 55 millions dans la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ces mesures ont eu un impact très positif sur l'emploi, touchant à la fois les entrepreneurs, les salariés, mais également la population en recherche d'emploi, grâce à plus de 130 millions d'euros d'aides dédiées à l'emploi des jeunes, l'insertion par l'emploi et la prévention de la pauvreté. Les 74 structures d'insertion par l'activité économique qui favorisent l'intégration durable de personnes éloignées de l'emploi au sein d'entreprises inclusives ont par exemple permis de soutenir 1185 postes conventionnés. 80 millions d'euros ont également été attribués au plan « 1 jeune 1 solution », concernant plus de 4800 primes à l'embauche depuis l'été 2020, 10860 contrats d'apprentissage et de professionnalisation et 3766 entrées en accompagnement intensif jeunes.

Une nette reprise économique a ainsi pu être constatée en 2021, le chiffre d'affaires des entreprises du département dépassant son niveau d'avant-crise avec une augmentation de 7,2 %, induisant une baisse du taux de chômage à 7% fin 2021, et de nouveaux besoins en main-d'œuvre. Un plan de réduction des tensions de recrutement sectorisé a été engagé dans le champ d'intervention partenarial de la nouvelle direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités. Afin de favoriser l'émergence des transitions associées à la relance, j'ai également créé un comité de développement économique, qui sera par la suite en charge de la déclinaison des grandes orientations du plan France 2030.

Si les mesures de sortie de crise et leurs retombées positives constituent des éléments incontournables de 2021, je souhaite également souligner les actions des services de l'État menées sur les plans institutionnel et de sécurité.

En effet, 2021 a demandé un investissement conséquent des services pour l'organisation des élections départementales et régionales de juin 2021, puis des élections nationales, qui ont permis à nos concitoyens de s'exprimer démocratiquement.

En matière de sécurité, je souhaite rendre hommage en particulier aux forces de sécurité civile, qui ont participé activement à la campagne de vaccination au sein des deux centres administrés par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ont réalisé plus de 150 opérations de dépistage sur le département, en complément de l'offre des professionnels de santé. Je souhaite également saluer une forte mobilisation continue des forces de l'ordre sur 2021, qui s'est traduite par une baisse des atteintes aux biens, constatée en parallèle d'une augmentation du taux d'élucidation.

En cette fin de premier semestre 2022, je souhaite enfin féliciter l'ensemble des services, collectivités et partenaires pour leur mobilisation collective exceptionnelle depuis le début de la crise ukrainienne. Cette mobilisation a permis d'accueillir dignement plus de 1400 déplacés ukrainiens, notamment grâce à la mise en place en préfecture d'un guichet unique. Celui-ci permet en effet un accompagnement personnalisé couvrant un large éventail de problématiques, telles que la délivrance des autorisations administratives et aides associées, les solutions d'hébergement, la scolarisation des enfants accueillis, l'apprentissage du français et l'aide à l'insertion sur le marché du travail.

Cette réponse forte et nécessaire de l'État face à ce conflit aux répercussions géopolitiques et humanitaires à l'échelle mondiale démontre encore une fois l'efficacité et surtout la résilience dont font preuve les services du territoire, au plus près des acteurs et des citoyens.

Arnaud COCHET



SOMMAIRE

La Préfecture de Meurthe-et-Moselle et les Sous-Préfectures, le Secrétariat Général Commun.....	3
La Direction Départementale des Finances Publiques.....	41
La Direction Départementale de la Sécurité Publique.....	46
Le Groupement de Gendarmerie Départementale.....	59
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	68
La Direction Départementale des Territoires.....	74
La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	88
La Direction Départementale de la Protection des Populations.....	99
L'Unité Départementale de la DREAL.....	104
L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.....	109
La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.....	116
La Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.....	122
La Direction Inter-départementale des routes de l'Est	130
Le Service Départemental des Archives.....	132

LA PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfet : Arnaud Cochet,

Secrétaire générale, sous-préfète : Marie-Blanche Bernard, puis Julien Le Goff, secrétaire général, sous-préfet, à compter du 12 avril 2021,

Directrice de cabinet, sous préfète : Marie Cornet, puis Anne Carli à compter du 1^{er} septembre 2021

LE CABINET DU PRÉFET

Préambule : Durant cette année complexe, l'activité du cabinet a été marquée fortement par la gestion de la sortie de crise sanitaire et par les enjeux de sécurité publique liés à la reprise progressive de la vie économique et sociale.

L'activité notablement moins intense en termes de représentation de l'État a toutefois été compensée par un double scrutin électoral.

Direction des Sécurités

Directrice : Anne-Lise Fuchs

Bureau de la prévention et de la sécurité publique (BPS)

Les politiques de sécurité intérieure menées sur le terrain par les forces de l'ordre sont pilotées en préfecture, avec fixation et suivi des objectifs assignés sur les axes prioritaires, à travers les réunions de sécurité hebdomadaires et les réunions de l'état-major de sécurité.

La préfecture -autorité administrative- et les parquets -autorités judiciaires- ont autorité sur les forces de l'ordre et coordonnent leurs actions, chacun dans leurs domaines de compétences.

Le BPS suit l'ensemble des événements en lien avec l'**ordre public** dans un contexte marqué par la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance, la concrétisation des engagements du Grenelle des violences conjugales, le lancement du Beauvau de la sécurité, le renouveau de la politique de lutte contre les dérives sectaires et la lutte contre le séparatisme. Il assure également le secrétariat des instances paritaires de la police nationale.

L'année 2021 a été marquée par une succession de mouvements revendicatifs chaque samedi à Nancy à partir du 17 juillet, contre le passe sanitaire et plus globalement contre la politique du gouvernement. Le périmètre d'interdiction de manifester dans le centre-ville historique de Nancy, instauré en 2019, a été maintenu au vu des désordres importants qui avaient émaillé les manifestations liées au mouvement des gilets jaunes.

Fort heureusement, la plupart des 188 manifestations revendicatives sur la voie publique déclarées à la préfecture en 2021 n'ont pas nécessité de mesures administratives particulières (89 manifestations en 2020)

Si le contexte épidémique avait limité les déplacements des gens du voyage l'an passé, l'année 2021 a conduit à 18 mises en demeure de la communauté des gens du voyage pour stationnement illicite. Le recrutement d'une médiatrice départementale à compter du 1er février 2022 devrait permettre de prévenir davantage ces stationnements.

Prévention de la radicalisation

La menace terroriste reste à un niveau élevé et requiert une forte réactivité des services. Le traitement des signalements et leur suivi fait l'objet d'un travail rigoureux, conduit grâce à l'expertise des services de renseignement et une bonne collaboration inter services.

Bilan chiffré :

- 39 réunions du Groupe d'évaluation départemental (GED)
- 6 réunions de la cellule de suivi (CPRAF) : en moyenne une vingtaine de personnes suivies, en grande majorité des mineurs.

Depuis septembre 2021, des personnes présentant des signes de perturbation du comportement altérant leur discernement et des signes de radicalisation non convictionnelle sont suivies en CPRAF, conformément à la circulaire du 26 avril 2021 relative au renforcement de la coopération entre les services de l'État et les établissements et services de santé en matière de prévention de la radicalisation. Plusieurs actions terroristes perpétrées sur le territoire national fin 2019 et début 2020 par des individus présentant des fragilités mentales, ont en effet le gouvernement à consolider les dispositifs existants aux fins d'une plus grande synergie entre les préfetures et les agences régionales de santé.

- Actualisation continue du FSPRT par les services membres du GED.
- Liens renforcés avec l'échelon zonal notamment dans le cadre de réunions thématiques et la complétude de tableaux de suivis.

Lutte contre les séparatismes

La dimension de lutte contre les séparatismes a complété le travail qui était mené depuis 2014 en matière de prévention de la radicalisation. L'objectif est de lutter davantage contre les comportements et les pratiques communautaristes, au sein de personnes morales (associations, clubs sportifs, enseignement à domicile, salle de prières clandestines, mosquées, commerces...).

Ce travail nécessite l'intervention de plusieurs services de l'État (forces de l'ordre, services d'inspection et de contrôle, DSDEN, SDJES,...), rassemblés autour du préfet. La cellule départementale des services de l'État en charge de la lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) a été installée le 4 juin 2020. Elle s'est réunie à cinq reprises en 2021. Une quinzaine d'objectifs ont été fixés pour l'ensemble du département et les résultats intermédiaires peuvent être considérés comme encourageants. Une synthèse mensuelle est adressée au SG CIPDR.

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République apporte de nouveaux leviers pour lutter contre les séparatismes, qui seront mis en œuvre en 2022, notamment le contrat d'engagement républicain et des contrôles renforcés des associations culturelles et des lieux de culte.

FIPD et prévention de la délinquance

Programmes et actions FIPD 2021	Nombre de dossiers subventionnés	Montants accordés
Prévention de la délinquance en 3 axes :		
- Actions en faveur des jeunes	12	83 300 €
- Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes	17	216 900 €
- Actions pour améliorer la tranquillité publique	2	24 800 €
Prévention de la radicalisation	6	61 700 €
Vidéo-protection de voie publique	14	136 966 €
Sécurisation des établissements scolaires	6	38 000 €
Équipement des polices municipales Sécy	7	4 634 €
Sécurisation des sites sensibles	3	26 308 €
TOTAL	67	592 608 €

En 2021, la Meurthe-et-Moselle a bénéficié de 592 608 € au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). 67 projets ont, ainsi, pu être accompagnés par l'État. 35 % de cette enveloppe a été fléchée vers des actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et en faveur de l'aide aux victimes.

En effet, les violences intra-familiales ont augmenté de +25,6 % par rapport à l'année précédente, soit 392 faits supplémentaires, avec un taux de violences intrafamiliales supérieur au taux moyen national (2,6 / 1000 contre 2,4 / 1 000). Outre la survenue d'épisodes violents au sein des foyers durant les épisodes de confinement, la libération de la parole des victimes en lien avec les mesures déployées dans le Grenelle des violences conjugales doit être prise en considération pour expliquer cette hausse.

Polices municipales

Les polices municipales jouent un rôle de première importance dans la sécurisation du territoire communal et dans la protection des biens et des personnes. Elles assurent une présence dissuasive aux abords des sites sensibles, notamment les établissements scolaires. 20 conventions de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État ont été renouvelées et 3 premières conventions ont été signées en 2021. La loi « sécurité globale » du 25 mai 2021 a élargi certaines compétences (sécurisation des manifestations, mutualisation des policiers municipaux entre plusieurs communes ...).

Mission de lutte contre les addictions (MILDECA)

La MILDECA soutient chaque année plusieurs établissements scolaires et associations développant des programmes de prévention et de sensibilisation à l'usage des stupéfiants, en complément de l'action du policier formateur anti-drogue et de la brigade de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie. En 2021, 15 dossiers (dont 2 lycées et 1 collège) ont été soutenus pour un montant total de 102 000€.

Divers

20 mesures SDRE (soins psychiatriques à la demande du représentant de l'État) ont été prises.

Bureau des polices administratives (BPA)

En 2021, le BPA a vu une reprise de l'activité sur les manifestations sportives, aériennes et nautiques (91 **manifestations réellement organisées en 2021 contre 41 en 2020**) malgré les mesures sanitaires.

Concernant les débits de boissons, l'activité a également été en progression avec les mises en demeure et fermetures administratives pour non respect des mesures sanitaires (40 en 2021 c/ 19 en 2020) , qui se sont ajoutées aux fermetures administratives au titre du code de la santé publique (18 en 2021).

La sortie de crise sanitaire a par ailleurs mobilisé fortement le BPA, en particulier sur le plan juridique, avec la déclinaison des décrets du Gouvernement et les mesures de police administrative.

Les chiffres clé en 2021 :

- 85.412 armes à feu en circulation dans le département pour 25 307 détenteurs
- 5 649 détentions d'armes accordées par le Préfet pour 48 dessaisissements (+40%). Les inscriptions au fichier des interdits d'armes par l'autorité judiciaire ont augmenté de 60 %
- 546 vols de drones traités pour 832 sites survolés (40 % sur Nancy) qui attestent de l'activité très soutenue sur cette thématique (+ 32% par rapport à 2020)
- 366 dossiers de vidéoprotection traités, en légère baisse par rapport à 2020

Pour ce qui concerne les grands rassemblements, à noter que la 17ème édition du Mondial air ballons, organisé tous les 2 ans, a rassemblé 300 000 personnes et près de 400 équipages à Chambley, en juillet.

En octobre, le semi-marathon de la Métropole du Grand Nancy a signé son retour en centre-ville avec 1500 coureurs et 8 communes de la Métropole traversées.

Et le Tour de France fera de nouveau étape en Meurthe-et-Moselle en juillet 2022 sur Longwy et Tomblaine.

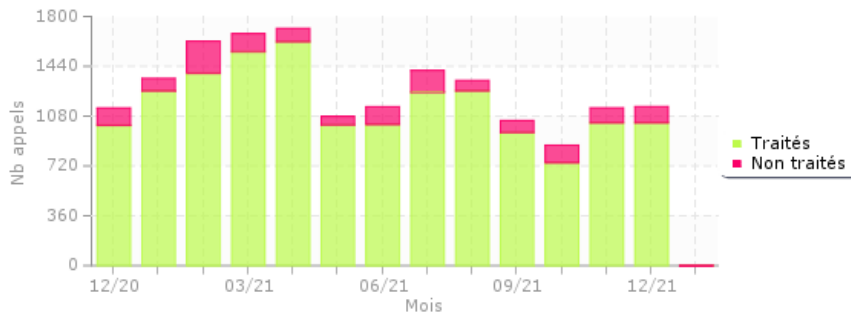
Priorités :

La préparation du déploiement du Système d'informations des Armes (SIA) a nécessité une mise à jour des dossiers « armes » occasionnant un travail très important d'actualisation des détentions auprès des détenteurs d'armes. En outre, les inscriptions au FINIADA sur décision judiciaire, qui sont passées de 167 à 260 (+63%) a impacté de manière significative la charge de travail des agents du pôle « armes » et demandé une vigilance soutenue tout au long de l'année sur le suivi de ces dossiers sensibles car certaines personnes détenaient toujours leurs armes.

Service Interministériel de défense et de protection civile

L'activité du SIDPC en 2021 a été de nouveau marquée par la gestion de la crise sanitaire au titre de laquelle le service a pris une part prépondérante avec

- 15 000 appels reçus et traités
- 2 800 mails traités dans la boîte pref-covid19 pour 2021
- 31 circulaires rédigées et envoyées à l'ensemble des élus
- 1520 dossiers traités dans le cadre de la Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement (dont 55 personnes isolées et 67 portages de courses organisés)
- 1632 arrêtés de quarantaine transmis aux forces de l'ordre pour contrôle
- 37 000 auto-tests répartis et distribués



Malgré le contexte sanitaire, 6 exercices inter-services ont été coordonnés en 2021 par le SIDPC sur différentes thématiques comme un accident sur un chantier de démolition entraînant la prise en charge de nombreuses victimes ou encore des entraînements coordonnés permettant de réagir face à une attaque terroriste. (2 exercices « Nombreuses Victimes », une journée inter-services sur la thématique « attentat / tuerie de masse », 2 exercices d’alerte pour tester les plans particuliers d’intervention (PPI) des sites SEVESO et un exercice pour la cellule d’information du public)

Dans le cadre de la planification, le plan particulier d’intervention pour la société française Donges Melun (SFDM) de Saint- Baussant et le plan particulier d’intervention pour Titanobel de Moutiers du 18 octobre 2021 ont été finalisés.

Sur le sujet de l’accès aux sites sensibles faisant l’objet d’enquêtes administratives préalables, 495 demandes d’enquêtes ont transmises aux services enquêteurs et instruites en 2021 (362 en 2020).

L’année 2021, a été également marquée par la reprise des événements festifs et culturels de grande ampleur : Livre sur la Place, Nancy Jazz Pulsations, manifestations sur la colline de Sion, Saint-Nicolas, Marchés de Noël... pour lesquels des notes de sécurité ont été rédigées.

Le service a délivré 77 diplômes de secourisme de formateurs (PAE FPS ET PAE FPSC), 6 agréments de formation à des associations de protection civile agréées (ADPC -Croix Blanche - Croix Rouge - FFSS - SDIS - UGSEL) et 1 habilitation pour un organisme public (CAP'S)

Concernant la prévention des risques, 205 commissions de sécurité ont été réalisées dont 175 sous-commissions départementales de sécurité ou commissions de sécurité de l’arrondissement de Nancy.

Les avis défavorables qui en résultent font l’objet d’une surveillance attentive du SIDPC avec 53 courriers de relance et 57 levées d’avis défavorable pour l’année 2021. Au 31 décembre 2021 , 117 ERP restent toutefois encore sous avis défavorable

Sur l’activité « explosifs », 115 déclarations de spectacles pyrotechniques (feux d’artifices) ont été instruites ; 46 dossiers en matière d’habilitation / agrément au transport, 19 arrêtés préfectoraux d’agrément et 36 certificats de qualifications (c/ 98 en 2020) ont été délivrés.

Les demandes d’intervention du service de déminage sont restées stables à hauteur de 268.

Enfin, dans le cadre de la reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle, 294 dossiers ont été instruits en 2021 (+30 % par rapport à 2020) dont 75 pour inondations (juillet 2021) et 218 au titre de la « sécheresse 2020 »

Le centre opérationnel départemental et de postes de commandement opérationnel a été activé à trois reprises pour alerte météo orange neige le 14/01/2021, alerte orange crue le 15/07/2021 et pour le défilé de la Saint-Nicolas à Nancy le 04/12/2021

Bureau de la sécurité routière (BSR)

En 2021, le service a pris 2 851 arrêtés de suspension de permis de conduire suite à des infractions au code de la route (pour usage de stupéfiants, excès de vitesse, alcoolémie) soit 20 % de plus qu'en 2020.

La consommation de stupéfiants est présente dans 43 % des suspensions de permis de conduire. Quant à la consommation d'alcool, elle représente 30 % des suspensions.

L'activité de la commission médicale des permis de conduire qui en découle a été de fait soutenue avec 3 406 usagers reçus en préfecture suite aux 2 280 décisions judiciaires de suspensions (c/1601 en 2020 soit + de 40 %).

428 arrêtés d'annulation de permis ont été enregistrés par le service en 2021 contre 292 en 2020 (+30%).

Le nombre d'usagers reçus en visite médicale augmente ainsi chaque année depuis 2019 en raison du durcissement de la réglementation qui prévoit un suivi médical des contrevenants sur une plus longue période, mais aussi en raison de l'augmentation du nombre d'arrêtés de suspension, d'annulation pour défaut de points ou de sanctions judiciaires.

Le BSR apporte une assistance aux usagers via notamment une permanence téléphonique : 4 817 appels de particuliers, 1 649 appels d'institutionnels (police, gendarmerie, parquets, autres préfectures ou services...) et une réponse à 635 courriels. Près de 350 usagers ont été orientés vers le service par les hôtes ou les agents du point numérique.

Le service a établi 542 fiches médicale de conducteur pour les professionnels du transport de personnes (2020 : 472) et établi 867 relevés de points.(2020 : 818). Enfin, le service a répondu à quelques 447 réquisitions contre 216 en 2020.

Concernant l'activité "taxis" et "VTC" stable, la préfecture a délivré 88 cartes professionnelles aux conducteurs de taxi en 2021 et 59 cartes professionnelles aux conducteurs de véhicules de transport avec chauffeur (VTC) en 2021.

Services du cabinet

En matière de sécurité routière

Si on la compare à l'année 2020, l'année 2021 est marquée par de mauvais résultats du point de vue de la sécurité routière :

- une hausse des accidents de 22 % (de 454 à 556) ;
- une augmentation de 32 % des tués (de 25 à 33) ;
- une augmentation de 14 % des blessés.

Cette augmentation forte par rapport à l'année précédente doit néanmoins être analysée au regard particulier de l'année 2020, marquée par deux confinements, et une baisse du

trafic de 75 % lors du premier confinement, et de 21 % lors du second. L'année 2019, plus comparable d'un point de vue statistique, comptait 29 tués.

Pour ce qui concerne les accidents, on compte, en 2021, 3,6 % d'accidents et 8,4 % de blessés en moins par rapport à l'année 2019. Le nombre de tués de l'année 2021 n'avait pas été atteint depuis 5 ans.

70 % des accidents se sont produits en zone urbaine mais 70 % des tués sont à déplorer en zone rurale.

33 personnes ont perdu la vie sur les routes de Meurthe-et-Moselle cette année, un chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 2017. Il s'agissait principalement d'hommes, jeunes, âgés de 18 à 25 ans. La présence d'une vitesse excessive et de l'usage de stupéfiants dans plus d'un accident mortel sur deux est relevée.

Voitures-radar :

Le 23 août 2021, la Meurthe-et-Moselle a été le premier département à mettre en service les voitures-radar en Grand Est. Les premiers résultats de ce déploiement progressif sont les suivants :

- 92 000 km parcourus
- environ 60 000 contrôles
- 7 200 infractions ou délits constatés par ce dispositif
- 94 % des infractions sur routes départementales
- 66 % des infractions entre 10 et 20 km de dépassement
- 24 % des infractions entre 20 et 30 km de dépassement
- 1 % des dépassements sont délictueux (VMA>50 km/h)

Un premier bilan de ce déploiement, portant sur les 4 derniers mois de l'année 2021 sera réalisé en mars 2022. Ce bilan permettra d'ajuster le plan de contrôle dans le sens d'une plus grande efficacité.

PDASR

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) est la déclinaison annuelle du DGO (Document Général d'Orientations) permettant d'accompagner les acteurs locaux en attribuant à certains projets une subvention et/ou du matériel.

En 2021, 32 projets ont été examinés. L'enveloppe départementale de 71 000 € a été répartie comme suit :

- 42 821 € pour les associations
- 11 000 € pour e-learning pour les 5 lycées
- 3 500 € pour l'achat d'un radar viking
- 13 679 € pour l'achat de matériels divers (gilets retro-réfléchissants, kits d'éclairage, sacs à dos...)

Des actions sécurité routière ont pu être organisées malgré le contexte de la pandémie, comme le 20 mai en préfecture sur les nouveaux moyens de locomotion ou lors de Festi-vélo'MM organisé chaque année et rassemblant des classes de primaire (déplacement des élèves à vélo mettant ainsi en œuvre les acquis développés sur l'année). Des actions sur les EDPM au sein des collèges ont repris à compter de septembre 2021.

Bureau de la représentation de l'État (BRE)

Le BRE apporte des réponses et un suivi à toutes les demandes d'intervention des élus comme des particuliers.

Volet élections

L'année 2021 a été marquée par l'organisation d'un double scrutin « élections départementales/régionales », schéma complexe et inédit. Le BRE est en responsabilité des essais (notamment avec les communes engagées sur EIREL), des répétitions, des notes de prévision électorales, de la centralisation des résultats et des mises à jour du Répertoire National des Elus à l'issue des scrutins.

Volet visites officielles

La crise sanitaire a limité les déplacements des membres du gouvernement. À noter cependant que lors des 14 voyages officiels de 2021, la Meurthe-et-Moselle a eu l'occasion d'accueillir notamment Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et Jean CASTEX, Premier ministre.

Volet distinctions honorifiques

Le suivi et traitement des dossiers de la Médaille d'Honneur du Travail et la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale constituent toujours à elles deux près de 3 000 dossiers par an.

Quant aux distinctions des grands ordres, les propositions meurthe-et-mosellanes continuent à être régulièrement entérinées par la Grande Chancellerie.

Enfin, en 2021, le ministère de l'Intérieur a organisé une opération visant à récompenser celles et ceux qui accomplissent des actes de solidarité, de fraternité, de citoyenneté. 9 jeunes Meurthe-et-mosellans ont ainsi été félicités du titre de « prodiges de la République ».

Volet cérémonies patriotiques

Quand les conditions sanitaires l'ont permis, les cérémonies patriotiques ont pu se tenir avec une première en 2021 ; la commémoration du génocide arménien organisée devant la pierre Khatchkar du parvis de l'église Notre Dame de Lourdes à Nancy.

Le BRE assure les invitations et tous les aspects protocolaires de ces cérémonies.

Volet dialogue religieux

En 2018, la préfecture, le rectorat et les communautés religieuses élaboraient en partenariat un calendrier interconfessionnel à destination des milieux enseignants et de l'éducation populaire. Ce dossier mis en pause durant la crise a été réactivé fin 2021 et connaîtra en 2022 une expérimentation locale au sein de la Cité Éducative du Plateau de Haye de Nancy.

Par ailleurs, les 3^{es} assises territoriales de l'islam de France ont été organisées en mai 2021.

Service départemental de la communication interministérielle (SDCI)

En 2021, le SDCI a continué à développer la présence de l'État en Meurthe-et-Moselle sur les réseaux sociaux, aujourd'hui principaux vecteurs de communication étatique auprès des citoyens.

Le compte Twitter « préfet de Meurthe-et-Moselle », ouvert en septembre 2015, a vu son nombre de « followers » augmenter de 14,5 %, avec désormais 8 669 abonnés (contre 7 569 à la fin 2020).

La fréquentation de la page Facebook, continue progression constante et dépasse désormais les 30 000 abonnés, soit + 8,9 % par rapport à 2020 (27 558 à fin 2020).

Enfin, en 2021, le SDCI a ouvert un compte Instagram pour la préfecture, qui compte à ce jour environ 800 abonnés.

En moyenne, le SDCI a créé et géré près de 220 publications par trimestre sur les réseaux sociaux, maintenant le rythme soutenu de 2020.

Après les augmentations significatives de la fréquentation des réseaux sociaux de la préfecture observés en 2020, la progression continue en 2021 souligne encore le besoin essentiel des usagers d'obtenir de l'information rapide et fiable dans un contexte de crise nationale.

Ce phénomène s'observe également dans la fréquentation du site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle. Si celle-ci a légèrement diminué par rapport à 2020 (900 000 visites en 2021 contre plus d'1 000 000 en 2020), elle reste bien supérieure au nombre de visites des années antérieures (environ 500 000 visites par an en moyenne avant la crise sanitaire du coronavirus).

Ce besoin constant d'information de la part des usagers, mais aussi des collectivités, des associations ou des acteurs économiques locaux, a conduit les services à demander, cette année encore, de nombreuses mises à jour du site internet. Ainsi, en 2021, le SDCI aura été saisi pour la réalisation d'un peu plus de 800 mises à jour.

Outre son investissement dans le numérique, et à l'instar des années précédentes, le SDCI a su valoriser l'action des services de l'État auprès du grand public et informer celui-ci avec l'envoi de plus de 330 communiqués de presse et l'organisation de 7 conférences de presse.

Le SDCI a pleinement pris sa part dans la gestion de la crise sanitaire, en s'efforçant, durant l'année écoulée, d'informer régulièrement, clairement et via divers canaux les citoyens du département sur les mesures sanitaires et les mesures d'accompagnement, qu'elles soient sociales ou économiques.

LE SECRETARIAT GENERAL

LA DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'ACTION LOCALE

Directeur : Olivier Becker

Le service de l'immigration et de l'intégration

La direction de la citoyenneté et de l'action locale est constituée de trois bureaux : le bureau du séjour régulier, le bureau du séjour irrégulier et de l'éloignement et la plateforme interdépartementale des naturalisations

En 2021, ce service comptait 41 agents titulaires.

La délivrance des titres de séjour

En 2021, la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, a considérablement modifié l'accueil des usagers étrangers. Face au constat que nombre de rendez-vous pris n'étaient pas honorés, le service a expérimenté le dépôt des demandes de cartes de résident par le biais du portail "démarches simplifiées" à partir du mois de février et a été étendu aux titres qui n'étaient pas pris en charge par l'ANEF au mois de juillet. Seules les admissions exceptionnelles au séjour continuent d'être déposées par voie postale.

Statistiques concernant la délivrance de titres

	2019	2020	2021	Evolution
Admissions exceptionnelles au séjour	174	120	151	25,83 %
Changement de statut étudiant vers salarié	47	37	66	78,38 %
Premiers titres de séjour	1736	1284	1445	12,54 %
Renouvellement de titres de séjour	6877	5104	6637	30,04 %
Refus de séjour	633	339	531	56,64 %

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité du service. En effet, le nombre de renouvellement de titres est supérieur à celui de 2020 mais demeure inférieur à celui de 2019.

La campagne étudiante sur le site de l'Université de Lorraine a débuté en septembre 2021 et s'est déroulée jusqu'à la fin du mois de février 2022, considérablement impactée par la dématérialisation des procédures et la mise en place de l'application numérique pour les étrangers en France (ANEF). Ainsi, 496 dossiers ont été déposés par voie dématérialisée.

En 2021, la demande d'asile est repartie à la hausse sur le département comme sur le reste de la France. La Meurthe-et-Moselle compte 908 arrivées de demandeurs d'asile. Les 5 nationalités les plus représentées au GUDA de Metz sont afghane, guinéenne, nigériane, ivoirienne, congolaise.

L'accès à la nationalité française

La plateforme interdépartementale (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse et Vosges) située à la préfecture de Nancy traite les demandes d'acquisition de nationalité française pour les 4 départements lorrains.

L'année 2021 a été marquée pour la plate-forme par les principaux événements suivants :

- maintien d'une activité soutenue toute l'année malgré le contexte sanitaire
- réduction importante des délais et stocks suite aux difficultés de l'année 2020. Le travail mené a permis un retour à la situation antérieure à la crise sanitaire avec des délais de traitement conformes aux objectifs ministériels
- application jusqu'au 15/07/2021 des instructions de la ministre SCHIAPPA sur le traitement prioritaire des demandes des étrangers engagés en première ligne pendant la crise sanitaire (307 dossiers identifiés au total par cette procédure dont les 2/3 avaient acquis la nationalité française fin 2021. 40% des dossiers retenus concernent des étrangers intervenant dans le secteur médical
- après une année 2020 marquée par une baisse des naturalisations en raison de la crise sanitaire, l'année 2021 a permis un net rebond des demandes et des naturalisations pour la plate-forme

Année	2018	2019	2020	2021
Dossiers reçus	2895	2838	2889	4260
Naturalisations (toutes procédures et hors effets collectifs des mineurs)	1376	1440	1101	1809

L'année 2022 sera particulièrement important pour la plate-forme avec la mise en place de la dématérialisation de la procédure de naturalisation (système d'information dénommé "NATALI", hébergé dans "ANEF") prévue à la fin du second semestre 2022.

La plate-forme est pleinement mobilisée pour anticiper ce changement majeur et participer à sa pleine réussite.

La lutte contre l'immigration irrégulière

En ce qui concerne l'éloignement, certaines contraintes nouvelles, liées à la pandémie, accentuent la complexité de la matière tout en rendant aléatoire, nombre de tentatives d'exécutions des mesures d'éloignement. Les difficultés ont principalement trait aux exigences nouvelles liées aux tests COVID imposés avant le retour, le gel des CRA, la suspension de certaines liaisons aériennes.

D'autres en revanche, davantage systémiques (l'absence ou l'insuffisance de vols commerciaux, absence d'escorteurs sur les rares vols commerciaux disponibles, l'allongement des délais de délivrance des LPC...), semblent trouver dans l'état sanitaire d'urgence, les ressorts de leur ancrage dans la durée. Elles accentuent dans le même temps les difficultés déjà accrues de la mise en œuvre de l'éloignement.

La poursuite des objectifs prioritaires en relation avec l'éloignement des ressortissants des pays tiers vers les pays tiers, en particulier les ESI interpellés sur la voie publique et les déboutés du droit d'asile, celui des étrangers menaçant l'ordre public et les sortants de prison demeure d'actualité.

Dans ce contexte, les données suivantes sont enregistrées pour l'année 2021:

- 826 interpellations annuelles sur la voie publique, contre 784 (+5% par rapport à 2020)
- 170 éloignements contre 184 (-7%)
- 980 mesures d'éloignement prononcées (+14 % par rapport à 2020).

Les perspectives pour l'année demeurent liées à l'évolution de la pandémie de la COVID 19 laquelle laisse augurer une année 2022 similaires à celle de l'année 2021.

Le service de la citoyenneté et des collectivités territoriales

Le service de la citoyenneté et des collectivités territoriales a été érigé en direction en décembre 2021. Il est constitué de trois bureaux chargés respectivement des affaires financières et budgétaires des collectivités territoriales, du contrôle de légalité et de l'intercommunalité, et de la citoyenneté. La direction de la citoyenneté et des collectivités territoriales comptait 30 agents en 2021.

Les grands chantiers et dossiers suivis

Organisation d'élections politiques

L'année a été marquée par l'organisation des élections départementales et régionales qui se sont tenues simultanément les 20 et 27 juin 2021 ce qui a nécessité de doubler le nombre de bureaux de vote avec la possibilité, pour ceux situés dans une même pièce, de mutualiser leur président et leur secrétaire.

74 binômes ont déposé leurs candidatures pour le premier tour des élections départementales, 46 au second tour, contre respectivement 98 et 52 en 2015.

Les travaux de mise sous pli et de colisage des bulletins de vote ont été réalisés sans difficulté par les communes chefs-lieux de canton pour les élections départementales et par une société de routage pour les élections régionales.

Renforcement de la mission de conseil aux collectivités dans le contexte pandémique

L'activité de l'année 2021 a, comme celle de l'année 2020 été fortement marquée par la pandémie de Covid-19. En effet, alors que l'activité de contrôle a repris pleinement son cours habituel, la mission de conseil a gagné en importance, du fait des nombreuses règles dérogatoires aux règles habituelles de fonctionnement des collectivités locales qui ont été introduites dans le droit positif dans cette période.

On citera en particulier les règles particulières de tenue des réunions des assemblées locales (lieux de réunion, quorum abaissé, pouvoirs, caractère public etc.), suscitant de nombreuses questions.

Poursuite de la rationalisation de la carte intercommunale

La rationalisation de la carte intercommunale se poursuit et se concentre sur les syndicats, dissous ou regroupés à chaque fois que c'est possible. Cette année a été finalisée la fusion de trois syndicats de rivière, en chantier depuis plusieurs années, en coopération avec les services du préfet de la Moselle.

Poursuite du déploiement de l'application nationale "ACTES"

Le taux de télétransmission des actes via la plate-forme de télétransmission ACTES se maintient à un niveau de plus de 90 %. La perspective pour 2022 est un accroissement significatif de la télétransmission des actes d'urbanisme, seul domaine encore en retrait en termes de télétransmission, grâce à la généralisation attendue de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'occupation des sols (système Plat'AU).

L'activité du service en quelques chiffres

Les subventions aux collectivités locales

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Dans la loi de finances pour 2021, les crédits DETR ont été maintenus à un haut niveau. L'enveloppe annuelle 2021 pour la Meurthe-et-Moselle s'est élevée à **13 370 882 €** en légère diminution de 2.99% par rapport à 2020 (13 784 414€).

Il convient de rappeler, en dépit des baisses marginales constatées pour les 3 dernières années, que le montant de cette enveloppe représente une progression de la DETR de 53,20 % par rapport à 2014.

Ces crédits ont permis le financement de 393 dossiers de subvention (383 dossiers en 2020).

Le fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) :

En 2021, au titre du FNADT - CPER, 27 opérations ont été financées, pour un montant total de subvention de 1 478 526 €, à savoir :

-9 projets relevant des crédits CPER dédiés à la relance pour un montant total de 968 500 € ;

-1 opération financée avec des crédits CPER pour un montant de 100 000 € ;

-7 « Microfolies » pour un montant de 320 937€ ;

-10 « chefs de projets petites villes de demain (PVD) pour un montant de 59 089 €.

Hors CPER, le programme 112 a permis de financer 29 opérations pour un montant total de subventions attribuées de 601 106 € se répartissant comme suit :

-16 Maisons France Services du département, pour un total de 465 000 €, ont bénéficié du dispositif qui permet d'appuyer par un forfait au fonctionnement le développement des services publics en milieu rural .

-2 Fabriques des Territoires ont reçu un versement d'aide au fonctionnement pour un total de 100 000 €

- 36 106 € ont été affectés aux chefs de projets petites villes de demain.

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Elle a succédé au FSIL créé par le gouvernement en 2016, afin de conforter les initiatives des collectivités en matière d'investissement public et a été pérennisée sous forme de dotation en 2018.

En outre, dans le cadre du plan de relance des crédits particuliers ont été accordés en 2021 :

-la deuxième part de l'enveloppe « DSIL exceptionnelle » complémentaire (60 % en 2021) ;

-une enveloppe nouvelle dédiée aux travaux de rénovation des bâtiments des collectivités.

Au total, le territoire meurthe-et-mosellan a ainsi bénéficié en 2021 de 19 632 931 € de DSIL se décomposant comme suit :

- 5 309 303 € ont permis de financer 68 projets relevant des grandes priorités thématiques de la DSIL ;

-30 projets supplémentaires ont pu être aidés grâce à la DSIL « exceptionnelle » de France Relance (6 602 942 €) ;

-7 720 686 € ont été consacrés au financement de 76 projets de rénovation thermique.

Le contrôle de légalité

48 000 actes environ reçus par la préfecture et les sous-préfectures au titre du contrôle de légalité.

824 lettres d'observations envoyées aux collectivités locales

un taux de contrôle des actes prioritaires de 95 %

La citoyenneté

Activité associative pour l'arrondissement de Nancy :

L'activité a été stable par rapport à 2020 avec 372 déclarations de création enregistrées dont 70% par télédéclaration, 1576 déclarations de modification dont 50 % par télédéclaration et 113 déclarations de dissolution dont 40 % par télédéclaration.

Déclarations d'option des bi-nationaux :

Augmentation de plus de 25 % par rapport à 2020 avec 80 déclarations d'option traitées pour le service national des jeunes qui ont la double nationalité franco-algérienne

Réglementation funéraire :

4 autorisations de création de chambres funéraires (1 en 2020)

22 demandes de renouvellement d'habilitations ont été instruites (+30%)

195 autorisations de rapatriements de corps à l'étranger ont été délivrées (+82 %)

85 demandes de dérogation de délais d'inhumation ou de crémation ont été traitées (- 60%)

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Chef de service : Dimitri Bocquet depuis le 1er septembre 2021, successeur d'Hélène Durand

Bureau de la coordination interministérielle (BCI)

La coordination interministérielle :

Au titre de la collégialité départementale, le bureau assure l'organisation hebdomadaire des comités de direction qui réunissent, sous la présidence du préfet, le corps préfectoral et les principaux chefs de services de l'État.

Du fait des restrictions liées à la crise sanitaire, un seul collège plénier regroupant l'ensemble des chefs de services de l'État du département a pu être organisé le 13 septembre à Nancy.

Le bureau prend en charge différentes missions interministérielles telles que les délégations de signature accordées par le préfet aux chefs de service de l'État exerçant des compétences sur le territoire. Il élabore le rapport d'activité des services de l'État dans le département, et a préparé les réponses apportées par le préfet aux questions écrites des conseillers départementaux lors de la session de rentrée du Conseil départemental le 20 septembre.

Au titre de la coordination avec la préfecture de région, le bureau centralise la constitution des dossiers du CAR des préfets - comité d'administration régionale et du pré-CAR des secrétaires généraux.

Les missions de coordination des politiques publiques :

Le domaine économique :

Le suivi des entreprises touchées par la prolongation de la crise sanitaire et le lancement des dispositifs de **France Relance** par le gouvernement a été décliné par le bureau dans le département sous plusieurs axes.

Le suivi des entreprises en difficulté s'est poursuivi dans le cadre de la cellule de veille économique (CVE) réunissant mensuellement l'ensemble des services et opérateurs de l'État (commissaire au redressement productif-CRP, UD DIRECCTE, DDFIP, Banque de France, URSSAF, sous-préfectures, services de renseignement, douanes, Pôle Emploi) pour détecter et accompagner les entreprises fragiles ou en difficulté. Le bureau en assure le secrétariat.

S'est ajouté à ce dispositif, les réunions sous l'autorité du préfet du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), doté d'outils d'intervention complémentaires aux mesures de soutien mises en place massivement pour les entreprises par l'État. Le secrétariat du CODEFI est assuré par la DDFIP.

Le volet offensif d'accompagnement des projets d'investissements des entreprises, s'est traduit par les différentes actions de plan France Relance de l'État selon trois priorités : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Le secrétaire général, sous-préfet à la relance pour le département, a impulsé, avec l'appui du bureau, une dynamique pour faire connaître les mesures du plan au plus près du terrain et faciliter l'émergence d'un maximum de projets sur le territoire. Cela a permis d'orienter des porteurs de projets vers les dispositifs adéquats et les opérateurs compétents.

Le bureau de la coordination a participé à l'animation du volet compétitivité du plan de relance territorialisé avec, au niveau départemental, l'UD DIRECCTE et les maisons de la Région, en lien avec les chambres consulaires dont l'action est mutualisée au sein de leur association (ACACIAM). Il a assuré le suivi des différentes aides accordées.

Une cérémonie a été organisée le 13 septembre 2021, à l'occasion des un an du plan de relance, au cours de laquelle le préfet a remis des trophées de la relance à des entreprises, collectivités, associations pour des projets remarquables soutenus par l'État dans le cadre de ce plan. Les projets soutenus relèvent :

- du volet écologie avec la rénovation énergétique telle que la réhabilitation de logements sociaux ou les aides aux particuliers, la transition agricole et la souveraineté alimentaire (notamment les PAT), le soutien au projet de réemploi et recyclage favorisant l'économie circulaire et les circuits courts, la décarbonation de l'industrie via des dispositifs portés par l'ADEME...;

- du volet compétitivité, le soutien à l'industrie meurthe-et-mosellane notamment le guichet industrie du futur ou l'accompagnement des entreprises dans leur transformation numérique

- du volet cohésion avec les différents mesures du plan "1 jeune, 1 solution", les projets des associations de lutte contre la pauvreté mais aussi le soutien à des projets de collectivités.



L'aménagement commercial

Le bureau assure le secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial (**CDAC**), le rapport et l'avis de l'État devant la commission est préparé et présenté par le rapporteur de la direction départementale des territoires.

Dix dossiers ont été reçus et neuf ont pu être instruits (huit en 2020) conduisant à autoriser 9 650 m² de surface de vente (contre 14 830 m² en 2020) portant aussi bien sur la création de surface de vente, que sur une extension, un transfert d'activité ou la réouverture d'une surface fermée depuis plus de trois ans. Parmi les dossiers examinés en CDAC en 2021, deux ont fait l'objet d'un recours contentieux.

Dans ce domaine, ont également été instruites et accordées :

- 1 habilitation supplémentaire portant à 31 le nombre d'organismes autorisés à produire l'analyse d'impact exigée pour les dossiers de demandes d'autorisation ;
- 4 nouvelles habilitations d'organismes pouvant réaliser les certificats de conformité nécessaires à l'ouverture des nouvelles surfaces de vente, portant leur nombre à 18.

La cohésion des territoires et le développement local :

- En 2021, le développement croissant du programme **France Services** en Meurthe-et-Moselle a permis la labellisation de nouvelles structures portant à 20 le nombre d'espaces France Services en fonctionnement dès l'automne, contribuant ainsi en avance de phase à l'objectif national des 2000 FS. Toutes les maisons de services au public désireuses de devenir France Services ont été accompagnées dans leur montée en gamme exigeante et de nouvelles créations ont été soutenues en secteur plus dense comme à Saint-Nicolas-de-Port, Lunéville ou Pompey.

Le maillage des structures France Services est de plus en plus fin, permettant aux usagers de trouver des réponses relatives à leurs démarches administratives au plus près de chez eux et de leurs besoins, avec un bouquet de services élargi à l'offre socle de 9 partenaires nationaux, financeurs et formateurs des agents d'accueil. Le réseau est encore prévu pour s'étoffer selon les orientations cibles, et il monte toujours en puissance grâce à ses possibilités de contacts multicanaux, ainsi qu'à une vaste campagne de communication nationale déclinée et relayée localement. En outre, des événements de valorisation comme la semaine des journées portes ouvertes des France Services ont pu faire le retour.

- La mise en œuvre locale du New deal mobile a permis d'atteindre en Meurthe-et-Moselle un pourcentage dépassant les 99% de couverture en 4G par au moins un des quatre opérateurs de téléphonie mobile en 2021.

La mobilisation de l'équipe-projet (Préfecture & DDT, Conseil départemental, ADM54) s'est poursuivie. Cette instance collégiale est en charge du relais hiérarchisé des signalements à l'échelon national concernant le dispositif de couverture ciblée 4G qui engage les opérateurs à déployer, à leur charge, de nouveaux émetteurs de téléphonie en priorité pour les zones habitées les plus mal couvertes.

Outre les 15 communes du département, préalablement identifiées dans d'anciens programmes, qui dès juillet 2018 se sont vues attribuer des sites de téléphonie mobile entrés en fonction grâce au New deal, ce sont depuis lors, et jusqu'en 2021, 23 autres communes qui ont été retenues par arrêtés ministériels pour être nouvellement équipées par les opérateurs, dont 5 relevant d'un bonus régional activé par l'équipe-projet départementale. En 2021, l'examen des problèmes signalés de couverture s'est prolongé dans le cadre d'une dotation de 7 nouveaux sites pour 2022.

Le suivi des Réformes prioritaires

Lancé dans le cadre du comité interministériel de la transformation publique (DITP), le préfet dispose désormais d'un outil en ligne de suivi et de pilotage des **réformes prioritaires** du gouvernement lui offrant une vision globale de l'avancement des réformes sur son territoire, selon différents indicateurs.

Sur proposition du préfet, le premier ministre lui a fixé une feuille de route retenant prioritairement certaines de ces réformes pour le département et définissant des projets structurants.

Le bureau assure une coordination des réponses apportées dans le tableau de bord et un suivi de l'état d'avancement des réformes et de la feuille de route.

Pour une meilleure transparence de l'action publique, un extrait de ce tableau de bord est accessible au public via l'adresse :

<https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement>

Bureau des procédures environnementales

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Le bureau des procédures environnementales (BPE) constitue le guichet unique de dépôt des dossiers ICPE quel que soit le régime applicable (déclaration, enregistrement ou autorisation) ou la procédure concernée (demande initiale, modification des conditions d'exploitation, cessation d'activités). Cette mission est exercée en lien avec les inspections des installations classées de la DREAL et de la DDPP.

Au titre de l'année 2021, le BPE a ainsi participé à l'instruction des procédures suivantes :

- demande d'exploitation initiale d'une ICPE : délivrance de 129 déclarations initiales, de 19 enregistrements et de 6 autorisations environnementales ;
- modification des conditions d'exploitations : délivrance de 28 arrêtés préfectoraux complémentaires ;
- cessations d'activités : 43 cessations d'activités ont été notifiées au préfet en 2021. Dans le cadre de cette procédure, les inspections des installations classées (IIC) s'assurent que le site a été mis en sécurité et remis en état en fonction de l'usage projeté.

Les IIC assurent également une mission de contrôle des ICPE. En cas de non-respect des conditions d'exploitation, des sanctions administratives peuvent être proposées au préfet après mise en demeure préalable des exploitants concernés. Au titre de l'année 2021, 16 mises en demeure et 5 arrêtés de sanctions administratives ont ainsi été prononcés.

Les procédures relevant du droit minier

Le BPE assure la gestion administrative des procédures relevant du code minier (autorisation et arrêt de travaux miniers, prolongation de concessions minières notamment) en lien avec le pôle "mines" de la DREAL GE.

Au titre de l'année 2021, le BPE a ainsi notamment participé à l'instruction des principales procédures suivantes :

- 5 demandes d'arrêts de travaux miniers (DATM) dont la DATM de la concession Saint-Laurent Charmel située sur la commune d'Einvillle-au-Jard ;
- 5 demandes de prolongation de concessions minières (Saint-Nicolas, Rosières-aux-Salines, La Madeleine II, Dombasles II, Courbesseaux) et une demande de prolongation/extension (Lenoncourt).

Les procédures portant atteinte au droit de propriété

Le BPE assure l'instruction des procédures d'expropriation (déclaration d'utilité publique et cessibilité) et d'autorisation de pénétrer et/ou d'occuper temporairement une propriété privée ainsi que la défense contentieuse des décisions préfectorales.

Au titre de l'année 2021, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ainsi prononcé les décisions suivantes :

- expropriation : délivrance de 6 arrêtés préfectoraux déclarant d'utilité publique la réalisation de divers projets parmi lesquels l'aménagement de la ZAC dite "TRAILOR" à Lunéville et Moncel-lès-Lunéville, la démolition de l'immeuble dit "La Bergamotte" à Nancy ou la construction d'une STEP à Friaucourt et Sponville ;
- autorisation de pénétrer et/ou d'occuper temporairement une propriété privée : 8 arrêtés préfectoraux ont été prononcés en vue de permettre l'engagement des études nécessaires à la réalisation de projets publics parmi lesquels la section routière RN4 à Gogney-Saint-Georges, le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Meurthe ou l'inventaire des zones humides de la communauté de communes Meurthe-Mortagne-Moselle

L'organisation des enquêtes et consultations publiques

Le bureau assure l'organisation de l'ensemble des enquêtes et consultations publiques relevant de la compétence du préfet de Meurthe-et-Moselle.

Au titre de l'année 2021, 24 enquêtes et consultations publiques ont ainsi été organisées sur des projets divers parmi lesquels :

- Val-de-Briey, parc photovoltaïque à Ecrouves, projet de décarbonation industrielle porté par la société Solvay) ;
- déclaration d'utilité publique (ZAC des Hauts de Moselle à Neuves-Maisons et Chaligny, réalisation d'une STEP à Friaucourt, ...)
- exploitation d'une carrière à Bouxières-sous-Froidmont ;
- exploitation d'une unité de transformation de fruits à Saint-Nicolas-de-Port

L'organisation de commissions administratives à caractère consultatif

Le BPE assure l'organisation du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) dans ses différentes formations. Ces commissions sont consultées pour avis simple avant prise de décision de l'autorité décisionnaire (préfet ou ministre).

Au titre de l'année 2021, le BPE a ainsi organisé 8 CODERST et 5 CDNPS (3 "sites et paysages", 1 "faune sauvage captive" et 1 "carrière").

En complément de ces commissions, le BPE assure également l'organisation annuelle du comité "sel", des commissions de suivi de sites (CSS) ICPE et de la commission départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.

L'accompagnement des porteurs de projets

Le BPE assure un rôle de conseils auprès des porteurs de projets publics et privés visant notamment à identifier les procédures environnementales applicables, à apporter une expertise technique et juridique et à assurer la coordination entre les différents acteurs concernés.

Au titre de l'année 2021, le BPE a ainsi apporté un appui à 17 projets parmi lesquels :

- la réalisation d'un bassin d'aviron/kayak à Pont-à-Mousson qui a été retenu par l'Agence nationale des sports comme centre de préparation au prochain jeux Olympiques ;
- la création d'une nouvelle ressource en eau destinée à la consommation humaine par la Métropole du Grand Nancy ;
- la création d'un centre d'incendie et de secours inter-départemental à Villerupt ;
- la construction d'une nouvelle cité judiciaire à Nancy sur l'ancien site Alstom ;

- les projets de transition énergétiques portés par les sociétés Solvay et Novacarb visant à remplacer l'utilisation du charbon par des chaudières biomasse ;
- la construction par le ministère de la Justice d'un établissement pénitentiaire expérimental de type Inserre (INnover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi) à Toul

LE PÔLE JURIDIQUE INTERMINISTÉRIEL

Structure légère placée sous l'autorité directe du secrétaire général de la préfecture, le pôle repose sur 3 grandes missions:

- rédaction de mémoire en défense
- expertise et conseil juridique
- veille juridique

Il est également pertinent d'évoquer la mission du pôle liée aux procédures de sortie des demandeurs d'asile déboutés qui se maintiennent indûment dans les lieux d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile ainsi que celle liée au développement du recours à la médiation devant les juridictions administratives.

La rédaction de mémoire en défense

La mission première du pôle juridique est d'assurer la défense de l'État dans le cadre des différents contentieux devant le juge administratif ou judiciaire. Pour l'essentiel, l'année 2021 a été consacrée à la rédaction des mémoires en défense pour des contentieux relevant du droit des étrangers. Il s'agit d'un contentieux de masse puisqu'en 2021, 1335 requêtes ont été traitées dans ce domaine, soit une augmentation très importante de 21,98% par rapport à l'année 2020 où 1096 requêtes avaient été traitées par le pôle (l'année 2020 avait déjà été marquée par une hausse de 22,9 % des requêtes traitées).

Le taux de confirmation des décisions de la préfecture par les juridictions administratives est en légère baisse en 2020 (il s'élève, en effet, à 79,93 % contre 88,05 % en 2020 et 83,97% en 2019). Cette légère baisse s'explique principalement par la montée en puissance d'un contentieux délicat portant sur les documents d'état-civil des anciens mineurs non accompagnés.

L'expertise et le conseil juridique

Le pôle vient en appui des services (préfecture ou services départementaux de l'État) qui ont à traiter des questions juridiques complexes, pour lesquelles un examen préalable au fond a déjà été effectué, mais qui nécessitent une analyse juridique plus approfondie.

À ce titre, le pôle a rendu 75 conseils et expertises au titre de l'année 2021.

La veille juridique

Le pôle juridique assure une veille juridique au profit des services de la préfecture. À ce titre, il diffuse aux services de la préfecture les évolutions des textes en vigueur ou de la jurisprudence susceptibles de les impacter dans leur activité.

Une mission spécifique : procédures de sortie d'hébergement des demandeurs d'asile déboutés qui se maintiennent indûment

Le pôle est sollicité dans le cadre des procédures d'expulsion des déboutés d'asile se maintenant indûment dans les lieux d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile.

L'objectif est de fluidifier le parc d'hébergement réservé aux demandeurs d'asile pour permettre l'accueil de nouveaux demandeurs.

L'exercice de cette mission a été suspendu pendant plusieurs mois à cause des confinements et de l'état d'urgence sanitaire qui ne permettaient pas de mener à bien les expulsions évoquées.

Néanmoins, la forte mobilisation des agents du pôle juridique sur cette procédure (mise en demeure, engagement d'une procédure de référé mesures utiles, exécution de la décision du tribunal administratif en sollicitant un concours de la force publique) a permis le départ volontaire ou contraint de 156 personnes des lieux d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile de Meurthe et Moselle en 2021 (contre 94 en 2020).

Une mission émergente : le développement du recours à la médiation devant les juridictions administratives

Au cours de l'année 2021, le pôle juridique a engagé un travail collaboratif avec les services du tribunal administratif de Nancy et de la cour administrative d'appel de Nancy afin de développer le recours à la médiation devant les juridictions administratives. Ce dispositif permet de trouver dans certains dossiers une alternative intéressante à la voie contentieuse traditionnelle pour la résolution des litiges.

Une convention sur le développement de la médiation entre la préfecture, la cour administrative d'appel de Nancy et le tribunal administratif de Nancy a été élaborée au cours de l'année 2021 et a finalement été signée le 13 janvier 2022.

A titre expérimental, 11 procédures de médiation ont été menées en 2021 au cours desquelles le PJI a représenté la préfecture qui ont abouti à 9 accords de médiation.

LE RÉFÉRENT FRAUDE DÉPARTEMENTAL

Le développement de la lutte contre les fraudes est une priorité gouvernementale qui se traduit, dans les préfectures, par la mise en place et le suivi d'un dispositif de lutte contre les fraudes relatives à la délivrance des titres réglementaires.

Chargé de coordonner la prévention et la lutte contre les fraudes en la matière, le référent fraude départemental participe au comité opérationnel départemental anti-fraudes (CODAF). Ses principales missions sont la lutte contre la fraude interne et externe, l'animation de réseau partenarial local et le partage de l'information. Il est chargé de concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de la stratégie départementale de lutte contre la fraude.

La lutte contre la fraude externe

Le comité départemental de la lutte anti-fraude (CODAF)

Le référent fraude départemental participe de manière régulière aux CODAF, une participation à tous les organismes de lutte contre la fraude. Dans ce cadre des informations relatives à des dossiers de fraude sont échangées pour lutter de manière plus efficace contre le travail illégal, la fraude aux prestations et la fraude aux titres.

Les liens avec les centres d'expertise et de ressources titres.(CERT)

Le référent fraude départemental travaille en lien avec les CERT :

- CERT de la Moselle en charge des cartes nationales d'identité et des passeports
- CERT du Doubs pour les cartes grises

- CERT de la Marne en charge des permis de conduire
- CERT de Nantes en charge des échanges de permis de conduire étrangers.

Les signalements des dossiers frauduleux au procureur de la République

En charge de la lutte contre la fraude, le référent fraude départemental de la préfecture en lien avec les services instructeurs a transmis 190 signalements au procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale en 2021.

Nombre de signalements au procureur de la République de 2019 à 2021 par thème.

Sujet de la fraude	Nombre de signalements au procureur de la République en 2019	Nombre de signalements au procureur de la République en 2020	Nombre de signalements au procureur de la République en 2021
Mineur non accompagné	53	1	0
Ex Mineur non accompagné	0	12	29
Reconnaissance frauduleuse de paternité (détection CERT CNI/PSP)	11	8	5
Reconnaissance frauduleuse de paternité (détection Service étranger)	12	1	4
Dossiers frauduleux détectés au service étranger	5	1	2
Passeport et Carte nationale d'identité	6	9	4
Passeport d'urgence	0	0	0
Carte de VTC	4	0	4
Carte grise	19	35	82
Permis de conduire	7	8	21
Échange de permis de conduire	16	36	2
Titre de séjour – changement de nom (rédigés par DCAL)	15	18	37
TOTAL	149	129	190

Le contrôle des professionnels du commerce de l'automobile habilité au système d'immatriculation des véhicules

Le référent fraude départemental pilote le contrôle des professionnels de l'automobile habilités au système d'immatriculation des véhicules. Pour ce faire des fonds de dossiers

de demande de cartes grises sont demandés aux professionnels. Les missions de proximité vérifient la complétude des pièces contenues dans les dossiers transmis (au regard de la réglementation en vigueur).

En 2021, les référents fraude ont été destinataires d'une instruction du Ministère de l'intérieur relative à la campagne nationale de contrôle des professionnels du commerce de l'automobile (PCA) habilités à saisir manuellement et à télétransmettre dans le SIV les dates de validité des contrôles techniques figurant sur les procès-verbaux (PV), afin de lutter contre les saisines frauduleuses de dates de contrôles techniques

Pour le département de Meurthe-et-Moselle, 68 dossiers douteux ont été détectés concernant 10 professionnels. L'ensemble de ces dossiers ont été contrôlés.

Ce contrôle a permis :

- de faire un rappel des règles à certains professionnels
- de supprimer des professionnels dont l'entreprise avait fermé
- de signaler des dossiers frauduleux au procureur de la République

LA SOUS-PREFECTURE DE BRIEY

Sous-préfet : Frédéric Carre

Au-delà de la poursuite des actions mises en place dans le cadre de la gestion de la pandémie de Covid-19 avec l'ensemble des partenaires, État et élus, la sous-préfecture de Briey a maintenu cette année encore un haut niveau de services au bénéfice du territoire et de ses administrés. Mise en œuvre des politiques publiques, appui aux collectivités en ingénierie financière et technique sur des projets majeurs, développement des programmes nationaux PVD et poursuite d'ACV à Longwy, suivi du plan de relance, relations transfrontalières, organisation des élections partielles de Villerupt et Cons-la-Grandville sont autant de faits marquants qu'il est juste de rappeler *infra*.

La mise en œuvre des politiques publiques au plus près des territoires

Une complémentarité et un appui majeur dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire

L'État et les collectivités ont œuvré, en parfaite coordination, à l'application des mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Très tôt, les collectivités se sont mobilisées aux côtés des services de l'État dans l'organisation des campagnes de dépistages puis de vaccination : plus de 50 réunions vaccination, organisées par la sous-préfecture dans leur grande majorité, ont permis la réalisation de 10 opérations « aller vers dépistage », 8 opérations « aller vers vaccination ». Avec la mobilisation d'élus, de personnels soignants et de bénévoles dans des délais souvent contraints, 8 centres de vaccination ont été déployés au total sur le territoire. Des opérations de « vacci'navettes » pour emmener les personnes âgées non mobiles vers les centres de vaccination ont été mises en place avec les syndicats de transports.

À noter aussi, les réponses des services de la sous-préfecture apportées aux 161 sollicitations de particuliers ou d'élus relatives à la réglementation Covid.

Une relance par la commande publique et le soutien exceptionnel des entreprises :

En 2021, la sous-préfecture de Briey a bénéficié d'une enveloppe totale DETR d'un montant de 3 314 877 €, correspondant à 24,79 % de l'enveloppe attribuée au département, et d'une enveloppe DSIL pour une somme totale de 2 506 733 €.

DETR : au titre de la DETR, 154 dossiers ont été déposés, dont 122 sous forme dématérialisée. Sur 96 dossiers retenus, 9 ont fait l'objet d'une subvention supérieure à 100 000 €, et 89 ont obtenu une subvention inférieure à 100 000 €.

Dans les dossiers structurants de l'arrondissement, soulignons notamment la création d'une aire permanente de gens du voyage à Mont-Saint-Martin aidée pour 384 979 € ou encore la création d'une salle de spectacle subventionnée à hauteur de 200 000 € à Longwy.

DSIL : au titre de la DSIL, 60 dossiers ont été déposés via l'application dédiée. Si, en 2020, 10 dossiers seulement ont pu bénéficier de subvention pour une somme de 2 517 578 €, en 2021, 16 dossiers ont été retenus pour bénéficier d'une dotation d'un montant total de 2 506 733 €, se décomposant ainsi :

- 689 865 € au titre de la DSIL classique,
- 1 124 503 € au titre de la DSIL exceptionnelle,
- 692 365 € au titre de la rénovation énergétique.

FNADT : si en 2020 le FNADT n'avait été sollicité que pour 2 projets, en 2021, 5 dossiers ont été proposés et ont fait l'objet d'une subvention.

Grâce à ce fonds, 3 programmes de micro-folies ont été mis en place sur les communes de Jarny et Val-de-Briey ainsi qu'à Longwy, par le biais de la communauté d'agglomération du Grand Longwy.

Pour Longuyon, c'est une acquisition immobilière et sa démolition en vue de créer un aménagement d'accessibilité d'un lieu culturel qui a fait l'objet d'une dotation FNADT.

France Relance au service de la réindustrialisation du Pays Haut

Au titre de la relance, plusieurs opérations industrielles ont été soutenues avec le suivi constant de la sous-préfecture pour le montage de projet notamment dans sa partie financière.

Une aide financière de 800 000 € a ainsi été apportée à la société Lebras Frères au titre du fonds territoire d'industrie, pour la reprise de l'ancien site industriel désaffecté EDSCHA, qui permettra de créer une usine de fabrication de bois pour le bâtiment et la restauration de certaines parties de la charpente de la cathédrale Notre Dame de Paris.

À noter également, le concours de l'État de 2,5 millions d'€ pour la reprise de l'ancien site industriel FVM au titre de l'appel à projet n° 5 automobile par la société HBL, qui va créer une nouvelle entreprise Lorraine Affinage. Ce dossier structurant a fortement mobilisé les services de la sous-préfecture, en termes de coordination inter-acteurs et d'ingénierie technique et financière.

Enfin, une mobilisation particulière a été conduite avec les services de la préfecture dans le cadre de territoire d'industrie, permettant le financement d'une étude par l'ANCT pour l'identification de projets industriels de PME et TPE sur les bassins des trois EPCI concernés. Plus de 50 projets ont été identifiés et vont être soutenus par les collectivités dans leur développement.

Une vigilance portée aux plus fragiles et une veille constante des situations les plus difficiles

Dans le cadre de l'urgence sanitaire, liée à la crise du COVID 19, la sous-préfecture de Briey a été amenée à appliquer une série de mesures inédites de protection des locataires menacés d'expulsion.

Au total, 229 dossiers ont été traités en CAPEX, et 19 mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement ont été sollicitées. Les actions de prévention avec les partenaires sociaux ont été renforcées afin de limiter le nombre de réquisition CFP en 2021. Parallèlement, 13 réunions de coordination ont été organisées concernant 9 dossiers de CFP sensibles. Un dossier très sensible a mobilisé à lui seul 4 de ces réunions de coordination, dont les suites donnent lieu actuellement à des réflexions inter-départementales.

Enfin, la sous-préfecture a reçu et traité en 2021, 94 interventions d'administrés sur des sujets aussi divers que l'emploi, le logement, les problèmes de voisinages, de pollution et d'aide à la personne victime de violence. Chaque sollicitation a fait l'objet d'une saisine des services concernés pour apporter une réponse individualisée à la situation d'espèce.

Une mobilisation forte autour des suffrages locaux

L'arrondissement a connu les démissions de 35 conseillers municipaux dont 6 adjoints au maire. Deux adjoints ont démissionné de leurs fonctions tout en conservant leur mandat de conseiller municipal. Enfin, 5 conseillers municipaux dont un adjoint sont décédés en 2021.

Les démissions qui sont intervenues dans deux communes de l'arrondissement, Petit-Failly et Malavillers, ont nécessité l'organisation de deux élections partielles complémentaires.

Mais ce sont surtout les élections municipales de Villerupt et Cons-la-Grandville, à la suite d'annulations des scrutins de 2020 décidées par le Conseil d'État du 13/10/21, qui ont mobilisé les services en fin d'année 2021.

Ainsi, deux délégations spéciales ont été instituées par arrêté préfectoral du 19/10/21 pour les communes de Villerupt et de Cons-la-Grandville. Les délégations étaient composées pour Villerupt de M. Antoine CAPUTO, Mme Carole KINNEL et M. Achille BISIAUX et pour Cons-la-Grandville de M. Jean-Paul GIULIANELLI, Mme Diane NARDIN et M. Jean-Luc HERMEN.

Les deux délégations ont bénéficié d'un appui soutenu par les services de la sous-préfecture, faisant l'objet d'échanges nombreux et nourris afin de permettre la pleine réalisation de leurs missions.

À souligner, afin de fluidifier les échanges dans un contexte politique et social particulier au sein de la commune, que la mise sous pli de la propagande des candidats aux élections municipales de Villerupt a été effectuée par la sous-préfecture.

S'agissant des élections départementales, la sous-préfecture a été sollicitée pour les commissions de propagande des premier et second tours, avec réunions de celles-ci et contrôles sur place, pour la répartition et la livraison du matériel sanitaire des bureaux de vote pour chacune des communes de l'arrondissement (sauf celles se situant sur l'intercommunalité dont le siège est situé à Toul), et pour la mission « bureau test » à Val-de-Briey.

Un renforcement du rôle de conseil auprès collectivités territoriales

Sur la compétence mobilité: un délai a été accordé dans l'application de la nouvelle législation du fait des difficultés que connaissent les collectivités concernées dans la transition. Plusieurs réunions, en interne, avec la Préfecture de la Moselle puis avec les collectivités concernées, ont été organisées pour appuyer spécialement le SMITRAL, situé au nord de l'arrondissement, qui impacte la CC Terres Lorraines du Longuyonnais, l'Agglomération du Grand Longwy et la CC Pays-Haut Val d'Alzette. Ces réunions ont permis la poursuite du service offert dans le respect de la réglementation en vigueur.

Rationalisation des EPCI: une étude sur la rationalisation des EPCI gérant des services publics d'eau et d'assainissement a été menée, et doit permettre d'envisager à moyen terme, avec les élus, une reprise de la cartographie existante.

Contrôle de légalité et contrôle budgétaire: les communes en réseau d'alerte ont fait l'objet d'une analyse fine de leurs situations, ainsi que de rencontres en présence des services de la sous-préfecture et de la DDFIP. Une commune, qui a bénéficié d'une subvention d'équilibre en 2020, a été par ailleurs particulièrement suivie.

Un renforcement des relations transfrontalières

Sous l'égide de la préfecture de la Moselle, les services de la sous-préfecture ont participé à la conférence intergouvernementale avec le Grand-Duché de Luxembourg, en favorisant la présentation d'une action structurante proposée par la ville de Longwy, le Hub des compétences, qui devrait bénéficier du soutien financier de l'État. Le sous-préfet participe par ailleurs aux différents groupes de travail français, sur la mobilité, l'environnement, l'emploi, la santé, la formation, qui permettront d'alimenter les échanges avec le Luxembourg et faire avancer de nouveaux projets.

LA SOUS-PREFECTURE DE LUNEVILLE

Sous-préfet : Matthieu Blet, puis Malory Chery, sous-préfète, à compter du 28 juin 2021

Un accès au service public renforcé et diversifié

Un accompagnement au point d'accueil numérique évolutif et toujours nécessaire

Le point numérique de la sous-préfecture, malgré des conditions d'accueil encadrées et les mesures sanitaires en vigueur, est resté ouvert toute l'année aux usagers, qui souhaitent un accompagnement dans leurs démarches essentiellement liées à l'immatriculation de véhicules ou aux droits à permis de conduire. L'accompagnement évolue vers :

- un accompagnement à distance : 586 usagers ont été accueillis physiquement en 2021 contre 719 en 2020, 450 réponses ou accompagnements téléphoniques ont été assurés.
- une offre de service supplémentaire : les ressortissants étrangers peuvent se faire aider pour enregistrer, sur une plateforme numérique dédiée, les pièces nécessaires à l'instruction de leur demande de titres instruits à la préfecture.

Dans leur grande majorité, les personnes fréquentant le point d'accueil numérique connaissent une problématique de compréhension des procédures administratives. Suivent, à peu près à égalité, les personnes ayant une difficulté globale d'accès ou d'utilisation d'internet et celles rencontrant une situation bloquante dans leur démarche.

Le point d'accueil numérique a été renforcé par un second médiateur du numérique à compter du 1^{er} septembre 2021.

Une deuxième vague de labellisation « France services », proche de vous, proche de chez vous

La sous-préfète de Lunéville est référente départementale du programme « France services ». La vague de labellisation « France services » s'est poursuivie en 2021 dans le département, comme sur le territoire de l'arrondissement, avec les labellisations des structures situées à Bayon et à Azerailles.

Une maison « France services » a été créée en 2021 à la Mairie Annexe de Lunéville. Cette dernière revêt un rôle stratégique particulier puisqu'elle est située dans le quartier prioritaire de la ville (QPV) de Niederbronn-Zola.

Dans l'arrondissement de Lunéville, les structures ayant reçu le label « France Services » sont aujourd'hui au nombre de huit et leur maillage couvre l'ensemble du territoire de l'arrondissement (une dans la communauté de communes du pays du Sânon, 2 dans celle du territoire de Lunéville à Baccarat, 2 en Meurthe Mortagne Moselle et 3 dans celle de Vezouze en Piémont) .

Le greffe des associations – loi 1901

L'activité du greffe des associations est restée relativement constante en la comparant à l'activité de l'avant période COVID.

	2019	2020	2021
Nombre de créations d'association	56	36	58
Nombre de modifications apportées aux statuts	272	212	234
Nombre de dissolutions d'association	5	7	14

Contractualisation entre État et collectivités territoriales

Du contrat au pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)

Le PTRTE du lunévillois a été signé entre l'État, le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays du lunévillois, ainsi que les partenaires, le 29 juin 2021 en préfecture de Meurthe-et-Moselle en présence de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Le PTRTE rassemble et intègre l'ensemble des dispositifs de l'État (contrat de ville, convention « Action Cœur de Ville », dispositif « Petites villes de demain »,...) à destination du territoire. Il doit permettre une convergence progressive des contractualisations préexistantes et résultants des travaux que le territoire souhaite poursuivre, actualiser et enrichir au fil des années. Trois réunions préparatoires se sont tenues en sous-préfecture pour accompagner le PETR à rédiger le pacte.

À la fin de l'année 2021, ce pacte constituait un vivier de projets liés à la relance, estimés comme étant matures ou en cours de l'être. Le PETR du pays du lunévillois a délibéré, le 12 octobre 2021, en opérant un choix de projets du territoire considérés comme prioritaires pour l'année 2022, parmi lesquels la création d'un groupe scolaire à Einville-au-Jard, la création d'un centre de mémoire et de la déportation à Pexonne ou la création d'une maison multi-services à Einvaux.

Douze projets phares du territoire de Lunéville y sont inscrits, soit trois projets par communauté de communes, pour lesquels l'État aura un rôle majeur à jouer en termes de financement en 2022.

L'adhésion au programme « Petites villes de demain »

Pour l'arrondissement de Lunéville, les trois communes retenues en 2020 dans le programme « Petites villes de demain » Baccarat, Blainville-sur-l'eau et Cirey-sur-Vezouze ont signé leur convention d'adhésion le 29 juin. Les projets de convention ont été soumis à la validation et au contrôle des services de l'État générant ainsi un dialogue constant entre sous-préfecture et les 3 villes et leur intercommunalité de rattachement jusqu'à la signature. 2 des 3 villes retenues avaient recruté au 31 décembre 2021 leur chef(fe) de projet. Les services de la sous-préfecture y compris la sous-préfète ont été mobilisés aux côtés des collectivités retenues toute l'année sur ce programme : une dizaine de réunions organisées en sous-préfecture ou dans les communes, participation à deux comités techniques et à un comité de pilotage.

La prorogation du contrat de ville de Lunéville et la prolongation du programme « Action cœur de ville »

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours et des régimes fiscaux zonés dans un contexte de réflexion profonde sur les contours et le contenu de ceux-ci.

En 2021, 35 actions (37 en 2020) portées par le tissu associatif ou les collectivités ont été financées dans le cadre de l'appel à projets annuel du contrat de ville de Lunéville pour un montant global de 90 000 €, côté État. Ces actions visaient pour la plupart un soutien à l'éducation et à la parentalité, à la culture, au développement du sport et des loisirs, du lien social, à l'entrée et le maintien dans l'emploi ou encore à lutter contre les discriminations, plus particulièrement à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Grâce à ce financement, l'une des priorités en 2021 était de recréer un conseil citoyen pour le Centre Ancien et de maintenir actif celui du quartier Niederbronn-Zola via un soutien des associations implantées dans ces deux quartiers prioritaires. La démarche « conseil citoyen » est toujours en cours malgré les freins liés au contexte sanitaire.

Dans le prolongement des annonces du Gouvernement le 8 juillet 2021, la poursuite du programme « Action cœur de ville » jusqu'en 2026 a été confirmée, le 7 septembre 2021. L'année 2021 a connu un ralentissement du programme d'investissement et de développement encadré par le dispositif « Action cœur de ville » de la commune de Lunéville et de la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat. Cependant, les travaux partenariaux pilotés par l'office public d'habitat de Lunéville à Baccarat sur certains îlots d'habitation de Lunéville se sont poursuivis.

Les relations avec les collectivités territoriales toujours soutenues

Le contrôle de légalité des actes : un flux de transmission d'un niveau supérieur à l'avant crise sanitaire

Au cours de l'année 2021, 12 470 actes de collectivités territoriales ont été reçus à la sous-préfecture dans le cadre du contrôle de légalité. Ce niveau de transmission est supérieur à celui de 2019, avant la crise sanitaire.

	2018	2019	2020	2021
Actes transmis :	11903	11738	6924	12470
par l'application @cte :	7381	7812	5064	8808
en format papier :	4522	3926	1860	3662

Le nombre d'actes d'urbanisme reçus en sous-préfecture s'élève à 1592 en 2021, contre 1587 en 2020, 2054 en 2019, 1697 en 2018, 1207 en 2017.

Un contrôle budgétaire stable

En 2021, 438 budgets primitifs (budgets prévisionnels) et 400 comptes administratifs (budgets exécutés) ont été reçus en sous-préfecture. 4 collectivités ont été intégrées dans le réseau d'alerte de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) et ont fait l'objet d'une analyse financière, en raison de leur fragilité financière. 2 des 4 collectivités ont été reçues en sous-préfecture en novembre 2021.

22 lettres d'observation (contre 42 en 2020) ont été adressées aux collectivités territoriales, principalement sur des sujets liés aux budgets adoptés ou aux votes de leur taxe locale.

Une mission prioritaire de la sous-préfecture : l'ingénierie financière

En 2021, les services de la sous-préfecture et les services de la maison du département du lunévillois, du conseil régional et le conseiller en énergie partagée du pôle d'équilibre territorial et rural du pays du lunévillois ont travaillé de concert sur l'accompagnement financier des projets déposés à l'échelle de l'arrondissement. Ce travail collaboratif a contribué à ce que les services membres de ce réseau aient une vision partagée des dossiers déposés par les collectivités de l'arrondissement et a permis l'optimisation des plans de financement des opérations projetées.

- **Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR).**

140 demandes de financement reçues correspondant à 134 dossiers éligibles à la dotation, dont 2 retirés par les collectivités en cours de programmation.

132 projets financés pour un montant global de 2 916 998 €, dont 5 dossiers bénéficiaires d'une subvention supérieure à 100 000 €.

Exemples : Rénovation, réaménagement et extension du bâtiment périscolaire, projet porté par le syndicat intercommunal scolaire de Gerbéviller (335 155 € de DETR), création d'un logement communal à Athienville (31 582 € de DETR), réfection de courts de tennis à Baccarat (13 817 € de DETR).

Toutes les collectivités ayant demandé cette dotation ont vu leur(s) projet(s) accompagné(s) financièrement, si ce n'est par la DETR, par la DSIL.

- **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).**

45 demandes de financement reçues.

28 dossiers éligibles à cette dotation, dont 1 resté « incomplet ».

27 projets financés pour un montant global de 2 162 401 €

Exemples : Mise à niveau du site de traitement d'eau potable porté par le syndicat intercommunal des eaux de Blainville-Damelevières (790 600 € de DSIL), rénovation thermique de la mairie et des écoles maternelles portée par la commune de Lunéville (78 200 € de DSIL), création d'une chaufferie biomasse portée par la commune de Saint-Maurice-aux-Forges (40 318 € de DSIL), rénovation de l'éclairage public à Deuxville (12 740 € de DSIL).

- **Fond national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).**

Un seul dossier, celui porté par la commune de Baccarat, a bénéficié de cette dotation pour un montant de 49 717 € dans le cadre du programme national des Micro-Folies. Soutenu par l'État, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un musée numérique au cœur d'un équipement déjà existant. Implantée au plus proche des habitants, cette plateforme culturelle de proximité est un outil au service de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

L'accompagnement de l'évolution des intercommunalités : entre compétence et gouvernance

Que ce soit sous l'impulsion de réformes et contraintes réglementaires ou de choix volontaires, les intercommunalités, quelles soient à fiscalité propre ou non, évoluent de manière continue dans leurs périmètres intercommunaux, dans les compétences exercées à l'échelle intercommunale ou dans les relations entretenues entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs membres.

Les services de la sous-préfecture ont accompagné et conseillé durant l'année 2021 les intercommunalités suivantes :

- Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle – prise de compétence assainissement,
- SIVOM Meurthe Mortagne Moselle – dissolution,
- SIVOM des vallées du cristal – extension de périmètre,
- Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Blâmont – dissolution du syndicat après fin de l'exercice de ses compétences,
- Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Blanc Mont – évolution des statuts du syndicat,
- Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Bénaménil – projet de création,
- Syndicat intercommunal à vocation scolaire de la Blette et de la Vezouze - extension de périmètre
- Syndicat intercommunal de travaux forestiers (CBBS) – fonctionnement du syndicat.

2021, année d'élections politiques

- les élections départementales et régionales.

Les services de la sous-préfecture ont été mobilisés à double titre lors des scrutins des 20 et 27 juin 2021 : la préparation de l'organisation matérielle des élections par la distribution des équipements de protection contre la COVID (masques, gel hydro-alcoolique,...) pour les membres des bureaux de vote de l'ensemble des communes de l'arrondissement (164 communes) et, a posteriori, la vérification des procès-verbaux et des résultats des élections départementales des cantons de Baccarat, Lunéville 1 et Lunéville 2 pour les deux tours de scrutin.

- les élections municipales complémentaires partielles ou intégrales.

La sous-préfecture a organisé, en étroite collaboration avec les communes concernées, des élections municipales complémentaires pour compléter ou renouveler les conseils municipaux en cours de mandat.

Communes de moins de 1000 habitants :

Crévic (démission de plus d'un tiers des membres du conseil municipal).

Franconville (démission de plus d'un tiers des membres du conseil municipal).

Petitmont (démission de plus d'un tiers des membres du conseil municipal).

Communes de 1000 habitants et plus :

Bertrichamps (démission de la maire).

Cirey-sur-Vezouze (démission de plus d'un tiers des membres du conseil municipal sans pouvoir faire appel aux suivants de liste).

Des mesures COVID à fort impact sur l'activité du service

Crise sanitaire et application des mesures COVID :

La mise en application de décrets prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire et leurs nombreuses modifications ont généré, cette année encore, de nombreuses interrogations. Les services de la sous-préfecture se sont mobilisés pour répondre aux sollicitations de la part des usagers, des élus ou du tissu associatif. Il s'agissait principalement de questions relatives à l'organisation de rassemblements ou de réunions. Ces sollicitations (appels téléphoniques, messages, lettres) sont évaluées pour l'année 2021 à 800.

Un suivi de la situation sanitaire au plus près des besoins :

À l'échelle de l'arrondissement, les services de la sous-préfecture ont participé en 2021 :

- à une trentaine de réunions dédiées à des points de situation sur la situation sanitaire (suivi de l'offre de vaccination en lien avec les collectivités, mesures sanitaires à mettre en place localement, difficultés rencontrées par les professionnels de santé,...),
- à l'accompagnement des collectivités dans la mise en place de centres de vaccination pérennes (Blainville-sur-l'eau et Lunéville) ou éphémères (Bayon, Blâmont, Einville-au-Jard, Gerbéviller,...) et dans le lancement d'opérations de vaccination ou de dépistage « aller vers » sur l'ensemble du territoire,
- à une opération de distribution d'autotests vers les structures accueillant des mineurs pendant la période estivale.

Deux mises en demeure ont été notifiées à des établissements recevant du public (ERP) pour qu'ils se conforment aux prescriptions sanitaires.

Il faut souligner également les actions de communication entreprises par les services de l'État, notamment auprès des établissements scolaires, ainsi que l'accompagnement par les services de la sous-préfecture des organisateurs de manifestation par du conseil prodigué sur le volet sanitaire.

Une politique de sécurité axée sur la prévention

La sous-préfète préside hebdomadairement une réunion dite de sécurité avec les forces de sécurité et de secours locales, 36 réunions ont été organisées en 2021 au sein desquels sont balayés des sujets ayant trait à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics.

Commissions de sécurité d'arrondissement :

40 commissions de sécurité d'arrondissement ont été organisées en 2021 et 9 réunions plénières de la commission en sous-préfecture. Au 31 décembre 2021, 26 établissements recevant du public (ERP) avaient reçu un avis défavorable à la poursuite de l'activité par la commission, sans que les réserves émises par la commission ne soient levées.

Manifestations sportives et évènements dans un lieu ouvert au public :

Dans le cadre du travail lié aux polices administratives, les services de la sous-préfecture ont organisé, en 2021 7 réunions pour aider les organisateurs de manifestations à forte fréquentation à prévenir les risques liés à la sécurité et à mettre en place les mesures sanitaires adaptés. 125 dossiers de manifestations dans un lieu ouvert au public (brocantes, concerts, marchés de Noël,...) ont été traités en 2021.

En raison de mesures liées à la crise sanitaire, les manifestations sportives n'ont pu être organisées qu'à compter de mai 2021. Les services de la sous-préfecture ont instruit une trentaine de dossiers de manifestations sportives contre une dizaine en 2020.

Expulsions locatives :

En 2021, ont été reçus:

- 87 assignations en résiliation de bail,
- 37 commandements de quitter les lieux
- 22 demandes de concours de la force publique
- et 13 concours de la force publique ont été accordés aux bailleurs.

La sous-commission des actions de prévention des expulsions locatives du territoire du Lunévillois s'est réunie à 4 reprises en 2021 (contre 5 réunions en 2020). Dans le contexte sanitaire actuel et comme à son habitude, la commission a privilégié un travail, en particulier avec les bailleurs sociaux, de maintien dans le logement.

Le suivi de l'activité économique

La sous-préfecture de Lunéville exerce un suivi de l'activité économique de l'arrondissement en lien avec les partenaires institutionnels de l'emploi et de l'insertion. Les services se sont impliqués notamment dans les dossiers suivants :

- La manufacture de la cristallerie de Baccarat (plan de relance),
- Les difficultés des faïenceries de Saint-Clément,
- Les difficultés de recrutement de la marbrerie Rosato à Lunéville,
- La société Hydroleduc à Azerailles (plan de relance),
- La société Mirabellor à Anthelupt (plan de relance),
- Réunion le 03 mars 2021 organisée avec les représentants des experts-comptables à Baccarat au sujet des difficultés de recrutement,
- Participation aux travaux de la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) du Lunévillois .

Les services de la sous-préfecture participent à la cellule de veille économique départementale.

LA SOUS-PREFECTURE DE TOUL

Sous-préfète : Carole Milbach, puis Laurent Naves, sous-préfet à compter du 16 septembre 2021

L'année 2021 a à nouveau été marquée par la gestion de la crise sanitaire (suivi des mesures de freinage de l'épidémie, déploiement de la campagne de vaccination notamment) et de ses conséquences, telles que la mise en œuvre du plan de relance, qu'il s'agisse de l'investissement public ou de l'accompagnement des acteurs économiques. Au quotidien, l'activité des services s'est concentrée sur les sujets suivants :

Sécurité / sécurité civile

Gestion de la crise COVID

La gestion de la crise sanitaire a fortement mobilisé la sous-préfecture pour apporter quotidiennement des précisions aux organisateurs d'évènements de tout type quant aux restrictions imposées.

Manifestations

Compte-tenu du contexte sanitaire, le nombre de manifestations a été réduit. La sous-préfecture a présidé 5 réunions préparatoires à la sécurisation de manifestations réunissant plus de 1500 personnes en instantané, dont 4 se sont finalement tenues (2 pour des manifestations sportives : « La caldénicienne » et la « Cora Rose », 3 pour des évènements autres : le JDM, le défilé de St Nicolas et le marché de Noël de Toul et la braderie de Toul qui a finalement été annulée). A l'issue, ces réunions se sont conclues par la signature d'une note de service dédiée à la sécurisation de la manifestation.

Établissements recevant du public

30 visites périodiques (contre 19 en 2020) et 11 commissions de sécurité d'arrondissement (contre 6 en 2020) ont eu lieu.

Réunions de sécurité hebdomadaires

43 réunions se sont tenues en présence des représentants des forces de sécurité intérieure de l'arrondissement de Toul (contre 47 en 2020) dont 1 dédiée à la Ville de Toul en octobre dernier.

Les services de la sous-préfecture ont participé à 57 réunions liées spécifiquement à la crise sanitaire et portant sur la vaccination.

Sur le périmètre Terres de Lorraine, 4 centres de vaccination, implantés à Toul, Bagneux, Neuves-Maisons et Vézelize, ont permis de vacciner 40 073 personnes en primo-injection et pour un total de 92 477 injections sur l'année 2021 (premières et 2^e dose et dose de rappel).

Services aux usagers

Associations : 46 créations (67 % par télé-déclarations), 195 modifications (28 % par télé-déclarations) et 12 dissolutions (8 % par télé-déclarations).

En 2020, il y avait eu 40 créations, 259 modifications et 15 dissolutions.

Cohésion sociale

Contrat de ville du quartier de la Croix de Metz à Toul

Pour 2021 : le comité de pilotage s'est déroulé le 2 avril 2021.

13 porteurs (associations et collectivités) ont déposé 30 dossiers de demandes de subvention.

26 dossiers ont reçu un avis favorable ; 4 un avis défavorable au regard des critères de la Politique de la Ville.

5 dossiers ont été financés sur le reliquat 2020 pour un montant de 21 500 € par anticipation.

Le montant total attribué en 2021 a donc été de 81 500€ repartis entre 27 projets retenus.

A venir, l'évaluation finale du contrat de Ville pour le quartier de la Croix de Metz et la préparation des nouveaux dispositifs qui seront proposés dans le cadre de la politique de la ville.

Accès au logement / prévention des expulsions locatives

La sous-préfecture a assuré le secrétariat de la sous-commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives et a organisé la tenue de 11 réunions (5 s'étaient tenues en 2020 sous secrétariat sous-préfecture) dont 5 en distanciel, 4 en présentiel sous format restreint compte-tenu de la situation sanitaire et 2 sous un format habituel qui permet aux propriétaires et aux locataires qui le souhaitent de présenter leur situation aux membres de la commission.

Le nombre moyen de dossiers traités en CAPEX pour 2021 est d'une vingtaine.

Neuf concours de la force publique ont été accordés en 2021.

Interventions sociales

La sous-préfecture a assuré le suivi de 6 interventions sociales de citoyens adressées au Président de la République ou aux membres du gouvernement.

Relations avec les collectivités territoriales

Élections

Les services de la sous-préfecture ont assuré en 2021, l'organisation de deux élections municipales partielles complémentaires à Trondes et à Selaincourt.

Lors des élections régionales et départementales, la Sous-préfecture a reçu et contrôlé les procès-verbaux de l'ensemble des bureaux de vote des 112 communes de l'arrondissement.

Pré-contrôle de légalité

Réception de plus de 7 350 délibérations « papiers » et 8 600 délibérations dématérialisées, qui ont été analysées par les agents de la sous-préfecture afin d'être opportunément transmises en préfecture pour contrôle(8200 délibérations « papiers » et plus de 9 800 délibérations dématérialisés en 2020)

1 540 dossiers d'urbanisme ont été reçus (DP, CU, PC, déclaration d'aliéner) dont 1/4 a été transmis à la préfecture pour contrôle.

Subventions de l'État

L'arrondissement a bénéficié d'un montant global de subventions de **7 018 014 euros**.

DETR 2021

- **Enveloppe de l'arrondissement de Toul : 2 663 303 €**
- 112 dossiers instruits en 2021
- 12 dossiers non éligibles ou annulés
- 5 dossiers refusés
- 8 dossiers reportés sur l'instruction DSIL
- 22 dossiers reportés en 2022
- 65 dossiers éligibles qui ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention

DSIL 2021 – dite classique

Sur 24 dossiers reçus, 2 dossiers ont été déclarés inéligibles, 4 dossiers n'ont pas été retenus, 1 dossier a été reversé en DETR et 17 dossiers ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables : 8 dossiers pour 104 925 € de subvention
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics : 3 dossiers pour 89 600 € de subvention
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité : 4 dossiers pour 471 331 € de subvention
- Développement du numérique : 2 dossiers pour 33 630 € de subvention

Soit un montant total de 699 486 € de subvention.

Mis en place par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Locales en réponse à la crise sanitaire du covid et ses conséquences économiques, le plan de relance pour l'investissement des collectivités s'appuyait sur 2 enveloppes spécifiques de la DSIL : une enveloppe dite exceptionnelle pour les dossiers relevant de trois thématiques particulières (transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine public historique et culturel) et une enveloppe portant sur la rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux.

DSIL 2021 – dite exceptionnelle

Sur 17 dossiers reçus, 8 dossiers faisaient preuve d'une maturité insuffisante ont été reportés, 2 dossiers ont été déclarés inéligibles, 7 dossiers ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention :

- Résilience sanitaire : 3 dossiers pour 954 178 € de subvention
- Préservation patrimoine : 4 dossiers pour 944 783 € de subvention

Soit un montant total de 1 898 961 € de subvention.

DSIL rénovation thermique des bâtiments communaux

Sur 31 dossiers reçus, 2 dossiers ont été déclarés inéligibles, 5 ont été reportés par le demandeur, 1 a été reporté en 2022 et 23 dossiers ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention pour un montant de 1 054 791 €.

En 2021, la DSIL a donc permis d'apporter une aide de 3 653 238 € à 47 dossiers.

FNADT 2021 dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2021-2027

5 dossiers ont perçu une aide de 701 500 € au titre du FNADT 2021

Visite de communes

Le Sous-Préfet se rend régulièrement dans les communes afin de prendre contact avec les élus. Les sujets abordés sont multiples et variés : dossiers locaux financés par l'État et projets à venir, difficultés rencontrées...Ces visites permettent de mieux prendre en compte les problématiques du territoire et répondre aux diverses interrogations.

En 2021, il y a eu 9 visites.

Contractualisation

Action Coeur de Ville

L'avenant de déploiement de Toul a été signé par l'ensemble des partenaires et par Monsieur le Préfet le 9 mars 2021.

Des réunions ont notamment eu lieu sur la mise en œuvre de la concession d'aménagement en centre ancien et sur les modalités de financement s'y rattachant.

5 actions du programme ACV ont été financés en 2021 au titre de la DETR pour 10 913 € (aménagement urbain de l'entrée de ville avancée Porte Jeanne d'Arc) et au titre de la DSIL pour 499 198 € (Extension du système de vidéoprotection et aménagement du centre de supervision urbain, aménagement de l'espace de stationnement du cours Poincaré, aménagement d'un espace extérieur de lecture et de détente et modernisation des espaces des salles jeunes à la médiathèque, aménagement du site du Champ de Foire à l'avancée Porte de Metz).

Programme Petite ville de demain (PVD)

Deux réunions préparatoires se sont tenues les 21 janvier et 26 février 2021 relatives au déploiement du dispositif Petites villes de demain à Colombey-lès-Belles avec l'ensemble des partenaires.

Ce dispositif doit permettre d'accompagner les communes et les EPCI sélectionnées pendant 6 ans pour revitaliser leur centre-bourg. La démarche se déroule en 2 étapes, tout d'abord la définition d'un périmètre d'opération de revitalisation du territoire (ORT), dispositif conférant des droits juridiques et fiscaux spécifiques au territoire choisi, puis la définition et la mise en d'un projet de territoire.

Le projet de territoire devra ensuite être validé à l'issue d'une phase d'initialisation de 18 mois, puis la suite du programme sera consacrée à la mise en œuvre de ce projet.

La convention d'adhésion de Colombey-les-Belles a été signée le 5 octobre 2021 et le premier COPIL s'est tenu à Colombey-les-Belles le 30 novembre 2021.

Mise en place des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) sur le Pays Terres de Lorraine

L'État a proposé au niveau national le déploiement de Contrats de relance et de transition écologique, permettant la mise en cohérence de ses différents dispositifs, pour permettre à court terme de relancer rapidement l'économie suite à la crise sanitaire grâce à une approche transversale et à moyen terme de s'inscrire dans un cadre unique pour toute la durée du mandat municipal.

En Grand Est, la préfète de région et le président du conseil régional ont décidé de décliner ce contrat dans une démarche commune, le Pacte territorial de relance et de transition écologique

Sur le Pays Terres de Lorraine

Plusieurs réunions techniques se sont tenues afin de :

- délimiter le périmètre du Pays Terres de Lorraine a été retenu comme pertinent
- recenser les dispositifs contractuels existants sur le territoire du Pays Terres de Lorraine afin de les intégrer au PRTE.
- organiser la gouvernance du dispositif
- déterminer les organismes signataires

Le PTRTE a été signé le 29 juin 2021 lors d'une cérémonie en présence de Mme Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Des réunions d'ingénierie financière ont également été tenues afin de faire un point sur les possibilités de subvention État.

Sur le PETR Val de Lorraine

Un protocole d'engagement a également été signé en 2021 sur le territoire de Val de Lorraine, dans lequel les signataires s'accordent pour élaborer un futur PTRTE. Le pilotage de ce contrat dont l'ancrage territorial est partagé entre l'arrondissement de Toul et celui de Nancy est assuré par les services de la préfecture.

Environnement

Sites SEVESO

Organisation et tenue le 9 mars 2021 de la commission de suivi de site SEVESO pour le site de la SFDM à Saint-Baussant.

Affaires économiques et emploi

Sept entreprises de l'arrondissement ont reçu la visite du sous-préfet de Toul en 2021.

Des points de situation régulier sont organisés en sous-préfecture sur l'emploi et l'économie avec les acteurs locaux de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi, UD Direccte, Conseil Départemental, Région) au regard des enjeux économiques liés à la crise sanitaire.

La sous-préfecture participe et contribue aux cellules mensuelles de veille économique qui suivent les entreprises en difficultés.

Poursuite de la participation à « La CARTE » (cellule d'Appui à la Relance Territoriale pour l'emploi en Terres de Lorraine)

La sous-préfecture a régulièrement participé aux groupes de travail mis en œuvre dans le cadre de ce dispositif. (Cellule d'Appui à la Relance Territoriale pour l'emploi en Terres de Lorraine). La CARTE, création spécifique du Pays Terres de lorraine, regroupe les acteurs locaux de l'emploi, du monde économique et de la formation qui agissent sur les questions du recrutement en Terres de Lorraine qui ont souhaité se mobiliser afin de répondre aux enjeux économiques que pose la crise sanitaire.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

En septembre 2021, 100 embauches avaient pu être conventionnées par cette entreprise à but d'emploi depuis 2017 et 73 salariés y étaient présents fin 2021.

En 2021, l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) a également décidé l'octroi d'une subvention forfaitaire de 50 000,00€ pour accompagner le développement du comité local dont le budget de fonctionnement s'élève à 150 000,00€ par an.

Le Comité Local pour l'Emploi et ses partenaires se sont engagés pour la deuxième étape expérimentale 2021-2026.

Accompagnement de projets

La sous-préfecture est par ailleurs engagée dans :

- la **restructuration du site SIAé de Domgermain**. Ce site qui assure la maintenance des hélicoptères PUMA ferme en 2025. Il s'agit d'accompagner la reconversion du site en :

- anticipant les problématiques liées au départ du SIAé,
- établissant une vision partagée de l'avenir.
- trouvant un ou plusieurs repreneurs afin de valoriser le territoire et contribuer à la dynamique économique.

- le déploiement du **projet de construction d'une prison INSERRE** (innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi) avec les acteurs locaux et les services du ministère de la justice.

SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL

Directeur : Jacques Sablayrolles

Le secrétariat général commun départemental (SGCD) est un service déconcentré de l'État, à vocation interministérielle, qui relève du ministère de l'Intérieur. Son siège est à la préfecture.

La création des SGCD au 1er janvier 2021, s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) qui a notamment pour objectif de gagner en efficacité en rationalisant les moyens et en favorisant les coopérations entre services.

Il exerce ses missions au bénéfice de la préfecture, des sous-préfectures et des directions départementales interministérielles : direction départementale des territoires (DDT), direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Un contrat de service définit en particulier les missions, l'organisation, la gouvernance et des indicateurs de suivi du SGCD.

Composé de 62 agents, il assure des prestations pour le compte de 585 agents des quatre structures bénéficiaires et gère un budget de fonctionnement (BOP 354) de plus de 2,75 millions d'euros en autorisations d'engagement en 2021.

Le secrétariat général commun départemental a pour objet de couvrir le domaine des activités dites supports et il intervient de manière mutualisée au bénéfice direct des structures administratives qu'il appuie au quotidien.

Ses attributions concernent principalement :

- les ressources humaines et l'action sociale,
- la gestion budgétaire et les achats,
- la politique immobilière de l'État et les problématiques logistiques dont l'accueil des usagers,
- les systèmes d'information et de communication.

Quelques exemples de l'action du SGCD

Le nombre de télétravailleurs, stable depuis des années dans chaque structure, est passé d'un petit nombre à la quasi-totalité de l'effectif dont les missions sont télétravaillables, pour des durées moyennes de 2 à 4 jours par semaine, conformément aux instructions gouvernementales pour répondre aux différentes vagues de la crise sanitaire.

Les services du SGCD en charge de la RH, des systèmes d'information, de la logistique ont été particulièrement mobilisés pour mettre en place cette nouvelle organisation et venir en appui aux agents les plus fragiles (distribution d'équipements individuels de protection, instruction des demandes de télétravail, équipements en poste NOEMI...).

De nombreuses réunions d'information ont également eu lieu avec les représentants du personnel sur la totalité du périmètre afin d'échanger sur les mesures mises en place pour faire face à la crise sanitaire.

Pour ce qui concerne les crédits gérés par le pôle finances et principalement ceux du BOP 354, la consommation en autorisation d'engagement en 2021 s'élève à 2 759 203 € soit une augmentation de 26,36 % par rapport à celle constatée en 2020, cette augmentation trouve notamment son origine dans la passation de nouveaux marchés pluriannuels et une meilleure couverture par le RBOP des besoins afférents aux travaux sur les bâtiments.

60 % des crédits ont été consacrés à l'entretien des bâtiments du parc SGC (contrat d'entretiens, fluides et travaux) ; 30 % des crédits ont été mobilisés afin de couvrir les dépenses de fonctionnement des périmètres (affranchissement, téléphonie, solutions d'impression, fournitures administratives, mobilier, représentation de l'État) et 10 % du budget a été mobilisé au titre des dépenses RH (action sociale, formation, restauration collective).

À noter que le taux d'exécution tant des autorisations d'engagement que des crédits de paiement est sensiblement le même que celui constaté en 2020. L'institution du SGCD n'a donc pas engendré d'effet négatif sur l'exécution budgétaire.

S'agissant des systèmes d'information et de communication, l'année écoulée marque un changement de l'environnement numérique de travail des agents par le déploiement massif d'ordinateurs portables permettant de faire face aux enjeux d'aujourd'hui : mobilité, télétravail et gestion de crise.

Ces évolutions se poursuivront en 2022.

Par ailleurs, un plan d'équipement de systèmes de visioconférence a permis d'installer de nouveaux systèmes en préfecture, sous-préfectures et en DDI. Le centre opérationnel départemental situé en préfecture a été modernisé.

Enfin, les agents des DDI ont rejoint le réseau du ministère de l'intérieur. Cette opération a nécessité des interventions sur l'ensemble des postes utilisateurs et des serveurs en DDI. Il se terminera en 2022 avec l'intégration des postes de l'ex UD-DIRECCTE sur lesquels la messagerie Mélanie et un système de réservations de ressources ont été déployées.

Ce travail permet de disposer d'un système d'authentification unique sur l'ensemble du périmètre, il a permis la mise en place technique du SGCD et le partage d'informations entre préfecture, DDI et SGCD.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Directeur : Bertrand GAUTIER, administrateur général

Dans la continuité de l'année 2020, la DDFiP de Meurthe-et-Moselle a mis son savoir-faire au service de la collectivité et apporté, dans un contexte de crise sanitaire prolongée et de reprise économique, son soutien à l'ensemble de ses partenaires institutionnels et usagers, professionnels et particuliers. Elle a ainsi poursuivi son action d'amélioration de la relation avec les usagers et son appui aux entreprises, notamment celles restant en difficulté. L'ensemble des agents a dû se former et s'adapter rapidement à de nouvelles missions (ex : reprise de la gestion et du contrôle de taxes douanières) et à une organisation intégrant le télétravail dans le pilotage, l'animation et la réalisation de l'ensemble de ses missions.

Une ambition renouvelée dans la relation aux usagers, pour une administration plus proche et plus accessible

Une évolution de la relation avec l'utilisateur

La crise sanitaire a conduit la DDFiP de Meurthe-et-Moselle à adapter rapidement son organisation pour assurer la qualité de service attendu par les usagers et la continuité du service public. Ce contexte exceptionnel, qui a modifié l'organisation du travail, a également accéléré la transformation de la relation avec tous les usagers, particuliers, professionnels et collectivités locales.

Malgré un plébiscite par les usagers des modes de contact distants, la DDFiP a veillé à demeurer accessible à l'ensemble des contribuables sur tout le territoire.

Dans ce cadre, l'accueil téléphonique continue d'être privilégié avec, en 2021, 83 400 appels décrochés pendant les campagnes déclaratives et de recouvrement (76 000 en 2020), auxquels s'ajoute le recours croissant des usagers au numéro d'appel national. La messagerie sécurisée du compte fiscal personnel a poursuivi son essor avec 69 200 contacts.

L'accueil au guichet n'a pas retrouvé en 2021 ses niveaux d'avant-crise, témoignant d'un changement durable des habitudes (57 000 usagers reçus au printemps et à l'automne 2021 au lieu de 104 000 en 2019, soit -45 %). La baisse confirmée de l'accueil spontané au guichet s'accompagne d'un accroissement du nombre de prises de rendez-vous (téléphonique ou physique) qui permettent de mieux préparer des dossiers plus complexes (7 200 rendez-vous accordés par les SIP en 2021, + 9 %).

La succession de réformes simplifiant ou allégeant les procédures de collecte et de paiement de l'impôt (prélèvement à la source, déclaration automatique des revenus, réforme de la taxe d'habitation) ont contribué à ces évolutions. Elles sont également portées par des services en ligne de qualité, disponibles 7j/7, 24h/24.

Une présence renforcée sur le territoire

La mise en place du nouveau réseau de proximité (NRP) a permis de renforcer la présence dans les territoires. Un accueil de proximité est ainsi assuré aux particuliers de manière élargie soit dans un service de la DDFiP, soit dans les Espaces France Services (20 espaces fin 2021) où des RDV peuvent être organisés, soit enfin, au travers de permanences tenues dans des mairies. Le réseau de paiement de proximité des amendes, des produits locaux ou hospitaliers et des impôts auprès de buralistes agréés (en carte bancaire ou en espèces

dans la limite de 300 euros) a été étendu : avec 113 buralistes agréés fin 2021 (+39 % en un an), ce réseau a connu un développement rapide et, en apportant un vrai « plus », a rencontré son public.

Dans la sphère des usagers professionnels, l'organisation a été rationalisée pour constituer des services de taille plus importante . Au plan départemental, les Services des impôts des Entreprises (SIE) de Lunéville et de Vandoeuvre et parallèlement ceux de Nancy ont ainsi été fusionnés au 1^{er} janvier 2021. La délivrance par courriel des quitus nécessaires à l'immatriculation des véhicules acquis dans un pays de l'UE a été concentrée sur le SIE de Nancy. Ce mode de relation, initié dans le contexte épidémique, est en effet apparu parfaitement adapté aux attentes des usagers qui n'ont plus à se déplacer.

Parallèlement les Services de la Publicité Foncière, chargés de la gestion du fichier immobilier de Lunéville, Briey et Nancy 2, ont été fusionnés en octobre 2021 et regroupés sur les deux sites de Nancy et Val de Briey.

Cette réorganisation des services, qui doit s'achever au cours de 2023, a été conduite dans un contexte de continuité et d'élargissement des missions de la DDFiP.

Le soutien aux entreprises

Un soutien renforcé aux entreprises les plus touchées par la crise

La crise sanitaire a justifié une mobilisation exceptionnelle des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs concernés pour faire face à une crise d'une ampleur inédite. Cette mobilisation a permis de préserver l'activité et l'emploi en dépit des contraintes sanitaires. Ainsi, le chiffre d'affaires déclaré par les entreprises du département qui avait décliné en 2020 (-6,4%) a dépassé en 2021 son niveau d'avant-crise avec une augmentation de 7,2 %.

Des mesures massives de soutien ont été mobilisées jusqu'à l'automne auxquelles la DDFiP a contribué par des reports de charges fiscales et par l'octroi d'aides du fonds de solidarité qui a bénéficié, au 31 décembre 2021, à 14 657 entreprises du département pour près de 216 millions d'euros (78 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Le soutien aux entreprises s'est poursuivi de manière plus ciblée (aide dit « coûts fixes ») et a donné lieu à un plan d'action pour l'accompagnement des entreprises en sortie de crise. Ce plan vise à détecter les entreprises en difficulté pour les orienter vers la solution la mieux adaptée. Guichet privilégié, la DDFiP apporte une forte contribution à ce plan en liaison avec l'ensemble de ses partenaires (Banque de France- URSSAF- DDETS) dans le cadre du Comité Départemental à la Sortie de Crise présidé par le Préfet.

Par ailleurs, dans la continuité de ses travaux antérieurs à la crise, la commission des chefs de service financiers (CCSF) a traité 15 dossiers et a accordé 11 plans d'apurement du passif à des entreprises représentant 227 emplois directs. Le délai moyen des plans de règlement (plus long) s'élève à 30,5 mois. Afin d'accompagner les entreprises les plus frappées par la crise, le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) a été doté d'outils d'interventions supplémentaires. 8 dossiers ont été examinés et 5 entreprises ont été accompagnées par des prêts (3) ou par le financement d'un audit (2).

La DDFiP a également veillé au remboursement rapide des créances fiscales des entreprises : près de 93 % des demandes de remboursement de crédit de TVA et plus de 95 % des demandes de remboursement d'excédent d'impôt sur les sociétés ont été traitées dans un délai inférieur à 30 jours.

La procédure de rescrit fiscal

Le rescrit fiscal revêt une importance particulière pour les PME, car ces dernières ne disposent généralement pas de toute l'expertise nécessaire pour s'assurer du correct traitement fiscal de leurs opérations et peuvent avoir ainsi un besoin accru de sécurité juridique.

En 2021, la DDFiP de Meurthe-et-Moselle a répondu à 46 demandes de rescrits présentées par des PME. Parmi ces demandes, neuf d'entre elles ont été déposées en vue de l'obtention du statut de jeunes entreprises innovantes ou universitaires. En effet, une nouvelle entreprise qui investit dans la recherche et le développement (R&D) peut demander le statut de jeune entreprise innovante (JEI) ou de jeune entreprise universitaire (JEU) et ainsi bénéficier d'exonérations fiscales et sociales. Treize autres demandes ont été déposées par des entreprises souhaitant s'assurer qu'elles pouvaient bénéficier des dispositifs réservés aux entreprises nouvelles, à la création ou à la reprise d'entreprises en ZRR (zone de revitalisation rurale) ou en ZFU-TE (zone franche urbaine – territoire entrepreneur). Enfin, les autres demandes ont porté sur l'application de textes fiscaux notamment en matière de TVA ou de contribution foncière des entreprises.

L'appui aux collectivités locales

Des mesures gouvernementales de compensation par l'Etat des pertes de ressources liées à la crise sanitaire et épidémique pour certains Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC) et Services Publics Administratifs (SPA) ont été intégrées dans la loi de finances rectificative du 19 juillet 2021. En Meurthe-et-Moselle, 9 SPIC, pour un montant total de 1,7 M€ et 25 SPA, pour un montant total de 0, 437 M€ ont bénéficié de ces dispositifs.

L'année 2021 a vu le renforcement du soutien de la DDFiP auprès des collectivités locales du département par l'installation de 8 conseillers aux décideurs locaux (CDL) sur le périmètre de 7 EPCI et d'une partie du territoire de la Métropole du Grand Nancy (11 le seront au 1^{er} février 2022).

Ces cadres ont pour missions d'une part, de répondre aux sollicitations des élus locaux sur tout le champ de la gestion publique (processus budgétaires et comptables, fiscalité ...) et d'autre part, d'accompagner les collectivités dans les chantiers de modernisation qui irriguent le secteur public local (ex : déploiement du nouveau référentiel comptable M57 - paiement en ligne - qualité comptable).

Le service de la fiscalité directe locale est fortement mobilisé par les collectivités locales, satisfaisant une quarantaine de demandes de simulation de taux et près de 300 demandes de conseil/expertise.

43 analyses financières ainsi que 329 documents de valorisation des comptes des collectivités ont été produits en 2021, venant compléter l'offre de service aux ordonnateurs.

La dématérialisation des processus comptables et financiers des collectivités du département continue de progresser. La totalité des budgets des collectivités utilise la signature électronique des bordereaux de mandats et titres, avec un taux de pièces justificatives dématérialisées supérieur à 87 %. La DDFiP s'inscrit également dans une démarche active d'incitation des collectivités à dématérialiser leurs opérations de marchés publics avec leur service de gestion comptable ou la trésorerie.

Le délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local s'est maintenu à un très bon niveau en 2021 (4,67 jours, très en deçà de l'obligation réglementaire), favorisant ainsi la trésorerie des fournisseurs.

Enfin, illustrant la démarche de partenariat qui constitue durablement une orientation stratégique forte, trois engagements partenariaux, visant à promouvoir l'amélioration des procédures entre le comptable et l'ordonnateur et à rendre un service au plus proche des besoins de l'utilisateur (notamment l'offre de paiement en ligne), ont par ailleurs été signés en 2021.

L'appui aux ordonnateurs de l'Etat

Dans le cadre des réunions de restitution aux ordonnateurs des résultats du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) qui se sont déroulées en juin 2021, l'offre de service de la DDFiP en matière de renforcement du contrôle interne comptable et financier a été présentée aux services des ministères de la Justice et de l'Education nationale, assignés sur la DDFiP de Meurthe-et-Moselle (aide à l'élaboration des cartographies locales des risques, plans d'action, plans de contrôle et offre de formations). L'application de gestion interne des risques AGIR leur a également été présentée.

Suite à ces réunions, la DDFiP a été conviée au COPIL « Contrôle interne financier » des services du ministère de la Justice le 28 septembre 2021. A cette occasion, la MDRA/CQC a présenté l'évolution de l'échelle de maturité des risques mise en place par la DDFiP, outil permettant une auto-évaluation des risques en matière de contrôle interne comptable et financier. Un point sur l'expérimentation d'AGIRMINJU au ministère de la Justice a permis d'échanger sur les besoins de ses services en matière de renforcement des dispositifs de contrôle interne.

La lutte contre la fraude fiscale

L'aide indispensable apportée aux entreprises s'est accompagnée de mesures de contrôle pour réprimer et dissuader la fraude.

Les contrôles réalisés dans ce cadre ont conduit la DDFiP de Meurthe-et-Moselle à déposer 18 plaintes (pour 0,625 M€ potentiellement fraudés au titre du fonds de solidarité) et 4 dénonciations au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Par ailleurs, 10 dossiers ont fait l'objet d'une dénonciation automatique auprès de l'autorité judiciaire en application de la loi du 23/10/2018 visant à renforcer la lutte contre la fraude.

Les services de la DDFiP rencontrent régulièrement le magistrat en charge des affaires économiques et financières pour échanger sur l'avancement des dossiers.

La brigade de contrôle et de recherche (BCR) a participé à trois réunions du CODAF opérationnel en 2021 sous la direction du Procureur de la République et de ses services. Ces réunions sont complétées par des échanges réguliers avec les membres du CODAF. Dans le cadre de cette collaboration, la brigade a participé à deux opérations sur le terrain relevant des secteurs d'achat-revente et réparation de véhicules et de la restauration. La BCR participe également aux réunions régulières de la cellule départementale des services de l'Etat en charge de la lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) sous la présidence du Préfet.

Les missions domaniales

Les missions domaniales

La DDFiP est un acteur majeur de la politique immobilière de l'État dans le département. Le pôle d'évaluation a procédé en 2021 à 773 évaluations pour la Meurthe-et-Moselle. Le taux de restitution des réponses aux demandes d'évaluations réglementaires dans le délai d'un mois s'est maintenu à un très bon niveau de 99 %. Le déploiement de l'application OSE a constitué le second chantier de modernisation de l'outillage informatique des évaluations domaniales dans la continuité de celui de la plateforme D(éclarations) S(implifiées), avec laquelle elle est interfacée.

Le pôle d'évaluation de Meurthe-et-Moselle s'est porté volontaire pour expérimenter un nouvel avis-rapport résultant de la fusion de l'avis et du rapport d'évaluation, plus structuré en la forme et au fonds et permettant de communiquer systématiquement aux consultants l'ensemble des éléments sur lesquels l'évaluateur fonde son évaluation.

Service Local du Domaine

Ce service de la DDFiP gère l'ensemble des bâtiments de l'État propriétaire dans le département.

Il recense 284 baux en cours, représentant 285 788 m² et un engagement financier de 9 100 000 €.

Par ailleurs, 170 conventions d'utilisations sont actives, objets d'une campagne de contrôles.

Pôle de gestion des patrimoines privés

En 2021, le service a pris en charge 1 117 décisions de nomination en tant que gestionnaire de successions vacantes. La nette amélioration du taux de traitement des dossiers enregistrée en 2020 s'est poursuivie en 2021, avec un taux de 112 % au 31 décembre 2021. S'agissant des enjeux financiers, les recettes se sont élevées à un peu plus de 12,4 M€ en 2021.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Directrice : Lætitia PHILIPPON – contrôlease générale - depuis le 1^{er} septembre en remplacement de Laurent Tarasco

Au travers de ses 8 circonscriptions, la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe-et-Moselle veille sur 66 des 591 communes du département qui regroupent près de 63% de la population.

Siège de la direction départementale de la sécurité publique, la circonscription de NANCY concentre 57% de la population située en zone de compétence Police Nationale. Forte de 1002 agents dont 801 policiers et 81 ADS au 1er janvier 2022, la zone Police Nationale offre une couverture de 19,2 "policiers - ADS" pour 10 000 habitants.

Bilan de la délinquance

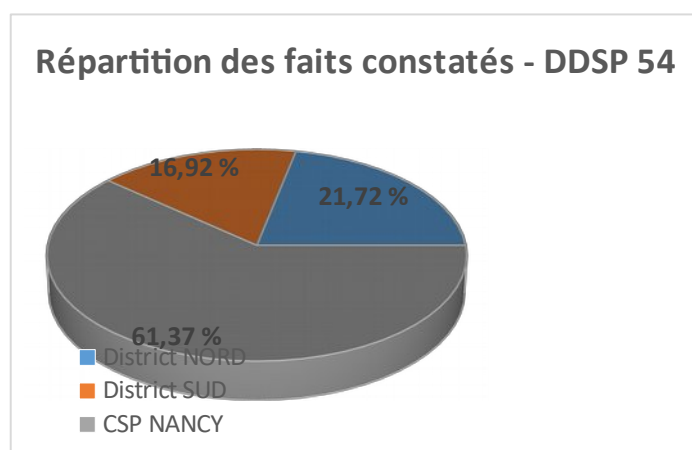
	2019	2020	2021	Evolution 2021/2019	ECART 2021/2019	DDSP strate 2019/2020	Zone Est 2019/2021
TOTAL FAITS CONSTATES	24 355	21 502	25 018	2,65%	663	10,9%	-5,2%
TOTAL FAITS ELUCIDES	10 829	9 786	11 817	8,36%	988	-25,9%	2,9%
Taux d'élucidation	44,46%	45,51%	47,23%	2,77%		32,64%	42,63%

L'année 2021 est marquée par une hausse du nombre de faits constatés pour la DDSP 54 de **16.35%** par rapport à 2020. Cette tendance est également observable au sein des DDSP de même dimension que celle de Meurthe-et-Moselle, davantage accentuée (**+10,9 %**). Toutefois, ce pourcentage est à relativiser : en raison du contexte sanitaire, l'année 2020 ne constitue pas une année de référence. L'évolution du nombre de faits constatés entre l'année 2019 et l'année 2021 s'élève à **2.65%**, soit une hausse de **+663** faits. Cette progression du nombre de faits constatés est en opposition avec la tendance des chiffres de la Zone Est qui affiche une baisse de **-5,2%** entre 2019 et 2021.

Le pourcentage d'élucidation s'inscrit dans la continuité des 2 années précédentes, marquée par une maîtrise affirmée de la délinquance sur le ressort de compétence de la DDSP 54. En effet, le nombre de faits élucidés est en forte progression de 8,36 % par rapport à 2019, soit une hausse de **+988** faits, pour atteindre le **taux record** de 47,2 %. La DDSP 54 est de 4,6 points au-dessus des DDSP de la Zone Est et de 14,6 point au-dessus des DDSP de la même strate.

Répartition territoriale au sein de la DDSP 54 :

	Population	% Population	Faits Constatés	Evolution des FC 2021/2019	% Faits Constatés	FC pour 10K habitants
District NORD	109 254	23,7 %	5 433	3,04%	21,7%	497
District SUD	88 719	19,3 %	4 232	16,09%	16,9%	477
CSP NANCY	261 985	57 %	15 353	-1,19%	61,4%	586
DDSP 54	459 958	100 %	25 018	2,77%	100%	544



De fortes disparités d'évolution de la délinquance sont observées sur le ressort de la DDSP 54. Alors que la hausse enregistrée sur le District NORD s'affiche à **+3,04 %**, celle-ci atteint 16,09 % dans le district SUD. En revanche, l'évolution de délinquance sur la CSP de NANCY est en recul de 1,19 % en 2021 par rapport à 2019.

Au total, la pression de la délinquance reste plus marquée sur la CSP de NANCY avec 586 FC/10K hab. contre 497 sur le District NORD et 477 sur le District SUD.

DDSP 54 - comparatif strate et tendances

	2019	2020	2021	Evolution 2021/2019	ECART 2021/2019	DDSP 54 pour 10K habitants	Zone Est pour 10K habitants
AVIP - atteintes à l'intégrité physique	4 777	4 862	6 117	+21,9%	+1 340	133,0	139,4
AAB - atteintes aux biens	12 232	10 075	10 732	-14,0%	-1 500	233,3	263,8
EIEF - escroqueries et infractions économiques et financières	3 265	3 051	3 474	-6,0%	+209	75,5	71,9
IRAS - infractions révélées par l'activité des services	2 315	1 825	2 596	+10,8%	+281	56,4	58,6

Dans un contexte d'augmentation globale de la délinquance enregistrée, les plus fortes progressions sont relatives aux « atteintes à l'intégrité physique » (**+21,9 %**) et aux « infractions révélées par l'activité des services » (**+10,8 %**). Il est à noter la diminution des « atteintes aux biens » de **-14%** ainsi que des « escroqueries et infractions économiques et financières » de **-6%**.

S'agissant des AVIP, l'analyse montre que les principaux items qui engendrent cette hausse sont :

- Les **Violences Sexuelles** : +256 faits, soit +42,74% par rapport à 2019,
- Les **Menaces de Violences** : +477 faits, soit +31,84% par rapport à 2019,
- Les **Violences Physiques Crapuleuses** : +616 faits, soit +16,42% par rapport à 2019,

A contrario, les Violences Physiques Non Crapuleuses sont en légère baisse (-9 faits soit -3,36%). Malgré cela, le taux d'AVIP pour 10 000 habitants reste très en deçà de celui observé sur la Zone Est (133 FC/10K hab. contre 139,4 sur la Zone Est).

A l'identique, le taux d'AAB pour 10 000 habitants reste également très en deçà de celui observé sur la Zone Est (233 FC/10K hab. contre 263,8 sur la Zone Est).

Cette baisse des AAB entre 2021 et 2019, est principalement portée par le recul des « autres vols simples » (-530 faits ; -55,97%), des « vols par effractions » (-343 faits ; 35,78%), des « vols au préjudice de particuliers » (-410 faits ; -11,23%), ainsi que des « destructions et dégradations de biens » (-250 faits ; -9,76%). Seuls les « vols liés à l'automobile » connaissent une hausse de +138 faits (+6,73%). Dans ce contexte, le taux d'élucidation des I.A.B reste stable à 19,44 % en 2021 (19,23% en 2020 et 19,98% en 2019).

Enfin, les infractions révélées par l'activité des services (IRAS) sont marquées par une forte hausse (+10,82%) liées aux infractions « d'usage de stupéfiants » (+333 faits ; +16,9%). Sur la période considérée, les avoirs criminels principalement liés aux affaires de stupéfiants ont atteint **271 531 €** en 2021.

Le district Nord

District NORD	2019	2020	2021	Evolution 2021/2019	ECART 2019/2021	Part DDSP 54
FAITS CONSTATES	5 268	4 525	5 433	+3,04%	+165	21,7%
Taux d'élucidation	43,6%	43,3%	37,92%	-15,05 pt		
AVIP - atteintes à l'intégrité physique	1 044	1 021	1 494	+30,12%	+450	24,4%
AAB - atteintes aux biens	2 719	2 101	2 108	-29%	-611	19,6%
EIEF - escroqueries et infractions économiques et financières	486	513	662	+26,59%	+176	19,1%
IRAS - infractions révélées par l'activité des services	600	467	634	+5,36%	+34	24,4%

En couvrant 23,7 % de la population située en ZPN, le District NORD enregistre 21,7 % de la délinquance totale constatée sur la DDSP 54.

La hausse des faits constatés en 2021 sur le ressort des circonscriptions du District Nord (+3,04 %), se justifie dans le détail par :

AVIP : Violences sexuelles +48,3 % soit +56 faits et
Menaces de violences +41,2 % soit +152 faits
Violences physiques crapuleuses +26 % dont coup et blessures volontaires (+227 faits)

EIEF : Escroqueries et abus de confiance (+180 faits)

IRAS : Infractions liées aux stupéfiants (+7,6 %) dont usage +22 faits et usage - revente +34,6 % (soit +19 faits)

Seules les AAB sont marquées par un recul qu'il convient de souligner :

AAB : Autres vols simples -77,1% (-131 faits)

Vols par effractions -46,9% (-152 faits)

Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur -17,2% (-73 faits)

Le district Sud "hors Nancy"

District SUD	2019	2020	2021	Evolution 2021/2019	ECART 2021/2019	Part DDSP 54
FAITS CONSTATES	3 551	3 377	4 232	+16,1%	+681	16,9%
Taux d'élucidation	54,20 %	56,6%	59,78%	+5,63 pt		
AVIP - atteintes à l'intégrité physique	799	846	1 109	+27,95%	+310	18,1%
AAB - atteintes aux biens	1 536	1 330	1 605	+4,3%	+69	15,0%
EIEF - escroqueries et infractions éco et financières	395	437	565	+30,1%	+170	16,3%
IRAS - inf révélées par l'activité des services	519	420	563	+7,8%	+44	21,7%

En couvrant 19,3% de la population située en ZPN, le District SUD enregistre 16,9% de la délinquance totale constatée sur la DDSP 54.

Sur ce district, le nombre de faits constatés enregistre la plus forte progression de la DDSP en 2021 par rapport à 2019 : +16,1 %. Toutefois, il convient de souligner que ce territoire est celui qui présente le plus faible taux de délinquance pour 10 000 habitants (477 FC / 10K hab).

Les 4 grands agrégats sont à la hausse, justifiés dans le détail par :

- AVIP :** Violences sexuelles : +33,33 % soit +27 faits
Violences physiques non crapuleuses : +29,1 % dont +151 faits pour coups et blessures volontaires
Menaces de violences : +27,4 % soit +76 faits
- AAB :** Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur : +13,2 % soit +45 faits
- EIEF :** Escroqueries et abus de confiance (+157 faits), soit +31,1%
- IRAS :** Infractions liées aux stupéfiants (+7,8 %) dont usage +23 faits et usage – revente +35,6 % (soit +16 faits)
Recels +39,1 % soit +18 faits

La CSP de NANCY

CSP NANCY	2019	2020	2021	Evolution 2021/2019	ECART 2021/2019	Part DDSP 54
FAITS CONSTATES	15 536	13 600	15 353	-1,2%	-183	61,4%
Taux d'élucidation	42,5%	43,5%	47,1%	+4,5 pt		
AVIP - atteintes à l'intégrité physique	2 934	2 995	3 514	+16,5%	+580	57,5%
AAB - atteintes aux biens	7 977	6 644	7 019	-13,7%	-958	65,4%
EIEF - escroqueries et infractions économiques et financières	2 384	2 101	2 247	-6,1%	-137	64,7%
IRAS - infractions révélées par l'activité des services	1 196	938	1 399	+14,5%	+203	53,9%

En couvrant 57% de la population située en ZPN, la CSP de NANCY enregistre 61,4% de la délinquance totale constatée sur la DDSP 54. Le taux d'élucidation global reste très important : 47,1%.

La délinquance globale enregistrée sur la CSP de NANCY reste globalement stable : -1,2%. Cette légère baisse est portée à l'équilibre entre la hausse des atteintes à l'intégrité physique de +16,5% ainsi que les infractions révélées par l'action des services : +14,5%, et, entre la baisse des atteintes aux biens de -13,7% ainsi que les escroqueries et infractions économiques et financières de -6,1%.

Détaillées, les principales tendances sont :

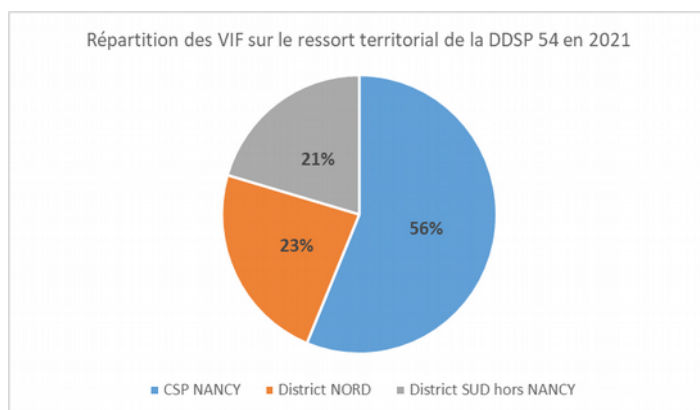
AVIP :	Violences sexuelles de +43% soit +173 faits Menaces de violences +31,9% soit +254 faits Violences physiques non crapuleuses +7,6%, soit +156 faits
IRAS :	Infractions liées aux stupéfiants +24,9% et notamment les « usages » + 241 faits Faux documents administratifs +27,5% soit +11 faits
AAB :	Vols par effraction -33,5% (-239 FC) Autres vols simples -65,6% (-399 FC) Autres vols au préjudice de particuliers -12,7% (-339 FC)
EIEF :	Falsifications et usages de chèques volés -428,7% (-403 FC) Escroqueries et abus de confiance (+253 faits), soit +15,8%

Les thématiques prioritaires

Les violences intrafamiliales et les violences conjugales

La DDSP54 s'inscrit dans la tendance de la hausse des violences intrafamiliales et des violences conjugales. La libération de la parole des femmes majoritairement, par une augmentation de la communication, fait accroître la prise des plaintes des VIF, davantage systématique.

En 2021, la DDSP54 a enregistré **1 465** plaintes pour des faits de violences commises dans le cadre intrafamilial dont **1 219** plaintes pour des faits de violences conjugales. **81%** des victimes sont de sexe féminin en 2021. En 2019, la DDSP54 a enregistré **1179** plaintes pour des faits de violences commises dans le cadre intrafamilial dont 970 plaintes pour des faits de violences conjugales, soit une hausse de **28,8%** en 2021 par rapport à 2019, dont **30.3%** pour les violences conjugales.



Dans le détail, le nombre de faits relatifs aux violences conjugales est en forte progression, en 2021 par rapport en 2019 :

- District SUD hors Nancy +**49%** (+129 faits)
- District NORD **33%** (+91 faits)
- CSP de Nancy +**22%** (+149 faits)

Quant au nombre des « autres violences intrafamiliales », elles augmentent principalement sur la CSP de Nancy **+32%**, soit **+47** faits et dans le district Sud – hors Nancy (**+19%**), soit **+7** faits.

La lutte contre les stupéfiants

Les Infractions révélées par l'action des services marquent une progression de **+281** faits soit **+10,82 %** par rapport à 2019, principalement liées aux infractions « d'usage de stupéfiants » (+333 faits ; +16,9%).

En 2021, malgré la crise COVID et l'implication des effectifs de voie publique de la DDSP 54 dans le respect des mesures en lien avec celle-ci, **1 970** faits en lien avec les infractions aux stupéfiants ont été relevés, contre **1 637** faits en 2019.

Dans le détail, les infractions stupéfiants pour « usages » affichent une forte augmentation de **+286** faits, soit **+17,1%** entre 2021 et 2019. Il en est de même pour les infractions stupéfiants « usages-reventes » en progression de **+44** faits (+18,33%) ainsi que les infractions stupéfiants « trafic » en augmentation de **8,6%**, soit **+5** faits. Sur la période considérée, les avoirs criminels principalement liés aux affaires de stupéfiants ont atteint **271 531 €** en 2021.

Les trafics de stupéfiants constituent un vecteur des troubles à la tranquillité publique puisqu'ils entraînent une dégradation des conditions de vies des habitants des secteurs dans lesquels les trafiquants s'approprient les territoires.

Ainsi, la DDSP 54 s'est engagée dans un plan d'action de lutte contre les trafics de stupéfiants, au plus près des territoires et de leurs spécificités, en participant activement aux réunions mensuelles de la cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS). Cette cellule départementale a vocation à mieux collecter les informations reçues du terrain et les renseignements des différentes administrations, mais aussi des partenaires impliqués dans la lutte contre les stupéfiants.

En plus de l'appui de cette cellule, la DDSP 54 dispose également de deux autres outils afin de lutter contre les trafics de stupéfiants :

- La généralisation de la procédure de **l'Amende Forfaitaire Délictuelle** (AFD) pour sanctionner les consommateurs de produits stupéfiants.
- La mise en œuvre **d'opérations ciblées sur des points de deals** recensés et cartographiés.

L'amende forfaitaire délictuelle constitue un outil juridique pleinement utilisé par les policiers de terrain, puisque sur l'année 2021, ce sont **554 amendes** qui ont été dressées sur le ressort territorial de la DDSP 54.

La cartographie des points de deals, mise en place par la DDSP 54, constitue une synthèse des observations des effectifs de terrain, des informations recueillies par les services de renseignement et les services d'investigation, dont elle permet la diffusion à l'ensemble des policiers de la DDSP 54. Cette cartographie constitue un outil pertinent de pilotage des services en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants. Ainsi, fin 2021, **28 points de deal** étaient recensés sur la DDSP 54.

Les cambriolages

Sur l'ensemble de la DDSP 54, les « vols par effraction » affichent une baisse remarquable de **-35.78%** (-434 FC). Dans sa quasi-totalité, cette baisse concerne les « cambriolages de lieux d'habitation ». Parallèlement le taux d'élucidation des VPE atteint **17,15%** contre **14,76 %** pour la strate.

La CSP de NANCY affiche une baisse de -33,52% des VPE enregistrés (-239 FC) et plus particulièrement -83,13% des « cambriolages de lieux d’habitation » (-276 FC). Le taux d’élucidation des VPE de la CSP de Nancy atteint 19,5% contre 12,05 % pour la strate.

Les atteintes dans les transports publics de voyageurs

La sécurisation des transports publics urbains et leurs infrastructures constituent une priorité de l’action de la Police Nationale.

Pour la DDSP 54, cette stratégie s’est caractérisée par un renforcement conséquent de la présence visible et dissuasive d’effectifs en tenue dans les transports. Dans ce cadre, 1 399 heures de patrouilles ont été réalisées en 2021 (en hausse de 216% par rapport à 2019).

Ces opérations de sécurisation, dont plusieurs ont été menées en coopération avec les services de sécurité des opérateurs de transport (SUGE et Contrôleurs KEOLIS) se sont traduites en 2020 par l’interpellation de 87 personnes sur le réseau SNCF et 39 personnes dans les transports publics urbains.

Police secours : appels et interventions

Bilan annuel du traitement des appels 17

activité CIC	nombre d’appels 17 reçus	nombre d’interventions (DDSP54)	nombre d’interventions CSP Nancy	nombre d’interventions ville Nancy
2019	127 576	35 447	22 891	12 499
2020	133 910	36 341	22 670	12 233
2021	131 236	36 093	22 643	12 621
Evolution 2019/2021	+2,29 %	+1,82 %	-1,08 %	+0,98 %

Malgré la crise COVID, l’activité de police secours est restée soutenue en 2021 avec une **hausse globale des appels 17** par rapport à 2019 : **+2,29%**.

Le nombre d’intervention pour la DDSP 54 suit cette tendance avec une hausse de +1,82%. Les demandes d’intervention pour différends, en particulier dans la sphère familiale sont restées à un niveau élevé et représentent **17,2%** des motifs d’appel.

Le nombre d’appels injustifiés reste élevé, en effet moins d’un quart des appels reçus sur les lignes 17 entraînent effectivement une intervention de police secours.

62,74% du total des interventions concernent la CSP de Nancy. En détaillant la répartition par commune au sein de la Métropole, cela représente 12 621 interventions pour Nancy (34,97% du total), 2 109 pour Vandœuvre-Les-Nancy (5,8%) et 1 248 pour Laxou (3,5%).

Police Administrative

La lutte contre l’immigration irrégulière

En 2021, la lutte contre l’immigration irrégulière a conduit à placer 115 personnes en retenue administrative et à réaliser 62 escortes de reconduite (aéroport, CRA, frontière). Parallèlement, 142 ordonnances à quitter le territoire français ont été notifiées ainsi que 254 assignations à résidence.

Les débits de boissons

37 opérations de contrôles des débits de boissons ont été réalisées en 2021, lesquelles ont conduit à 17 sanctions administratives (avertissement, fermeture temporaire, ou mise en demeure).

Les « Gens Du Voyage »

Dans un contexte toujours soutenu de pandémie « COVID » les déplacements des communautés des « Gens Du Voyage » ont été particulièrement limités.

Pour la DDSP 54, 15 mises en demeure ont été notifiées, et 7 ont donné lieu à une mise en œuvre.

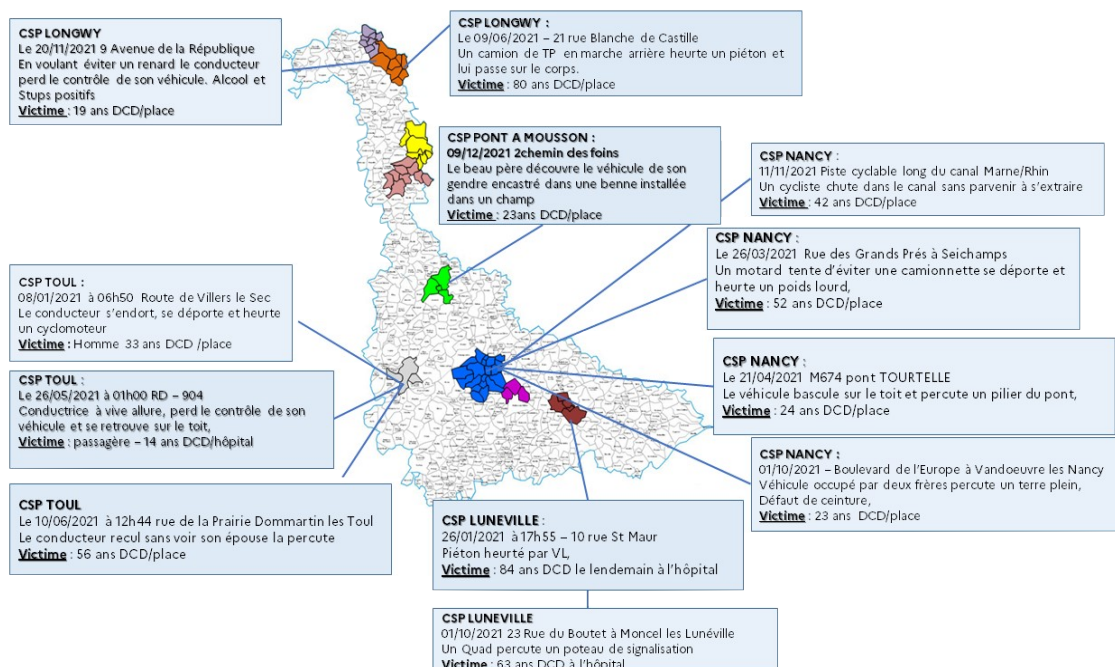
Accidentologie et Sécurité Routière

Accidentologie

	DDSP54				
	A	T	B	BH	BNH
Année 2019	391	13	470	67	403
Année 2020	317	7	347	44	303
Année 2021	432	12	457	58	399
Fluctuation 2019/2021	41	-1	-13	-9	-4
Évolution 2019/2021	+10,5%	-7,7%	-2,8%	-13,4%	-1%

	CSP NANCY				
	A	T	B	BH	BNH
Année 2019	316	4	366	24	342
Année 2020	236	2	258	21	237
Année 2021	331	4	355	36	319
Fluctuation 2019/2021	15	0	-11	12	-23
Évolution 2019/2021	+4.8%	0%	-3%	+50%	-6.7%

En 2021, sur l'ensemble du département, on constate une hausse de +41 accidents par rapport à 2019 (+10,5%). Les accidents sont moins graves que l'année 2019 puisqu'on note une baisse du nombre de tués de -7,7% (-1), de blessés à -2,8 % (-13) et de blessés graves à -13,4%. Cette tendance est identique sur la CSP de Nancy, hormis une hausse des blessés hospitalisés de 50% (+12).

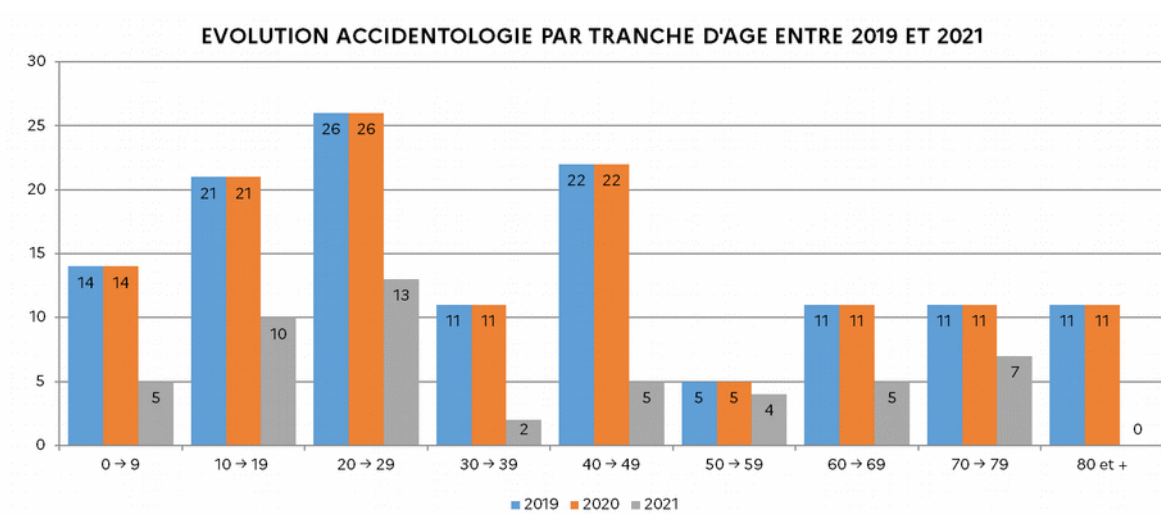


ACCIDENTOLOGIE 2 ROUES

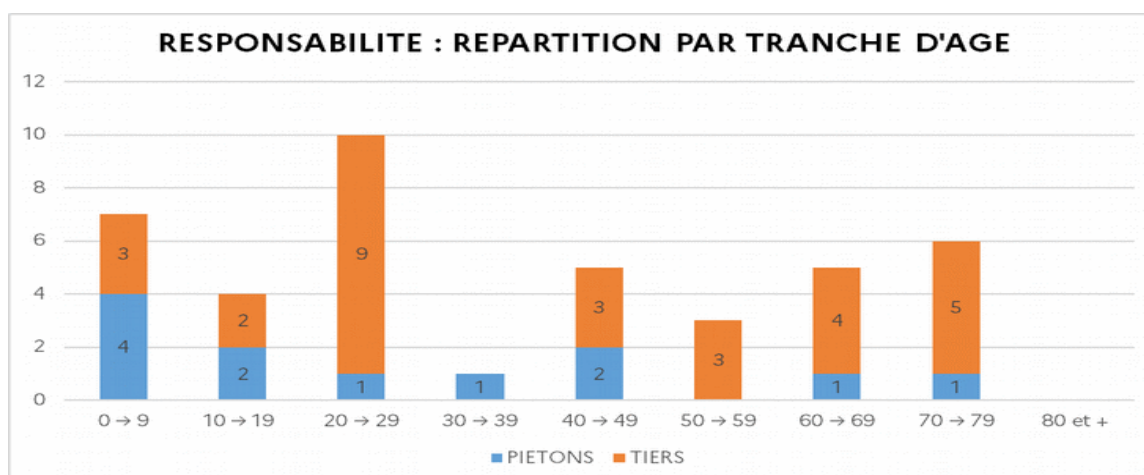
Catégorie	du 01/01 au 31/12/2019			du 01/01 au 31/12/2020			Du 01/01 au 31/12/2021					
	Nbre Victimes	Age		Nbre Victimes	Age		Nbres Victimes	Age			Responsabilité	
		Mineurs	Majeurs		Mineurs	Majeurs		Mineurs	Majeurs	2 roues	Tiers	
Vélos	38	6	32	19	5	14	29	4	25	13	16	
Cyclos	13	3	10	31	6	25	28	2	26	9	19	
Motos légères	8	0	8	9	0	9	10	1	9	4	6	
Motos grosses cylindrées	16	0	16	7	0	7	11	0	11	3	7	
Motos grosses cylindrées mortel	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	
Moto cross 250	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	
Total	75	9	66	68	11	57	79	7	72	30	48	

En 2021, on constate une hausse de **+4** de l'accidentologie des 2 roues par rapport à 2019. Ce sont les cyclomotoristes et les vélos les plus touchés avec respectivement **28** et **29** victimes sur un total 79. 48 accidents sont à imputer à un tiers. En 2019, les vélos étaient particulièrement touchés avec 38 victimes, en 2020, les cyclomotoristes étaient davantage touchés.

ACCIDENTOLOGIE DES PIETONS



En 2021, on constate une baisse importante de l'accidentologie des piétons passant de 132 en 2019 à 51 en 2021 (-158,82%). Les tranches d'âge les plus touchées sont celles des jeunes 20/29 ans et 10-19 ans avec respectivement 13 et 10 accidentés, puis les personnes âgées 70-79 ans avec 7 accidentés.



Sur l'année 2021, 56,9% des accidents des piétons sont dus à des tiers particulièrement pour les tranches d'âge des 20-29 ans et des +de 70 ans.

Sécurité routière

Contraventions

En 2021, on note une hausse de **+13,6%** par rapport à 2019 (+39,40% par rapport à 2020 – peu significatif en raison des mesures sanitaires du confinement) des contraventions relevées par la DDSP54. Dans le détail, cette progression s'explique par les contraventions relatives à la vitesse (2 344 en 2021 contre 1 508 en 2019) et les règles administratives (10 819 en 2021 contre 8 685 en 2019).

Pour la CSP NANCY, la tendance à la hausse se confirme : on constate une très forte augmentation de **+33,2%** des contraventions par rapport à 2019 (+30% par rapport à 2020) relatives à la vitesse **+40.3%** (651 en 2021, 587 en 2020 et 464 en 2019) et **+91,7%** pour les règles administratives (5 962 en 2021, 3 675 en 2020 et 3 110 en 2019).

Délits

Concernant les délits constatés en matière de code de la route pour la DDSP54, des résultats conséquents ont été enregistrés en 2021 avec une hausse de **23%** du nombre de délits par rapport à 2019 (+37,4% par rapport à 2020). Seule l'alcoolémie est en baisse de **-100%** (579 en 2021, 411 en 2020 et 700 en 2019).

Pour la CSP NANCY, la progression est davantage marquée avec une forte augmentation de **(+53,7%** pour les délits). Les stupéfiants connaissent la plus forte hausse avec **+134,1%** en 2021 par rapport à 2019 (274 en 2021, 138 en 2020 et 117 en 2019). En revanche, le nombre de délits relatifs à l'alcoolémie s'établit à -13% (-24% par rapport à 2020).

Violences urbaines

Le bilan des violences urbaines (VU) enregistrées sur le ressort territorial de la DDSP 54 fait apparaître une amélioration de la situation en 2021 par rapport à 2019. Les phases de confinement et la mise en place de couvre-feu ont eu un effet indéniable sur les faits de violences urbaines Dans le détail, il est relevé :

- Une forte baisse des « incendies de véhicules » avec -75% (144 soit -108 véhicules),
- Une nette baisse des « incendies de poubelles » de -82% (-118 faits),
- Une baisse du nombre de « jets de projectiles » à -30% (-10 faits).

En matière « **d'incendies de véhicules** », le District NORD enregistre une chute importante (-76 véhicules ; -92%) entre 2021 et 2019. Sur ce district, la principale baisse a été observée sur la CSP de LONGWY-VILLERUPT (-25 véhicules). La hausse concerne essentiellement la CSP de BRIEY (+5 véhicules).

Concernant les « **incendies de poubelles** », la baisse est générale pour toutes les circonscriptions entre 2021 et 2019 : -79 poubelles pour la CSP de NANCY, -25 poubelles pour le district SUD hors NANCY et -17 poubelles pour le district NORD.

Enfin, s'agissant des « **jets de projectiles** », ceux-ci sont en régression en particulier sur la CSP de NANCY avec -7 faits. Sur la DDSP 54, leur nombre chute de 33 projectiles en 2019 à 23 projectiles en 2021.

Ordre Public

L'année 2021 a été marquée, en particulier au cours du second semestre, par le maintien de l'ordre des manifestations liées aux mesures sanitaires. Les services et unités de la DDSP 54 auront été mobilisés sur **128** évènements de voie publique, dont **47** manifestations en

2021 et **13** voyages officiels. Dans le cadre des 47 manifestations sur la CSP de Nancy, 29 sont relatives aux samedis du «Bloc Lorrain». Concernant les manifestations «Bloc Lorrain», la DDSP 54 a engagé, en moyenne, sur chaque manifestation, **50 personnels** depuis le 17/07/2021. Ces effectifs ont bénéficié de l'appui d'1 ou ½ UFM (CRS ou Escadron de gendarmerie mobile) pour la majeure partie des manifestations avec en moyenne 45 gendarmes ou 47 CRS présents. **Seuls 4 samedis** n'ont pas fait l'objet d'une demande d'appui d'UFM depuis le 17/07/2021.

La contribution totale liée aux évènements représente **39 139 heures fonctionnaires** au 31/12/2021 (soit -6,7% par rapport à 2019) dont **35 876 heures** pour la seule CSP de NANCY (soit près de 92%). Cette diminution se justifie par le contexte sanitaire limitant le nombre de rassemblements.

Parmi les évènements notables, il convient de souligner : les rencontres de football de l'ASNL , Match France / Suisse, les journées nationales d'action (retraite – Fonction Publique), le festival « le Jardins du Michel » à Toul, le fête de la musique, le 14 juillet, Manifestation du « livre sur la place », le sons et lumières de la Ville de Nancy (période estivale), les voyages officiels des ministres, les festivités de la Saint-Nicolas (Nancy et Saint Nicolas de Port) et de Noël, du Nouvel an, 8 mai 45, les manifestations des « Anti-Pass », le concert de Soprano, le Tour Mirabelle, le Tour de France, la Marche des Fiertés, Nancy Jazz Pulsation, Tour de l'avenir, les fêtes pascales et le ramadan, lesemi-marathon

Sécurité du quotidien

Répondant à un objectif de rapprochement entre la Police et la population, la sécurité du quotidien a notamment pour objectif de recueillir les demandes de sécurité de la population et d'y d'apporter des réponses concrètes par des actions locales complémentaires et concertées menées par les différents acteurs de la sécurité.

Dans ce contexte les GPO (groupes de partenariats opérationnels), animés par des policiers référents apparaissent comme un outil essentiel du recueil, du partage de l'information entre les différents partenaires de la sécurité et de définition des actions à entreprendre. Ils sont également le lieu de pilotage et d'évaluation et éventuellement d'ajustement de ces actions.

Il existe actuellement 18 GPO sur la DDSP 54 répartis comme suit :

- CSP NANCY : 4 (Est, Sud est, Nord ouest et Centre)
- DISTRICT SUD (hors Nancy) : 8
- DISTRICT NORD : 6

2021	Nombre de réunions	Problématiques		
		Identifiées	Prises en comptes	Résolues
DDSP	213	329	313	120
CSP NANCY	50	91	80	31
DISTRICT SUD (HORS NANCY)	85	69	66	37
DISTRICT NORD	78	169	167	52

En 2021, à l'occasion des réunions des GPO, parmi les 329 problématiques identifiées, 313 ont fait l'objet de plans d'action qui ont conduit à la résolution de 120 d'entre elles. Toutes les problématiques identifiées ne font pas l'objet d'une prise en compte par le GPO soit parce qu'elles seraient avantageusement résolues par un seul partenaire soit parce qu'elles sortent du champ de compétence du GPO.

Les partenaires privilégiés des GPO sont outre la Police Nationale, les communes, notamment au travers de leurs polices municipales, les bailleurs sociaux, l'éducation nationale et les entreprises de transport.

Les problématiques récurrentes abordées lors des GPO sont :

- Trafic de stupéfiants (28%)
- Différends de voisinages (24%)
- Incivilités routières (rodéos, stationnement, vitesses excessives) (21%)
- Nuisances sonores (12%)
- Sécurité aux abords des établissements scolaires (9%)

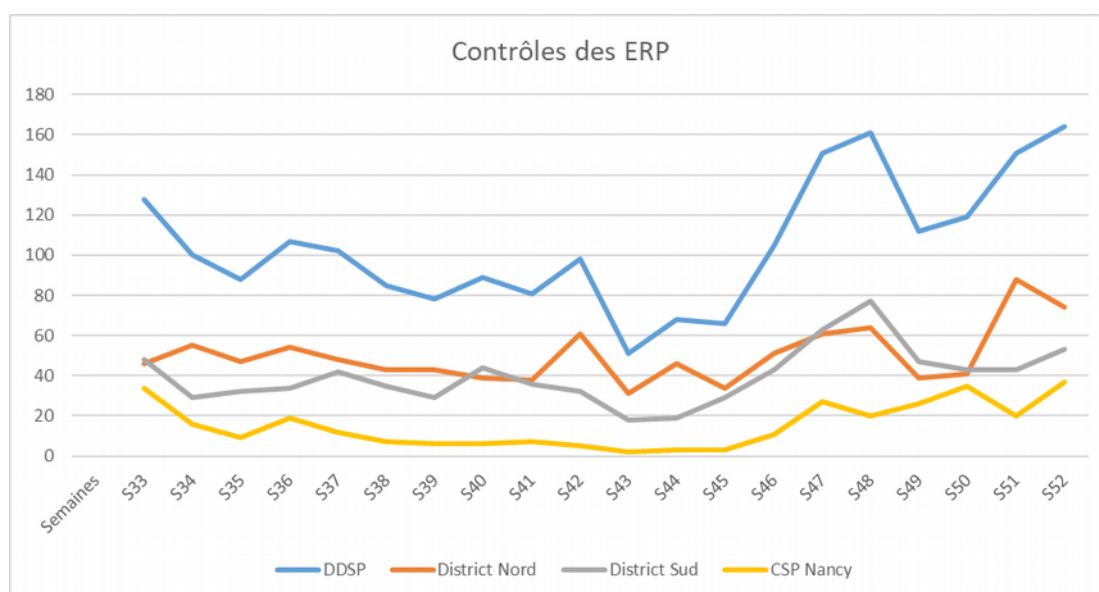
Les partenaires des GPO de la Métropole se sont réunis à 50 reprises au cours de l'année 2021. Si les thématiques abordées sont sensiblement les mêmes que pour les autres CSP, on peut néanmoins noter un nombre plus important de problématiques liées aux transports urbains ainsi qu'à l'insécurité dans le périmètre de la gare de Nancy (présence de squatteurs). Le Grand Nancy dispose d'un réseau de transports publics plus dense. A ce titre, la SNCF (SUGE) et KEOLIS font figure de partenaires réguliers et actifs des GPO de la Métropole.

Crise COVID-19

Les contrôles du pass sanitaire

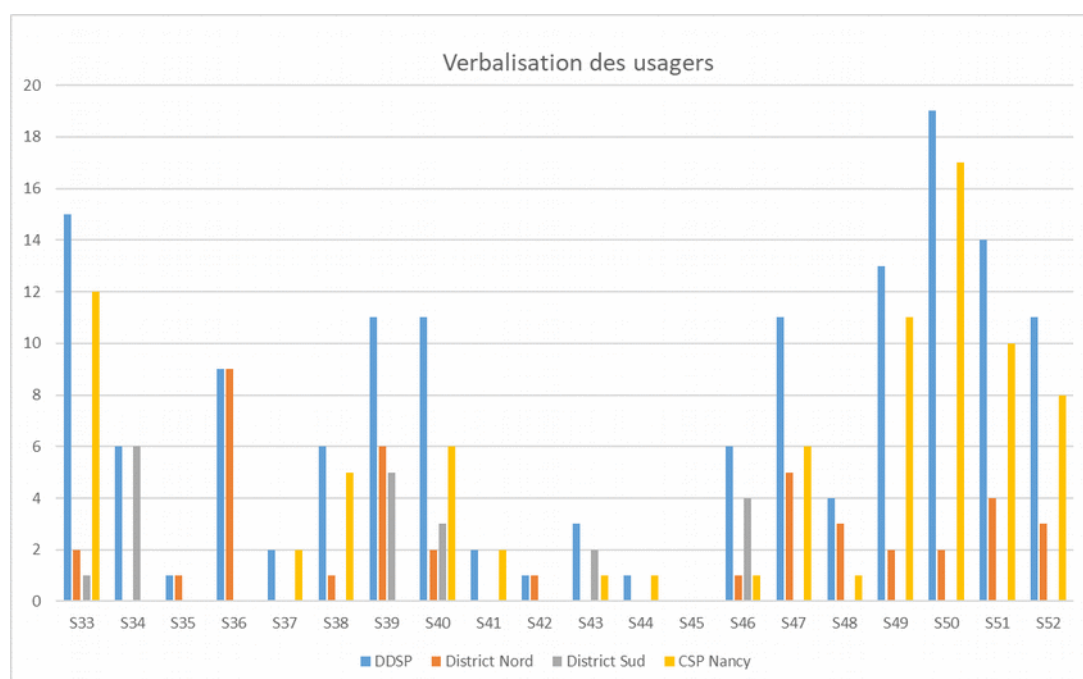
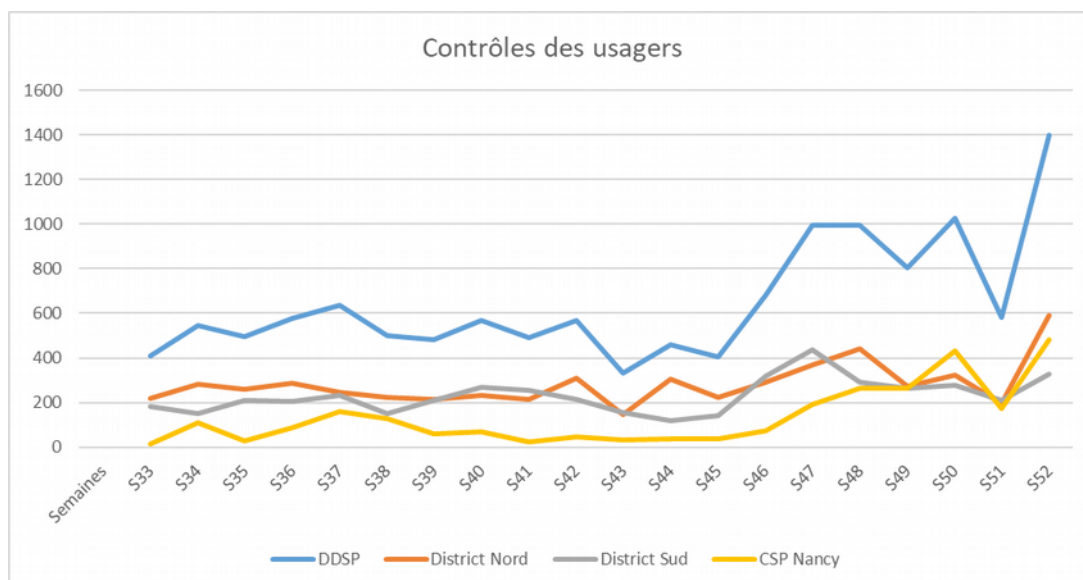
A partir du 9 août 2021, date de début des contrôles pass sanitaire, jusqu'au 31/12/2021, **2 187** établissements recevant du public ont été contrôlés sur toute la DDSP 54, dont **313** sur la circonscription de Nancy. Sur ces vérifications, 6 ERP ont fait l'objet de verbalisations, dont 4 ERP sur la circonscription de Nancy. Au total, 8 verbalisations ont été dressées à l'encontre de ces établissements.

Le graphique, présent ci-dessous, détaille les **contrôles des ERP effectués** (en nombre) entre la semaine N°33 et la semaine N°52 2021 pour les districts Nord, Sud – hors Nancy, la CSP de Nancy et le total de la DDSP 54.



Concernant les **contrôles pass sanitaire portés sur les usagers** d'août à décembre 2021, leur nombre s'affiche à **12 803** personnes, dont **2 414** pour la CSP de Nancy, soit 18,86 %. Sur ces contrôles, 154 personnes ont été verbalisées (1,20 %), dont 91 pour la CSP de Nancy.

Les graphiques, présents ci-dessous, détaillent le nombre de contrôles des usagers et le nombre de verbalisation des usagers (en nombre) effectués entre la semaine N°33 et la semaine N°52 2021 pour les districts Nord, Sud – hors Nancy, la CSP de Nancy et le total de la DDSP 54.



Les quarantaines

Entre le 25 avril 2021 et le 31 décembre 2021, le nombre de personnes provenant de l'étranger et mises en quarantaine s'élèvent à 1 407 pour la DDSP 54. Sur cette période, 1 214 personnes ont été contrôlées, soit 86,28 %.

Au cours de ces contrôles, le nombre de personnes verbalisées pour non-respect d'une mesure de quarantaine est de 165, soit 13,6 % des personnes contrôlées.

LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Commandant de groupement : Colonel Frédéric DANTIN depuis le 15 septembre 2021, successeur de Sébastien Dordhain

EFFECTIFS - ORGANISATION

Aucune mesure de réorganisation n'a été mise en œuvre par le groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle en 2021.

Effectif organique

Le groupement de gendarmerie départementale comprend des officiers (26) et des sous-officiers de gendarmerie (482), des militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie (17), des gendarmes adjoints volontaires (73) et des personnels civils (4), soit un effectif total théorique de 602 personnels à statut militaire ou civil.

Il convient de préciser que le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Nancy et la section de recherches de Nancy sont rattachés à la région de gendarmerie du Grand Est. Un détachement de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (DOCLDI) est également basé à Nancy.

Renforts reçus

L'effectif du groupement de gendarmerie départementale est renforcé régulièrement par la réserve opérationnelle de premier niveau (à l'effectif de 321 au 1^{er} janvier 2022), constituée en détachements de surveillance et d'intervention de la réserve (DSIR) ou renforçant les patrouilles des militaires d'active.

Il reçoit ponctuellement l'appui des militaires de la gendarmerie mobile, des enquêteurs de la section de recherches de Nancy ou du DOCLDI, des équipes cynophiles (stupéfiants, billets, armes, etc.), de la brigade fluviale de Metz et des hélicoptères ou des drones de la section aérienne gendarmerie (SAG) de METZ-FRESCATY.

Ainsi en 2021, 4864 jours réservistes ont été mis à disposition des unités du groupement, soit un renfort moyen de 14,35 militaires par jour.

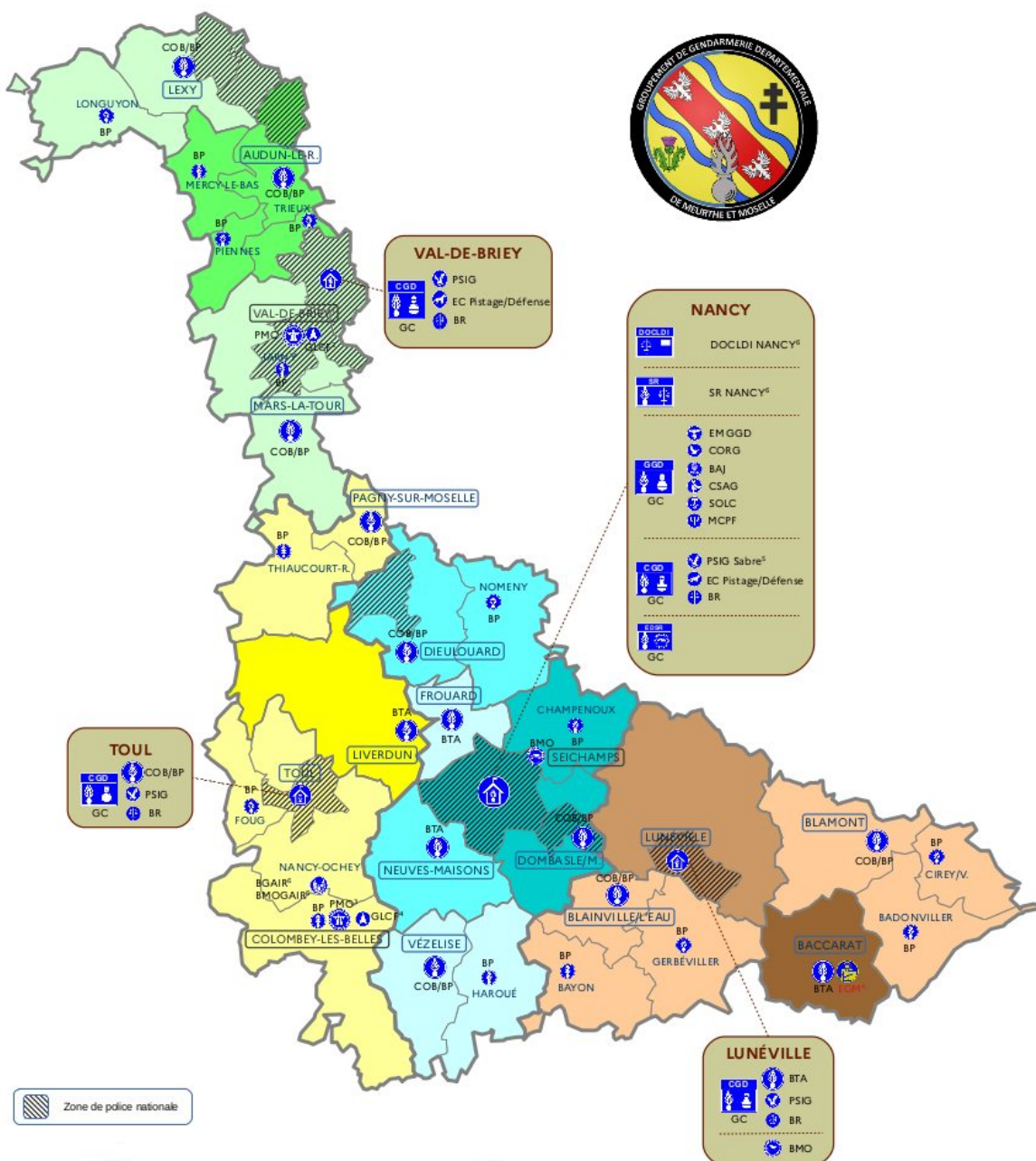
Organisation

La gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle se compose d'un état-major basé à Nancy (dont une maison de protection des familles - MPPF), de quatre compagnies de gendarmerie départementale (Nancy, Val-de-Briey, Lunéville et Toul) et d'un escadron départemental de sécurité routière (EDSR).

Les unités territoriales, au nombre de 5 brigades territoriales autonomes (BTA) et de 10 communautés de brigades (COB) comprenant 25 brigades de proximité ont en charge la surveillance de 281 265 habitants en zone de gendarmerie nationale (soit 38,33 % de la population du département - Populations légales INSEE des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2022) sur un territoire d'environ 4653 km² (88,7 % du département - 526 communes). Elles sont appuyées par 4 pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) et 4 brigades de recherches (BR), à dominante judiciaire.

L'EDSR, dans sa lutte contre l'insécurité routière, comprend 2 brigades motorisées (BMO SEICHAMPS et LUNEVILLE), 2 pelotons motorisés (PMO COLOMBEY-LES-BELLES et VAL-DE-BRIEY) et 2 groupes locaux de contrôle des flux (GLCF Toul et MARS-LA-TOUR).

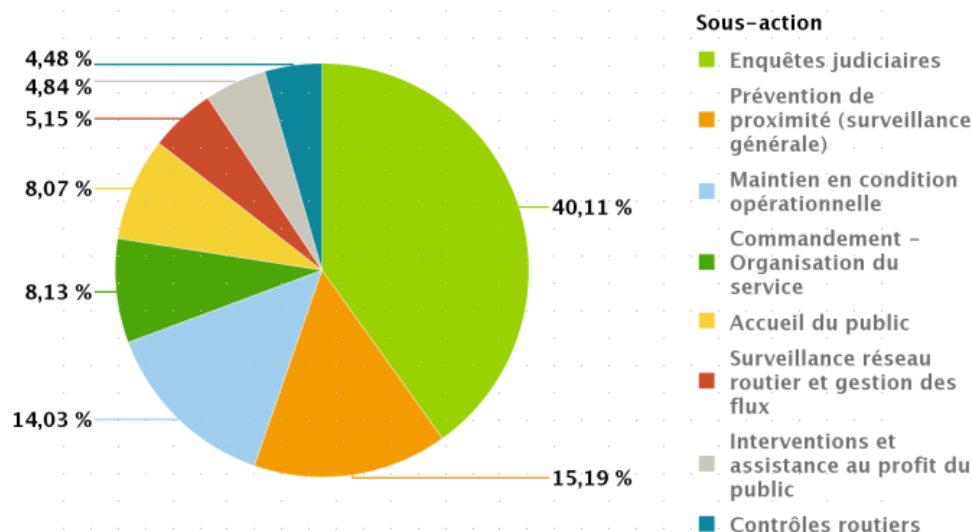
La carte du dispositif territorial de la gendarmerie en Meurthe-et-Moselle figure ci-dessous (les zones hachurées correspondent à la zone de police nationale) :



ACTIVITÉ GLOBALE

En 2021, les militaires du groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle ont consacré 90,80 % de leur temps de travail à l'activité missionnelle et 9,20 % à l'activité de soutien (commandement, ressources humaines et logistique). L'activité externe représente 54,39 % de l'activité totale.

L'activité totale des unités du groupement est décomposée de la manière suivante :



LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

Bilan de la délinquance 2021

Avec un total de 9 420 faits enregistrés en 2021, la délinquance générale constatée par les unités de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle affiche une augmentation de 822 faits soit + 9.6 % par rapport à 2020. En revanche, rapportée à 2019 la délinquance générale est stable (9 231 faits constatés).

Cette hausse de la délinquance générale est alimentée en 2021 par une augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) mais est amortie par une baisse des atteintes aux biens (AAB).

Les unités de gendarmerie ont élucidé en 2021 54,8 % des faits portés à leur connaissance soit plus d'un fait sur deux (+ 5.3 points par rapport à 2020). Ces bons résultats, en progression significative, marquent l'engagement résolu de l'ensemble des militaires du groupement dans la lutte contre la délinquance.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Au cours de l'année, les unités de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle ont constaté 2 326 faits d'AVIP. Elles représentent ainsi 22,22 % de la délinquance générale prise en compte par le groupement. Cet agrégat connaît, en 2021, une augmentation de 513 faits (+ 28,3 %) par rapport à 2020 et de 575 faits (+ 32,84 %) par rapport à 2019.

Dans ces 2 326 faits :

- 950 victimes de violences intrafamiliales (VIF) ont été prises en charge, + 35,15 % par rapport à 2020 et + 56 % par rapport à 2019 ;
- dont 562 victimes de violences conjugales, + 24,06 % par rapport à 2020 et + 46 % par rapport à 2019.

Ce sont les femmes qui sont principalement touchées par ce type de violences. Elles représentent 71,89 % des victimes de VIF et 83,45 % des victimes de violences conjugales. La part des VIF au sein des AVIP reste relativement stable passant de 41,74 % en 2020 à 42,15 % en 2021 (+ 0,40 pt). Il en est de même pour la part des violences conjugales au sein des AVIP qui passe de 25,80 % à 24,93 % (- 0,86 pt).

Au sein de la catégorie AVIP :

- les violences sexuelles, avec 295 faits en 2021 augmentent de 23,43 % (+56 faits) par rapport à 2020 et de +25 % (+ 59 faits) par rapport à 2019 ;
- les violences physiques crapuleuses, avec 37 faits en 2021 sont en augmentation de 85 % (+ 17 faits) mais affichent une baisse de 14 % (- 6 faits) par rapport à 2019 ;
- les violences physiques non crapuleuses, avec 1375 faits en 2021, augmentent de 30,46 % (+ 321 faits) par rapport à 2020 et de 37 % (+ 372 faits) par rapport à 2019 ;
- les menaces ou chantage représentent 619 faits en 2021 et affichent une hausse de 23,8 % (+ 119 faits) par rapport à 2020 et de 32 % (+ 150 faits) par rapport à 2019.

Le Grenelle des violences faites aux femmes ouvert le 3 septembre 2019 a permis de mettre en lumière la situation des faits de VIF et notamment des violences conjugales permettant ainsi de libérer la parole des victimes et de l'entourage favorisant la prise en compte des situations pénales répréhensibles par les services d'enquêtes et l'autorité judiciaire. En outre, l'ensemble des campagnes médiatiques et des outils de communication mis en œuvre et dont la visibilité a été relancée ont permis aux victimes de trouver en tous lieux et en tous temps l'écoute nécessaire et la prise en charge adaptée. De plus, les services d'enquête ont également reçu pour directives d'ouvrir systématiquement une procédure judiciaire, qu'il y ait plainte ou non des victimes, augmentant de fait le nombre de faits constatés.

La crise sanitaire liée au COVID et qui a imposé une succession de mesures de confinement et/ou de restrictions de circulation a eu sans nul doute un effet sur le niveau de violences constaté au cours de l'année écoulée. Les militaires de la gendarmerie sont en première ligne pour intervenir sur ces violences mais en sont également régulièrement les victimes à l'image des tirs d'arme dont ils ont été la cible à l'occasion d'une interpellation sur la commune de Frouard (CGD Nancy et AGIGN Reims) ou de la percussio n d'un véhicule du PSIG de Lunéville par des malfaiteurs ayant dérobé un véhicule et qui tentaient de se soustraire au contrôle des militaires. Pour mémoire, en 2021, les gendarmes du GGD 54 ont subi 33 agressions physiques (17 en 2020 soit + 48 %), 26 gendarmes ont été blessés (5 en 2020), 23 faits de rébellion ont été relevés (18 en 2020) et 88 outrages (79 en 2020).

Les atteintes aux biens (AAB)

Représentant 37,97 % de la délinquance générale (3 577 faits en 2021), les AAB enregistrent une baisse de 1,9 % (- 69 faits) par rapport à 2020 et - 20 % (- 916 faits) rapporté à 2019. En baisse les 10 premiers mois de l'année, le déclin des AAB a marqué le pas au cours des deux derniers mois de 2021.

Parmi les AAB, les faits de cambriolages demeurent en baisse en 2021 avec - 10,4 % par rapport à 2020 et - 26 % par rapport à 2019. Parmi ces méfaits, ceux commis au préjudice des résidences principales affichent une baisse de 8,1 % avec 35 faits constatés en moins par rapport à 2020. Les confinements et restrictions de circulation (couvre-feu) décidés dans un contexte de crise sanitaire ont joué un rôle déterminant dans ce constat. La liberté de manœuvre des délinquants étant fortement contrariée par ces mesures, les passages à l'acte ont été rendus particulièrement complexes. De fait, la levée progressive de ces mesures restrictives en fin d'année 2021 a relancé l'action des délinquants

d'appropriation notamment itinérants. Il est donc nécessaire de prendre en compte le fait que les années 2020 et 2021, marquées par le plus fort de la crise sanitaire, ne peuvent faire référence en matière d'analyse de l'activité délinquante notamment quant aux atteintes aux biens. La fin de l'année 2021 marque ainsi un retour à une activité plus conforme à ce que les unités du groupement avaient à constater en 2019.

Il est important de noter que le taux d'élucidation des AAB de 26 % demeure en constante augmentation (23,8 % en 2020 et 21 % en 2019) et est particulièrement favorable au regard de la complexité d'appréhension de cette forme de délinquance.

Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Les EIEF, avec 1485 faits constatés, enregistrent une hausse pour l'année 2021 avec + 281 faits (+ 23,3 %) par rapport à 2020 et + 331 faits (+ 28,68 %) par rapport à 2019.). Cette augmentation est notamment le fait des escroqueries commises sur Internet. Malgré l'ensemble des campagnes de prévention conduites tant au niveau national que local, les victimes ne prennent pas toutes les précautions pour se prémunir contre les cyberattaques et/ou escroqueries commises sur la toile. Les différentes mesures mises en place pour faire face à la crise sanitaire (confinement, fermetures des commerces non essentiels, télétravail) ont poussé les victimes à être plus présentes sur les réseaux les rendant ainsi plus vulnérables.

En dépit du caractère complexe de la lutte contre ce type de criminalité (notamment commise depuis l'étranger), le taux de résolution du GGD 54 en la matière s'élève à 34,5 %, en hausse de 0,5 pt par rapport à 2020.

Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)

Au cours de l'année 2021, les unités de gendarmerie 54 ont relevé 372 infractions à la législation sur les stupéfiants soit une baisse de 9,71 % par rapport 2020 (411 ILS relevées en 2019). Les mesures de restrictions de circulation ont, d'une part, infléchi l'activité des délinquants en l'espèce et, d'autre part, ont poussé les trafiquants à modifier leurs modes d'actions rendant plus complexe la réponse à cette forme de délinquance. De belles affaires ont tout de même pu être menées à bien notamment celle de la brigade de recherches de Nancy qui a conduit le 26 juillet 2021 à l'interpellation de 4 mis en cause et la saisie de 5 kg d'héroïne, 326 grs de cocaïne et 2 025 euros en numéraire.

Les unités de gendarmerie du département restent pleinement engagées dans la lutte contre les trafics notamment dans le cadre des saisies de produits en transit sur les axes à grande circulation. La position de la Meurthe-et-Moselle, département frontalier, en fait un point de passage important pour les trafiquants ; les saisies y sont nombreuses et importantes à l'image de cette interception le 4 décembre 2021 par le groupe local de contrôle des flux de Toul qui a amené la découverte de 100 cachets d'extasy. La lutte contre les trafics est également engagée en tout point de la zone de compétence du GGD et dans la profondeur des territoires. Elle peut s'appuyer sur les échanges et le traitement des informations opérationnelles relevant de la cellule de renseignement sur les stupéfiants (CROSS 54). A ce titre, un renseignement obtenu dans ce cadre suite à un signalement transmis via une plateforme numérique du Ministère de l'Intérieur a permis à la brigade de recherches de Lunéville de confirmer les soupçons portés sur deux individus défavorablement connus, de les interpellier et de les présenter à la justice pour des faits de trafic de produits stupéfiants organisé localement.

Bilan de l'activité judiciaire

Une activité judiciaire soutenue

Pour l'année 2021, l'activité « police judiciaire » a représenté 40,37 % de l'activité totale du groupement (en augmentation par rapport à l'année précédente 37,48 % soit + 2,89 pts). Il s'agit donc du deuxième pôle d'activité derrière l'ordre et la sécurité publics (41,41 %) et devant la sécurité routière (8,50 %).

Le nombre de personnes mises en cause au cours de l'année a augmenté de 19,19 % (3 204 en 2020 / 3 819 en 2021). Le nombre de mesures de gardes à vue prises a augmenté également sensiblement (+ 16,33 %) avec 983 mesures prises, 401 ayant fait l'objet d'un déferrement (+ 9,86 %) soit dans 40,79 % des cas (43,2 % en 2020).

Des outils adaptés et innovants pour plus de performance

Le groupe d'enquête et de lutte contre les atteintes aux biens et les phénomènes sériels (GELAPS)

La lutte contre les atteintes aux biens et principalement contre les cambriolages est une des priorités opérationnelles du GGD 54. Le GELAPS 54 est traditionnellement activé au début de la période hivernale, saison la plus impactée par le phénomène des cambriolages, notamment dans les résidences principales. L'objectif fixé au GELAPS 54 est d'apporter son appui aux brigades territoriales et de recherches du groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle dans l'identification et l'analyse des phénomènes sériels et dans la mise hors d'état de nuire des équipes actives de malfaiteurs. Il est activé en fonction des phénomènes de délinquance d'appropriation identifiés sur le territoire.

Le GELAPS 54, groupe de travail temporaire, est armé de 6 militaires détachés des compagnies de Toul, Lunéville et Nancy.

La lutte contre les violences intra-familiales (VIF)

Le GGD 54 est pleinement engagé dans la lutte contre les VIF qui est une priorité absolue, cette mobilisation s'inscrit dans l'ambition de « Mieux protéger, par une offre de sécurité sur mesure ». Les militaires de la gendarmerie suivent un cursus de formation à 3 niveaux :

- en formation initiale pour tous les élèves gendarmes et élèves officiers ;
- en formation continue grâce à un module en EAD et un module en présentiel de 8 heures ;
- en formation d'expertise grâce à un module de formation spécifique d'une semaine relatif aux mécanismes des violences intrafamiliales dispensé au centre national de formation à la police judiciaire (4 militaires du GGD 54 détiennent cette compétence).

Dans le cadre des partenariats locaux, les militaires des compagnies sont régulièrement formés et sensibilisés à ces thématiques grâce aux réseaux des CDIFF, des associations d'aide aux victimes ou des associations qui interviennent dans la prise en charge des auteurs de violences.

Le GGD 54 a mis en place une chaîne de prévention dédiée animée par l'officier adjoint prévention du groupement (Lieutenant-colonel ROMAND) qui s'appuie sur 15 correspondants territoriaux de prévention désignés dans chaque unité territoriale gendarmerie du département. Les compagnies de gendarmerie et/ou certaines unités territoriales ont également mis en place des groupes spécifiques dédiés à la prise en compte et au traitement des VIF permettant un suivi personnalisé et minutieux des situations de violences au sein des familles.

De plus, la maison de protection des familles du GGD 54 a été créée dans le courant de l'année 2020. Composée de militaires spécialement formés (ex-BPDJ54) à la prise en compte de ces questions et au recueil de la parole des mineurs victimes ou témoins mais aussi des personnes vulnérables, cette unité départementale appuie les unités territoriales en matière de police judiciaire et coordonne les actions de prévention.

Le traitement judiciaire des procédures ouvertes pour des faits de VIF et-ou de violences conjugales est priorisé et conformément aux directives du Ministre de l'intérieur, ces procédures sont « *traitées devant toutes les autres* ».

L'action du GGD54 est renforcée et complétée par l'appui et l'expertise de deux intervenantes sociales en gendarmerie qui prennent en charge l'accompagnement social des victimes, des mis en cause et de l'ensemble de la famille concernée.

LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

En 2021, les unités du groupement ont constaté 136 accidents corporels ayant fait 21 tués et 169 blessés.

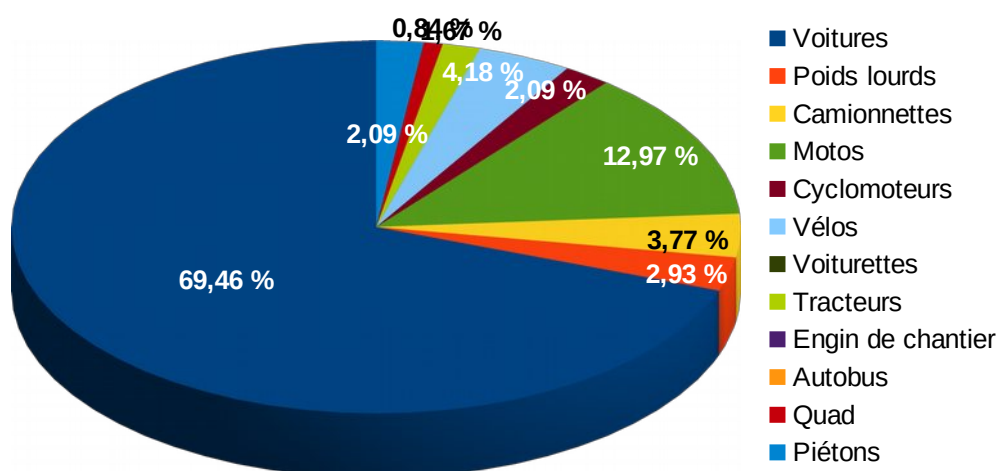
Ce bilan marque une augmentation pour le nombre d'accidents (+21), les blessés (+28), et les tués (+3) par rapport à 2020, qui n'est néanmoins pas une année de référence (Covid). Si l'on compare à 2019, année davantage similaire mais impactée par le mouvement des "gilets jaunes", le nombre d'accidents constatés est en baisse, tout comme le nombre de blessés.

	Accidents	Tués	Blessés
2019	143	14	186
2020	115	18	141
2021	136	21	169
Tendance 2020/2021	15,44 %	14,29 %	16,57 %

En 2021, l'implication du facteur « alcool » représente 7,35 % du total des accidents corporels, contre 18,26 % en 2020, données portées à 9,52 % s'agissant des accidents mortels contre 23,53 % en 2020.

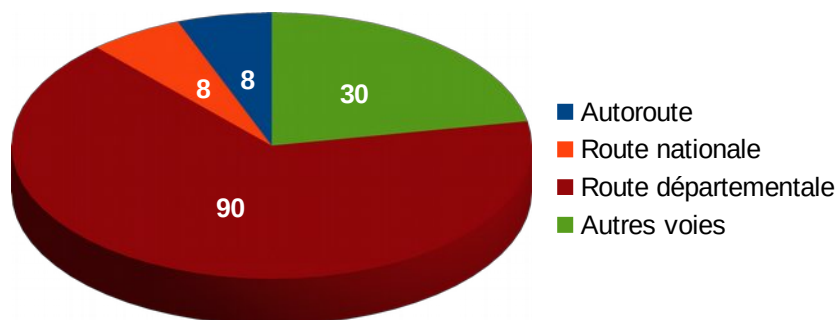
La proportion des accidents corporels où le facteur « usage de stupéfiants » est présent, est de 8,82 % en 2021 contre 12,17 % en 2020. Elle est de 9,52 % en matière d'accidents mortels en 2021 contre 11,76 % en 2020.

En 2020, 26 motards étaient impliqués dans un accident corporel et 31 en 2021 (soit 12,76 % des usagers). 3 motocyclistes ont été tués en 2020 comme en 2021 (soit 15,79 % du pourcentage total des usagers).



Le facteur d'accidents principalement identifié demeure la vitesse excessive ou inadaptée, présente sur 30,88 % des accidents corporels et 52,38 % des accidents mortels. Il est suivi par le refus de priorité pour 14,71 % des accidents corporels et 4,76 % des mortels. Le défaut de vigilance représente 8,82 % des cas et 0 % pour les mortels. Les autres causes sont souvent indéterminées ou liées à des fautes d'inattention.

Les accidents ont majoritairement lieu sur route départementale (90 accidents, 65,44%), hors agglomération (75,65 %) avec une répartition géographique très diffuse. L'étude de la répartition temporelle met en évidence un surcroît d'accidentalité en fin de semaine et dans la plage horaire 14h00/20h00.



Enfin, il convient de préciser que 5 accidents mortels, ayant fait chacun 1 victime, ont été comptabilisés mais présentent des circonstances particulières : 2 malaises au volant, 1 tracteur qui se renverse au sortir d'un champ à cause de son chargement, 1 cycliste qui chute dans une zone de travaux et 1 cycliste qui tombe d'une piste cyclable dans le canal. Les accidents mortels font systématiquement l'objet d'une fiche analyse dont le but est de proposer aux services de l'État et de voirie des améliorations d'infrastructures (aménagement d'un musoir de pont sur la RN4 dans le Toulouais), équipements (radar de chantier dans le Pays-Haut) ou de process (gravillonnage modéré après travaux).

Concernant le bilan répressif, en 2021, l'activité du GGD54 est en hausse par rapport à l'année précédente (+1,30 % pour les infractions graves génératrices d'accidents, +1,12 % pour les vitesses, +4,63 % pour les conduites sous stupéfiants) mais en baisse avec -3,94 % pour les alcoolémies. On constate que les conducteurs sont plus prudents et que le couvre-feu et les fermetures des établissements de boissons ont impacté les habitudes.

Les vitesses liées aux contrôles de sanction automatisée enregistrent une baisse de -20,79%.

Les infractions liées au comportement sont en baisse pour le défaut de port des équipements de sécurité (-15,25 %), l'usage du téléphone, les distracteurs (-2,18 %), et le non port du casque de -27,14 %.

Les infractions pour conduite sans permis sont en baisse (-25,28 %).

Les infractions liées aux dépassements et croisements irréguliers connaissent une hausse de +35,86 % et celles liées aux priorités +3,32 %.

Par ailleurs, 4 infractions de rodéos automobiles ont été constatées.

Pour 2022, Les actions sont pilotées au quotidien grâce à un suivi rigoureux de l'accidentologie et en s'adaptant constamment aux causes identifiées ainsi qu'aux axes et aux plages horaires les plus accidentogènes.

Plusieurs actions de prévention routière sont programmées après deux années de pause (Covid). Sensibilisation des motards, interventions dans les écoles avec les pistes routières (primaires, collèges, lycées) ainsi que dans certaines entreprises et administrations, campagne de prévention routière via la PQR et les réseaux sociaux.

De nombreux radars automatiques dégradés lors des épisodes "gilets jaunes" ont été remis en état après une longue période d'inactivité. Les véhicules radars autonomes sont entrés en action sur le département à l'été 2021.

La mise en place par le GGD54 des fourrières administratives depuis janvier 2021, en particulier de manière systématique pour les excès de vitesse de + de 50 Km/H, a produit ses effets sur cet item, en particulier en matière de dissuasion et de prévention, surtout vis-à-vis des étrangers frontaliers, suivie par une communication sur les réseaux sociaux et la presse quotidienne régionale.

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN (PSQ)

Contrats opérationnels

Les commandants des quatre compagnies constituant le groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle ont rédigé, chacun en ce qui le concerne, un contrat opérationnel.

Ce contrat vise à répondre aux attentes et aux besoins de la population sur un territoire spécifique et aux attentes exprimées par les partenaires institutionnels, économiques, associatifs et les élus.

Il définit et met en œuvre des mesures visibles et concrètes qui permettent d'apporter les réponses adaptées aux problèmes et risques du territoire et développe des marges de manœuvre permettant une capacité pour le gendarme de créer et entretenir le contact avec sa population et ses acteurs.

Il s'accompagne de la mise en place d'une « lettre aux élus » adressée par les commandants de compagnie à leurs maires de manière régulière afin de les informer de l'action de leurs gendarmes.

Contrats territoriaux de sécurité (CTS)

Les 18 communautés de commune de la ZGN ont signé un CTS.

Protocoles de participation citoyenne

Alors que 46 protocoles ont été signés avec les communes de 2012 à 2021, le dispositif de participation citoyenne a continué son expansion dans le département en 2021, avec la signature de 2 nouveaux protocoles.

Le cadre particulier de la crise sanitaire a mis entre parenthèses quelques projets. Toutefois, plusieurs ont été relancés mais retardés par la mise en œuvre des réunions publiques. 2 nouveaux projets sont néanmoins en cours de finalisation ou en attente de signature. Par ailleurs, 4 nouvelles communes souhaitent mettre en place le dispositif. Les premiers échanges interviendront au cours du premier semestre 2022.

Malgré cet environnement si particulier, les référents « maires » ont continué, au sein de chaque brigade, à accompagner leurs élus dans la lutte contre la délinquance et les incivilités, notamment au travers d'échanges d'informations permanents par le biais du téléphone, de SMS ou de la création de groupes de discussions sur Internet. Le memento

des maires a continué à évoluer avec l'insertion de 2 nouvelles fiches. Afin de faciliter leur identification, le nom du référent de chaque maire a été inséré dans le mémento. Il devrait, à terme, céder sa place à l'application GEND'ÉLUS qui propose la même offre de service.

Pour répondre aux nombreuses incivilités dont font l'objet les maires, des formations sur la gestion de ces dernières ont été réalisées par les négociateurs de crise régionaux. 21 séances ont ainsi organisées, permettant de former 242 élus.

Menace terroriste

Dans le cadre de la réponse opérationnelle de la gendarmerie en cas d'attaque terroriste, trois cent vingt-deux dossiers d'objectifs relatifs à des établissements scolaires implantés en ZGN ont été rédigés ou actualisés, grâce à l'action des « référents scolaires » et des correspondants sûreté désignés au sein des unités.

Prévention technique de la malveillance

Des opérations de sensibilisation ont été réalisées par les deux référents sûreté de la cellule de prévention technique de la malveillance à destination des institutionnels (4) et des particuliers (2).

Vingt-neuf audits, diagnostics ou consultations de sûreté ont été menés au cours de l'année 2021.

Le volet vidéoprotection a vu l'élaboration de 12 diagnostics. 16 projets ont fait l'objet d'un accompagnement et 8 contrôles de conformité ont été effectués.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Directeur : Colonel Hors Classe Jérôme PETITPOISSON

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle est composé de 2512 agents au 31/12/2021 répartis sur le site de l'État-major, du centre technique et logistique et les 68 centres d'incendie et de secours :

- 476 sapeurs-pompiers professionnels,
- 1942 sapeurs-pompiers volontaires,
- 94 personnels administratifs et techniques spécialisés



Activité opérationnelle

Les sapeurs-pompiers Meurthe-et-Mosellans ont réalisé 44 418 interventions en 2021, soit une augmentation de 1,19 % (+ 523 interventions) par rapport à l'année précédente.

Au niveau de chaque nature d'intervention les variations sont :

- Incendie: - 20,23 %
- Secours à Personne : +3,15 %
- Accidents de voie publique : +15,8 %
- Opérations diverses : - 4,93 %

Dans le contexte de la Covid19, sur la période de 2020/2021, il est compliqué d'expliquer les variations des pourcentages des interventions. On peut noter que malgré la reprise des activités humaines post confinement, un recul de près de 5000 interventions pour le SDIS vis-à-vis de 2019 (+ de 50 000 interventions en 2019) est maintenu.

Cela est vraisemblablement lié à la diminution de moitié des carences ambulancières réalisées par le SDIS54 (mise en place d'un coordinateur ambulancier auprès du SAMU et expérimentation de gardes ambulancières en journée).

Parmi les interventions marquantes de l'année, on peut noter plus particulièrement :

- Violents orages sur le département début juin 2021
- Effondrement d'une maison à Villerupt le 10 juillet 2021

- Inondations sur le département le 14 juillet 2021
- Feu de 3 maisons en bande à Magnières le 21 juillet 2021
- feu d'habitation à Villerupt le 24 décembre 2021 (2 décès)



Le SDIS a également contribué au cours de cette année :

- aux renforts des départements touchés par les incendies de forêt en envoyant 4 engins et 12 hommes pendant 7 jours,
- au renfort dans les Ardennes suite au déraillement de certains wagons d'un train de fret contenant de l'acide phosphorique,
- au renfort de la Moselle pour les centres de dépistage pour les communes frontalières avec l'Allemagne.

Activité de prévision

Le SDIS, avec l'appui des échelons territoriaux du SDIS, a réalisé en 2021 :

- 2 exercices ORSEC NOVI : 29 septembre à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, 1^{er} décembre à Lunéville



- 1 exercice « grand feu » à la SOVAB à Batilly le 23 octobre.
- 1 exercice « GREX » à Kléber le 30 décembre.

La crise sanitaire a contraint à la baisse le nombre et la taille des exercices en 2021.

Activité de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en 2021

La Sous-Commission Départementale (SCD) s'est réunie 17 fois en formation plénière et a étudié 1096 dossiers d'autorisation de construire ou d'aménager un ERP, IGH, ou EP, Les 4 commissions d'arrondissement (CSA) se sont réunies 41 fois en plénière et ont traité 526 dossiers,

Les prévisionnistes ont effectué 692 visites périodiques, 9 visites sur demande, 27 visites de levée d'avis défavorable, 150 visites de réception et 9 visites pour reclassement d'établissements,

1635 études d'urbanisme ont été réalisées.

Déploiement de la feuille de route pluriannuelle du SDIS 54

Le déploiement de la 3^e étape de la feuille de route pluriannuelle du SDIS a démarré en février 2020 et s'est poursuivi en 2021.

La pandémie qui a mobilisé le SDIS, notamment sur les centres de vaccination capacitaires, a ralenti le déploiement de la feuille de route.

Pour autant, plusieurs dossiers importants auront été mis en œuvre. On peut citer notamment :

- La mise à jour du règlement opérationnel,
- La mise en place d'une expérimentation pour des gardes ambulancières en janvier (réduction notable des carences),
- Le déploiement de tablette dans les VSAV permettant la dématérialisation des bilans secouristes et une transmission directe dans les services d'accueil d'urgence,
- La réforme des contingents incendie et des modalités de répartition,
- La mise en place d'une compétente recherche des circonstances et causes d'incendie (RCCI) au SDIS 54
- La mise en place d'un système de gestion opérationnelle (SGO) interfacé entre les SDIS 54 et 57 assurant un possible secours croisé en cas de panne sur un des 2 SDIS.

Par ailleurs, la feuille de route ouvre plusieurs perspectives opérationnelles vers 2022 avec notamment :

- L'implication du SDIS dans l'élaboration des plans communaux de sauvegarde,
- L'amélioration de l'identification des fonctions opérationnelles sur le terrain,
- La révision du plan de continuité d'activité (PCA) intégrant le risque de cyberattaque.

De plus, la démarche « feuille de route » est actuellement en cours d'association aux protocoles dits de pilotage par la performance globale (PPG) déjà en place dans de nombreux SDIS.

Autres éléments remarquables

Un système de gestion opérationnelle interopérable SDIS54 et SDIS 57 unique en France

Le groupement de la planification opérationnelle a préparé depuis le second semestre 2020 l'interopérabilité des deux logiciels de gestion opérationnelle des départements 54 et 57.

Afin d'améliorer encore l'engagement des secours, les deux SDIS récemment équipés d'un logiciel de gestion opérationnelle (SGO) identique sont désormais capables de déclencher sans délai les secours du département voisin sans avoir à transférer l'appel dans l'autre département.

Cette harmonisation de logiciel permet par la même occasion de sécuriser d'une manière innovante le système d'alerte. En cas de panne, le centre opérationnel départemental voisin peut prendre le relai et assurer la continuité du déclenchement des secours. Cela est également vrai en cas de crise locale nécessitant de multiples intervention (tempêtes, inondation etc) où chacun des deux CODIS sera en mesure d'appuyer le second en cas de besoin.

Ce projet, actif depuis mars 2021, annonce les prémices de ce que sera NexSIS, le futur système d'alerte et de gestion des secours, commun à l'ensemble des SDIS, qui prendra le relais d'ici plusieurs années.

Réforme contingent incendie

Le contingent incendie est la somme des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au financement des services départementaux d'incendie et de secours.

Le 19 novembre 2021, après un an de travail ponctué de rencontres et d'échanges avec les maires et les EPCI du département, le CASDIS 54 a décidé de réformer les modalités de calcul et la répartition des contingents incendie (modalités de 1992 et révisées en 1998).

L'objectif est de rendre le système plus juste et plus équitable, de garantir aux contributeurs une meilleure cohérence avec la réalité de la situation de leurs territoires.

Trois critères sont intégrés au calcul de cette répartition :

- « population » pondérée à 30 %
- « potentiel financier » pondéré à 30 %
- « ratio SPP » pondéré à 40 % (commandes défendues en 1^{er} appel)

Caserne Rives de Meurthe

Une nouvelle étape est franchie dans le phasage du regroupement des casernes de Joffre et de Tomblaine.

2021 aura permis, malgré la crise sanitaire, de valider définitivement fin avril la phase Projet. En conséquence le Dossier de Consultation des Entreprises a pu être rédigé et la consultation pour l'attribution des marchés de travaux lancée fin juin.

La réception des offres début septembre a révélé une augmentation des prix en grande partie liée au contexte général très particulier.

Après concertation entre le SDIS 54 et la Métropole du Grand Nancy, la plupart des marchés de travaux ont pu être attribués et l'opération entre désormais dans sa phase concrète et opérationnelle : après les deux mois réglementaires de préparation de chantier, les travaux de VRD démarrent sur le terrain à la mi-janvier 2022.

Covid 19

Le SDIS a assuré la prise en charge de plus de 2725 cas de suspicion COVID19 depuis le début de la crise dont 1600 en 2020 et 1068 en 2021. Il a participé à l'opération de dépistage PCR dans le cadre de la caravane COVID « aller vers ».

En 2021, l'action du SDIS 54 dans le cadre de la pandémie a été concentré sur la vaccination.

Le SDIS a monté et coordonné 2 centres de vaccination capacitaires :

- Nancy Prouvé 2000 doses par jour
- Pont-à Mousson Montrichard 1000 doses par jour

L'activité des centres de vaccination capacitaires tenus par le SDIS en 2021 (centre de Nancy Prouvé et de Pont à Mousson salle Montrichard) :

Centre	Jours Ouverts	Nb Doses
Montrichard	45	42999
Prouvé	94	137145
Picot	3	906
	142	181050



LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Directeur : Emmanuel TIRTAINE à compter du 6 avril 2021, l'intérim ayant été assuré par Sophie-Charlotte VALENTIN

La direction départementale des territoires met en œuvre sous l'autorité du Préfet, les politiques publiques en matière de développement et d'aménagement du territoire.

L'année 2021 a été caractérisée par la mise en œuvre de l'important dispositif national «France Relance», lancé en réaction aux conséquences de la crise sanitaire, qui a fortement mobilisé les équipes.

Au quotidien, la DDT met ses compétences au service d'un développement équilibré des territoires tout en s'adaptant aux grands défis en cours et notamment l'adaptation au changement climatique et à ses impacts sur l'aménagement du territoire. Ses services sont particulièrement mobilisés sur les thématiques des EnRR, de la gestion économe de l'espace, de la maîtrise des risques, de la rénovation de l'habitat, de la transformation de l'agriculture, de la préservation des ressources (eau, biodiversité).

Une action coordonnée des services de l'État pour rendre l'action publique efficiente

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Depuis la mise en place du comité locale de la cohésion territoriale (CLCT) en novembre 2020, la structuration locale de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) s'est poursuivie tout au long de l'année 2021.

Deux nouvelles instances, dont l'objectif est le renforcement des échanges et de la coordination entre les partenaires, tant pour la déclinaison locale des programmes nationaux que pour la construction de réponses adaptées aux sollicitations des territoires ont ainsi été installées :

- une mission inter-services de la cohésion des territoires (MICT) réunissant uniquement les services et opérateurs de l'État, prioritairement impliqués dans les démarches relevant de l'ANCT,
- un comité technique réunissant les structures membres du CLCT.

Pour accompagner les projets de territoires, ces instances ont permis de faire émerger différents groupes de travail chargés d'actions concrètes, telles que la mise à jour du support de communication recensant l'ingénierie locale en Meurthe-et-Moselle, l'actualisation des catégories de projets subventionnables au titre de la DETR ou encore l'organisation d'un cycle d'ateliers collectifs pour accompagner les chef(fe)s de projet « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville » (ACV-PVD) dans l'exercice de leurs missions.

La délégation locale a par ailleurs réceptionné les 14 premières demandes d'appui « sur mesure » émanant des collectivités et a poursuivi le déploiement des programmes nationaux portés par l'agence. En parallèle, elle a accompagné les collectivités dans le cadre de l'élaboration de leur projet de territoire.

Sur ces deux derniers points, la DDT a été particulièrement mobilisée pour le déploiement du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) et pour l'appui à l'élaboration des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE), démarches majeures de l'année 2021.

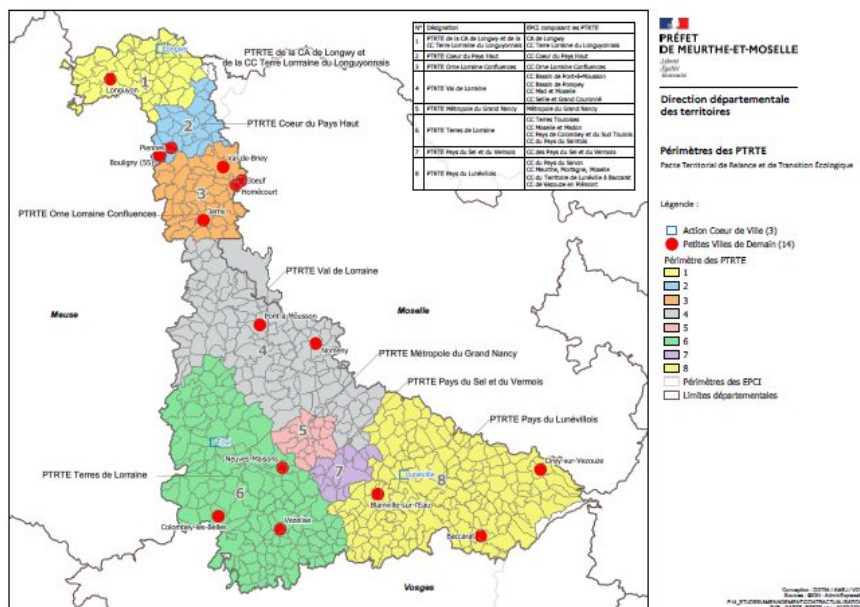


Signature des conventions « petites villes de demain » - première réunion plénière de réseau le 5/10/21

Les 14 communes lauréates du programme PVD ont été accompagnées dans le cadre de l'élaboration de leur convention, pour le recrutement et l'animation de la chefferie de projets (12 postes cofinancés à hauteur de 75% par le FNADT et la Banque des Territoires ou l'ANAH).

La première réunion de réseau ACV-PVD du 5 octobre 2021, a été en partie dédiée à la cérémonie de signature par l'ensemble des partenaires des conventions PVD du département.

Au titre de l'appui aux collectivités, en partenariat avec le Conseil régional et le Conseil départemental, la DDT en tant que délégation locale de l'agence a accompagné les territoires dans le cadre de l'élaboration de leurs PTRTE. En complément de l'accompagnement méthodologique soutenu apporté, des notes présentant les enjeux dégagés par les services de l'État sur neuf grandes thématiques pour chacun des huit territoires concernés ont été réalisées par la DDT.



France Relance

La DDT est intervenue sur de multiples champs du plan de relance, que ce soit en tant que service instructeur ou en avis sur dossier. En particulier :

- Les 2 sessions du fonds friche ont permis de désigner 14 projets lauréats dans le département, pour un montant total de subventions de 7 M€. Ce sont autant de

projets significatifs initialement bloqués qui vont permettre de réemployer du foncier, ce qui contribue à limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles pour répondre aux besoins de construction.



Fonds Friches
Porte de Metz Toul



Communauté de communes du bassin de
Pompey

- La DDT a apporté l'avis technique favorable de l'État sur 128 demandes de financement DSIL/DETR pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.
- 17 communes du département ont bénéficié de l'Aide à la Relance de la Construction Durable, pour des projets urbains à forte densité, pour un total de 798 750 €.
- 156 petites communes ont été retenues pour doter leurs ouvrages d'art d'un « carnet de santé » puis, suivant l'état de ces ouvrages, pour approfondir les évaluations et ainsi faciliter leur surveillance et leur entretien ultérieur. Les premiers diagnostics ont été réalisés dès septembre 2021.
- L'Appel à Projets national Transports Collectifs en Site Propre a permis de retenir la métropole du Grand Nancy pour disposer d'une subvention totale de 25 690 000 € pour ses 4 futures lignes de Bus à Haut Niveau de Service.
- La DDT est également intervenue dans plusieurs autres dispositifs phares : Jardins partagés (23 dossiers pour un montant de 152 000 €), Alimentation locale et solidaire (9 dossiers pour un montant de 420 000 €), Plantons des haies (15 dossiers pour un montant de 131 000 €), Reboisement des forêts (79 dossiers déposés pour un montant de 2 217 390 € et une surface d'environ 460 hectares) et Dispositifs de Modernisation des agro-équipements.
- 1015 logements sociaux ont bénéficié en 2021 de subventions du Fond National des Aides à la Pierre (FNAP) à hauteur de 8,22 M€ dans le cadre du programme 2021-2022 de restructuration lourde et de rénovation thermique du parc social.

Conseil aux Territoires

Dans le cadre de la réorganisation de la DDT, 3 postes de référents territoriaux ont été créés pour accompagner les territoires et faciliter l'émergence des projets structurants.

Dans le nord meurthe-et-mosellan, l'implantation du site de Briey a été préservée afin de maintenir un lien de proximité avec les différents acteurs du territoire.

À ce titre, cette antenne accompagne les collectivités locales dans les différents programmes de revitalisation du territoire (PVD, ORT, ...). Elle les conseille également pour leur permettre un développement maîtrisé et la réussite des projets.

La présence d'agents sur différentes thématiques (habitat, risques, environnement, ..) garantit également un appui de qualité au bénéfice de ce territoire.

Lors du déplacement du 29 juin 2021 de Mme la Ministre Jacqueline Gourault à Nancy, ont été signés 5 PTRTE (Sel et Vermois, Terre de Lorraine, Orne Lorraine Confluences, Communauté d'Agglomération de Longwy, Pays du Lunévillois) et 3 protocoles d'intention (Métropole du Grand Nancy, Cœur du Pays Haut et Val de Lorraine). Ces deux derniers protocoles ont abouti à l'élaboration de PTRTE signés en fin d'année 2021.

MISEN : Des compétences pluridisciplinaires au service d'une gestion équilibrée et durable de l'eau et de la nature

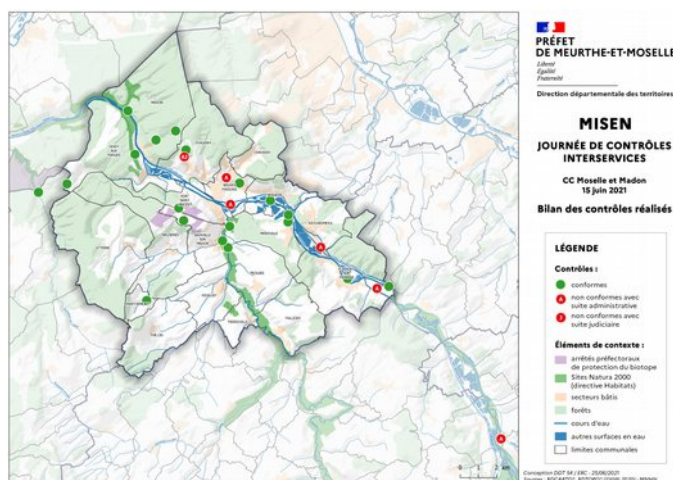
La Direction Départementale des Territoires, par le biais de la MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) pilote l'ensemble des services de l'État et ses opérateurs pour contribuer à préserver voire à restaurer la qualité de l'eau et des milieux naturels. Dans ce cadre, la DDT coordonne, la mise en œuvre du plan de contrôles inter-services du département.

Les journées de contrôles Inter-services

En 2021, la DDT a organisé une journée de contrôles inter-services sur la communauté Moselle et Madon. Les contrôles réalisés étaient multi-thématiques : espaces et espèces protégés, prélèvement d'eau potable, milieux forestiers, travaux en cours d'eau, ICPE, etc. Elle a mobilisé une cinquantaine d'agents issus de 10 services différents.

Journée de contrôles inter-services du 15/06/21

Bilan des contrôles effectués



Signature du protocole relatif au traitement des atteintes à l'environnement

En 2021, la DDT a également piloté les travaux de révision du protocole relatif au traitement des atteintes à l'environnement.

La signature du protocole a eu lieu le 2 décembre 2021 en présence de M. le préfet de Meurthe-et-Moselle, de M. le substitut général près la cour d'appel de Nancy, de Mme la procureure de Briey, de M. le procureur de Nancy, de la Directrice Régionale adjointe de l'OFB, du Chef Territorial de l'ONF, de la DDT adjointe et de l'ensemble des services de la Misen, acteurs privilégiés de la mise en œuvre de cet accord.

L'objectif de ce protocole est d'assurer une articulation entre la police judiciaire et administrative pour garantir un traitement efficace et coordonné des atteintes à l'environnement.

Urbanisme - Aménagement

Préparation de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme « Démat'ADS »



L'année 2021 a été mise à profit pour préparer les communes et services d'instruction d'urbanisme, ainsi que leurs services contributeurs (SDIS, etc.), à l'impératif de permettre la saisine par voie électronique et, pour les communes de plus de 3 500 habitants, la dématérialisation de l'instruction de l'Application du droit des sols. Une nouvelle suite logicielle a dû se déployer à la fois côté services de l'État et côté éditeurs de logiciels privés.

Si l'outil principal de partage des dossiers « Plat'AU » est opérationnel, un certain retard du programme national impose début 2022 de fonctionner selon un mode qui, s'il est transparent pour le pétitionnaire, aura contraint les services à une grande flexibilité.

Pour mémoire, la DDT assure un rôle d'animation, notamment à travers le réseau des services instructeurs, d'autant plus actif avec la crise sanitaire, et de relais auprès du ministère de la Transition Écologique pour un déploiement optimal du dispositif de dématérialisation.

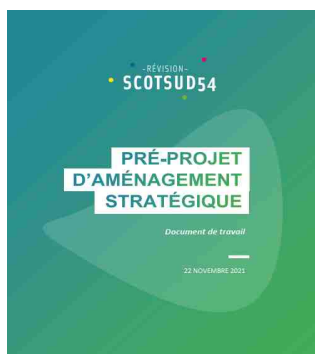
Plus largement, l'État a instruit en 2021 plus de 1 300 demandes d'urbanisme soit 10 à 15 % du volume départemental, émis un millier d'avis conformes sur les demandes en POS caducs, et liquidé pour plus de 13 M€ de taxe d'aménagement dont le produit bénéficie très majoritairement aux communes.

Conséquence de la crise sanitaire, les demandes d'amélioration de l'existant (vérandas, piscines, etc.) ont fortement augmenté, maintenant un volume d'instruction en DDT constant, alors qu'en parallèle les projets de logements neufs ont été moins nombreux.

SCoT et PLUi, des outils au service de l'aménagement du territoire

La DDT a accompagné l'évolution des deux Schémas de Cohésion Territoriale, Sud et Nord, qui couvrent une majeure partie du territoire.

La DDT a ainsi apporté une contribution sous forme de recueil réglementaire et notices d'enjeux thématiques pour le SCOT Nord 54, document de 2015 qui a été mis en révision en juin 2021. Parmi les enjeux majeurs de la révision figure la question de la gestion économe du foncier, qui est désormais fortement réglementée suite la promulgation de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi dite « Climat Résilience »).



Par ailleurs la DDT appuie la révision du SCOT Sud 54 engagée en 2019. L'année 2021 a notamment été consacrée à l'élaboration par la multipôle Sud Lorraine du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), document qui fixe les grands principes retenus pour le SCoT Sud 54.

Pour mémoire, le rôle de l'État en planification d'urbanisme est d'aider les collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme, qu'il soit communal (PLU ou carte communale), intercommunal (PLUi) ou au-delà (ScoT).

L'année 2021 a vu une forte reprise des prescriptions de procédures d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme, après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et les élections locales. La DDT a également particulièrement appuyé la réflexion sur les procédures de PLUi en cours au regard de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette et des nouvelles dispositions fixées par la loi « Climat Résilience » de 2021.

Habitat et Rénovation urbaine

Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)

Le NPNRU de la Métropole du Grand Nancy concerne trois quartiers Politiques de la Ville (Plateau de Haye, Les Provinces et Nations/Haussonville).

Dans le contexte de l'augmentation du budget de l'ANRU de 10 à 12 milliards € acté par le gouvernement en janvier 2021, le NPNRU du Grand Nancy a bénéficié d'un abondement supplémentaire de 14,6 M€ subventions de l'ANRU, portant les aides de l'agence sur ce territoire à un total de 119,4 M€. La démolition de 223 logements sociaux supplémentaires sera notamment financée dans ce cadre.

Cet abondement a été acté à la suite d'un comité national d'engagement de l'ANRU réuni le 8 novembre 2021, auquel ont notamment participé la délégation territoriale de l'agence (M. le Préfet et la DDT), le Président de la Métropole, les Maires et les bailleurs sociaux.



Plateau de Haye

Traitement des copropriétés privées



Résidence Parc de Libremont, Malzéville
102 logements

Le traitement des copropriétés privées constitue une priorité de l'agence nationale de l'habitat (Anah).

Une dynamique est constatée en Meurthe-et-Moselle : 11 copropriétés représentant 639 logements ont été financées à hauteur de 3,67 M€ de subventions de l'Anah en 2021 sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, contre 200 logements l'année précédente.

Ces aides s'inscrivent dans le traitement de copropriétés dégradées ou fragiles (réhabilitations lourdes), mais également dans le cadre du nouveau dispositif « Maprimrénov' Copropriétés » en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 (réhabilitations partielles).

Agriculture - Développement Rural

Campagne PAC 2021

Compte-tenu des mesures sanitaires COVID, la campagne s'est déroulée comme l'an passé (accueil téléphonique avec un accueil physique limité à quelques exploitants ciblés en fin de campagne). Cette campagne totalise 1950 dossiers déposés et signés. Le paiement du solde des aides du 1^{er} pilier de la PAC et de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) est intervenu dès le 8 décembre sur le compte des agriculteurs pour un montant de près de 70 millions d'euros.

Bilan mesures FEADER 2021

Au titre du PCAE, 85 dossiers ont été déposés dont 3 dossiers rejetés. Le montant d'aide total attribué est de 3 671 000 €, dont 1 821 000 € dans le cadre du plan de relance pacte BBEA (674 000 € MAA et 1 147 000 € FEADER).

La DJA (Dotation Jeune Agriculteur) a été accordée à 30 exploitants pour un montant total d'aides de 1 066 150 € (188 170 € État, 25 060 € Conseil Régional et 852 920 € FEADER), soit un montant moyen par dossier de 35 538 €.

Calamités et aides de crise agricoles



Enquête « calamités agricoles »

Le département a subi des épisodes de gel particulièrement sévères au mois d'avril 2021. Cette vague de froid exceptionnelle a provoqué d'importants dégâts, notamment sur les productions fruitières. La FDSEA a demandé le lancement de la procédure de reconnaissance des pertes de récolte de fruits en tant que calamités agricoles. Cette reconnaissance a été validée pour les mirabelles, quetsches, pommes, poires, abricot, pêches, cerises, bluets sur environ 80 communes

La production de miel a été impactée des conditions météorologiques exceptionnelles défavorables depuis le début de l'année (le gel en avril, puis des températures globalement basses et des précipitations excessives durant le printemps et l'été). La FDSEA, l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Grand-Est (ADA Grand-Est), et l'Union Nationale de l'Apiculture française (UNAF) ont chacune demandé cet été le lancement de la procédure des pertes subies par les apiculteurs en tant que calamités agricoles, ce qui a été validé à l'échelle du département.



**Visite exploitation fruiticole
monsieur le préfet – direction DDT**

Vergers à Beaumont – gel mirabelliers

D'autres mesures du plan d'aide ont également été mises en œuvre : enveloppe d'aide d'urgence Gel de 120 000 € pour 24 arboriculteurs du département au courant de l'été ; abatement de la TFNB sur les vergers sur la base du zonage communal et des taux de pertes définis par le comité départemental d'expertise, prises en charge des cotisations sociales (enveloppe spécifique Gel de la MSA) indexées sur les taux de pertes de fruits définies par le comité départemental d'expertise (60 dossiers validés), et dispositif d'aide sous forme d'avance remboursable à destination des entreprises de l'aval des exploitations agricoles touchées par le gel (1 dossier pour 160 000 €).

Enfin, une Indemnisation exceptionnelle des élevages de bovins allaitants a été mise en place par le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation pour compenser des préjudices financiers induits par les effets de la pandémie de Covid19. Ce dispositif est piloté par FranceAgriMer, avec une instruction des demandes assurée par les services de la DDT (87 exploitations en ont bénéficié).

L'instruction des demandes individuelles d'indemnisation des pertes de récolte de fourrages suite à la sécheresse 2020 s'est terminée en 2021 : 532 demandes sont éligibles représentant un montant d'aide total de 2 154 783 € pour le département.

Mise en place du nouveau Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

La politique foncière et structurelle de l'agriculture, dite « contrôle des structures », régit le fait d'exploiter des biens agricoles. Elle est encadrée par le code rural et de la pêche maritime et poursuit 4 objectifs :

- Installer des agriculteurs,
- Consolider ou maintenir des exploitations agricoles viables,
- Promouvoir le développement des systèmes de production, pour combiner performance économique et performance environnementale,
- Maintenir une agriculture diversifiée, riche en emploi et génératrice de valeur ajoutée, en limitant les agrandissements excessifs.

Principal instrument du contrôle des structures, le **Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA)** décline cette politique en région, en tenant compte des spécificités des territoires et des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Le SDREA fixe notamment les seuils de contrôle et les critères de priorisation pour l'attribution des biens demandés.

Depuis le 1^{er} décembre 2021, un seul et même SDREA s'applique pour tout le Grand Est. Il est issu d'un travail commun de plusieurs mois entre les services de l'État et les représentants de la profession agricole en région.

Battue



Régulation de la faune sauvage

Les dégâts de gibier aux activités agricoles sont en baisse en 2021. Même s'ils restent un peu supérieurs à l'objectif (610 ha de dégâts de sanglier et 50 ha de dégâts de cerfs contre un objectif global de 500 ha détruits), ils traduisent une amélioration significative par rapport à 2020 (850 ha détruits) et surtout 2019 (1 400 ha détruits).

Dans ce contexte, les lieutenants de louveterie ont pu abaisser leur niveau d'intervention (environ 200 sangliers et 5 cerfs tirés contre 500 sangliers les années précédentes).

Eau - Environnement - Biodiversité

Déclinaison de la stratégie nationale des aires protégées

Dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées pour 2030 (un objectif de 30 % de couverture, dont 10 % pour les aires protégées sous protection forte), la DREAL élabore son premier plan triennal d'action et sollicite les DDT pour coconstruire les actions territorialisées, en particulier les projets d'extension ou de création d'Arrêtés de protection de biotope ou de Géotope.

La DDT recense 3 projets de révision ou de création d'arrêtés de protection de biotope sur le territoire départemental :

- Extension du périmètre l'APPB du plateau de Sainte Barbe ;
- Création d'un APPB sur la Friche de Micheville sur la commune de Thil et Villerupt pour la mise en œuvre de la mesure compensatoire de la liaison routière entre l'autoroute A30 et Belval (65 à 88 ha) ;
- Création d'un APPB sur Laneuveville, Villacourt et Moncel pour la mise en œuvre de la mesure compensatoire de la LGV Est européenne (48ha)

A ce stade des discussions avec la DREAL, la DDT 54 n'a pas identifié de géotope qui pourrait faire l'objet d'une protection renforcée.

Le comité ressource en eau (CRE) : une instance de concertation essentielle

Les étiages sévères et les tensions quantitatives des 4 dernières années ont engendré une prise de conscience collective nécessitant d'instaurer une nouvelle politique de gestion économe et équilibrée de la ressource en eau sur le département, à court, moyen et long terme et la création d'une nouvelle instance pilotée par la Direction Départementale des Territoires et présidée par Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle: le CRE.

Le comité ressource en eau composé des services de l'État élargi aux collectivités, acteurs économiques et associations, se réunit deux fois dans l'année avant et après la période d'étiage, pour impulser cette nouvelle dynamique sur le sujet de la gestion quantitative de l'eau.

Le rôle du CRE est d'accompagner et de pousser l'ensemble des acteurs à la transition vers des modes de consommation de la ressource en eau plus économes.



Comité ressource en Eau 16/12/2021

En 2021, 5 ateliers thématiques (sécuriser les réseaux, économiser l'eau, agriculture, industries et gestion des eaux de stockage) ont été tenus dans le cadre du CRE et ont permis de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs afin de formuler des propositions concrètes, tant sur la gestion de la sécheresse et la manière de la réglementer que sur l'amélioration de la gestion des usages de l'eau.

Suite aux travaux des membres du Comité ressource en eau de Meurthe-et-Moselle et à la demande de Monsieur le préfet, la DDT a lancé début 2022 une campagne innovante de recensement et de régularisation des prélèvements existants sur le département de Meurthe-et-Moselle.

Les crues d'été : actions de l'État pour garder mémoire des crues historiques de la chier et donner toutes les explications à la population.

La Direction Départementale des Territoires met en œuvre la politique de prévention des risques en particulier d'inondations qui inclut les axes :

- le retour d'expérience pour bien comprendre les crues qui se sont produites et garder mémoire de ces événements ;
- l'amélioration de la connaissance des aléas et des enjeux exposés au risque d'inondation.

À ce titre la DDT avec les autres services de l'État et les collectivités exerçant la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, pilote le retour d'expérience faisant suite aux crues des 14 et 15 juillet 2021 ainsi que l'amélioration de la connaissance des aléas et enjeux qui en découle.

Gestion de crise – Sécurité routière - Risques

Crise sanitaire covid 19

Comme l'ensemble des services et des entreprises, la DDT a dû faire face en 2021 à la poursuite de la crise sanitaire COVID 19 et organiser la continuité de ses activités en respectant les mesures sanitaires, notamment lors du confinement du 3 avril au 3 mai 2021. D'un point de vue sanitaire, l'ensemble des mesures prises (masque, gel, suppression des réunions ou limitation des jauges, etc.), très bien suivies par tous les agents, a limité

significativement le nombre de cas de Covid avérés (une douzaine de cas en 2021 pour 150 agents environ, sans cas grave). À remarquer aussi qu'aucune contamination entre collègues n'a pu être réellement établie, ce qui démontre l'intérêt des mesures mises en place.

L'organisation du travail des équipes a fortement reposé sur le télétravail avec différentes périodes où celui-ci était soit obligatoire (lorsque les missions le permettaient) soit encouragé. La DDT a été dotée dès 2020 de PC portables pour parvenir fin 2021 à 140 postes portables compatibles avec le télétravail pour 148 agents (soit un taux d'équipement de l'ordre de 95 %). Ce fort taux d'équipement en PC portable fait que, en plus des télétravailleurs « historiques », de nombreux agents ont pu basculer facilement et rapidement en télétravail pour faire face aux différentes vagues de contamination et respecter les mesures imposées.

Un travail a aussi été mené tout au long de l'année pour maintenir le collectif de travail, détecter les agents qui pouvaient être en souffrance et travailler sur les retours en présentiel. Ce travail a été l'œuvre de tous, de l'encadrement, de l'assistance sociale et aussi de l'ensemble des agents.

Déploiement des voitures-radars

Depuis le 23 août 2021, des voitures-radars de sociétés mandatées par l'État circulent en Meurthe-et-Moselle, selon des programmes de circulation proposés par le préfet sur conseil de la DDT. 92 000 km ont ainsi été parcourus en 2021 par ces véhicules parfaitement banalisés, relevant 7 200 infractions dont 34 % au-delà de 20 km/h de dépassement. Le dispositif, peu adapté en zone urbaine, a sillonné prioritairement le réseau interurbain à 2 x 1 voies puisqu'il permet de réaliser un contrôle dans les deux sens de circulation. 94 % des infractions ont ainsi été relevées sur le réseau départemental. Ces véhicules peuvent circuler à toute heure de la journée, et y compris les week-ends et jours fériés. Le déploiement se poursuit y compris dans les départements voisins, chaque véhicule pouvant passer les limites administratives départementales sans cesser son relevé des infractions.

Des crues d'été historiques sur le bassin versant de la Chiers



Photo aérienne de la Chiers en crue à Longuyon les 14-15 juillet 2022

Le mois de juin et les deux premières semaines de juillet 2021 ont été marqués par de fortes précipitations sur une large partie du territoire national. En Meurthe-et-Moselle, des précipitations importantes, continues, parfois orageuses et surtout inhabituelles à cette époque de l'année ont fait monter le niveau de nombreux cours d'eau.

Ainsi, entre le 13 et 15 juillet, trois cours d'eau surveillés (le Madon, la Meurthe amont et la Moselle médiane) ont été placés en vigilance jaune et six cours d'eau surveillés (la Mortagne, la Meurthe amont, la Vezouze, la Meurthe aval, la Chiers amont et l'Orne) en vigilance Orange.

Sur la Chiers, ces inondations, supérieures à la crue historique de 1995, ont particulièrement touché Longuyon et les communes situées à l'aval de la confluence de la Crusnes.

La DDT 54 en tant que Référent Départemental Inondation (RDI) et gestionnaire de crise auprès du Préfet a participé au Centre Opérationnel Départemental (COD) activé le 15 juillet matin et a établi quatre notes d'impact des crues à partir des prévisions du Service de Prévisions des Crues (SPC) et de la connaissance du territoire. Ces notes d'impact établissent, selon le degré d'importance des crues et par commune, les enjeux en termes d'ERP (Établissements Recevant du Public), de logements et de routes inondées.

Sur la totalité du département, ces inondations ont fait l'objet de plus de 600 interventions du SDIS et plus de 1 700 appels traités. Elles ont engendré de nombreux dégâts matériels mais aucun décès. De nombreuses routes ont été coupées, des trains déprogrammés et l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 48 communes de Meurthe-et-Moselle.

Un outil cartographique modernisé pour la mission RDI

La mission de Référent Départemental Inondation (RDI) est assurée par la DDT 54 (circulaire interministérielle du 28 avril 2011).

Cette mission se traduit concrètement par :

- un appui technique au préfet dans l'interprétation des données hydrologiques transmises par le Service de Prévision des Crues (SPC), qui a la responsabilité de définir le scénario hydrologique prévisionnel.
- une aide aux contacts avec les élus, en référence aux travaux menés sur les plans de prévention des risques inondation (PPRI) ou les plans d'action pour la prévention des inondations (PAPI) ou les plans communaux de sauvegarde (PCS), et aux connaissances acquises par notre service.

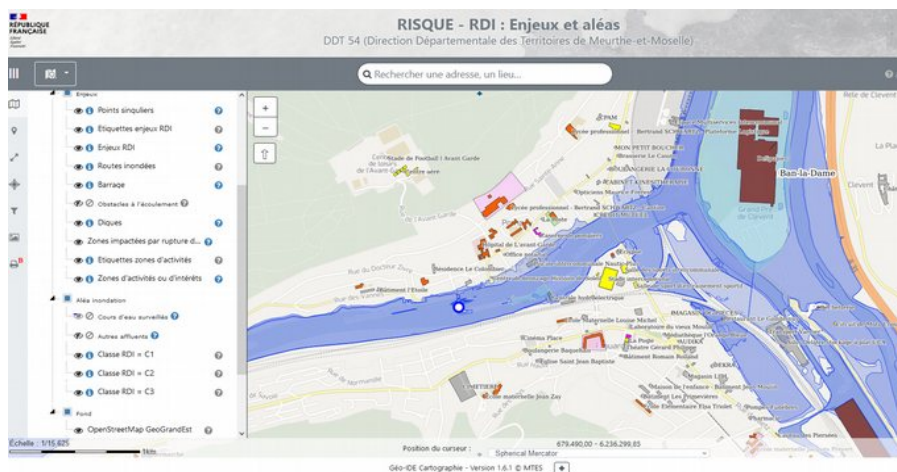
Dans le cadre de la gestion de crise inondation, un outil de cartographie dynamique est mis à la disposition du personnel d'astreinte depuis plusieurs années. Cet outil permet d'apporter une réponse à l'appui technique demandé par le préfet en traduisant, autant que possible, en termes d'enjeux et de conséquences à attendre, les données hydrologiques transmises par le SPC.

Il s'agit, à partir des prévisions du SPC, de déterminer les zones à enjeux (urbaines, industrielles, commerciales...) potentiellement menacées par la montée des eaux afin de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens.

En 2021, l'outil de cartographie dynamique a été modernisé techniquement (nouvelle interface) et les données ont été mises à jour afin de mieux répondre aux interrogations de la Préfecture en cas d'épisode d'inondation.

La mise à jour des données a porté notamment sur les zones inondables et sur les enjeux présents (notamment les ERP).

Ainsi, de nouvelles fiches ont été élaborées par commune et par tronçons hydrographiques.



Les services de l'État avec les collectivités sur le pont pour relever les repères de crue

Les services de la DDT et ceux du CEREMA ainsi que les acteurs locaux (SIAC et CAL) ont réalisés une centaine de relevés de repères de crues qui ont été nivelés par un géomètre afin d'alimenter une cartographie capitalisant toutes les informations

La DDT accompagnée des acteurs locaux partent en mission

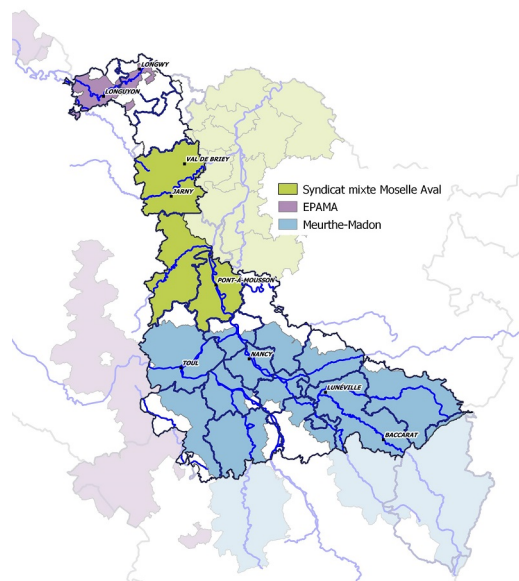


Outil cartographique dynamique pour capitaliser l'information sur ces crues (zone inondables déjà connues, photos des crues de juillet 2021 et nouvelle connaissance de zone inondables avec repères de crue nivelés).

(lien : http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/inondation-du-15-juillet-2021-longuyon_643069#12/49.4696/5.6556)

Programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI)/ Mission Référent Départemental Inondation (RDI)

Dans le cadre de la mise en place du plan stratégique de la DDT 54, et afin d'accompagner les collectivités dans leurs projets liés à la protection contre les inondations, la mission référent PAPI/RDI a été créée, avec une mise en œuvre effective le 1^{er} octobre 2021.



Le département est, en effet, concerné par 4 PAPI différents :

- PAPI Meuse, en particulier sur la Chiers
- PAPI d'intention Moselle aval, depuis la confluence avec la Meurthe
- PAPI Meurthe
- PAPI Madon

Le directeur de la DDT a été nommé référent État sur les PAPI Meurthe et Madon. Le cadre partenarial se met en place et une réunion a eu lieu avec le président de l'EPTB Meurthe-Madon afin de fixer les modalités de travail pour les projets à venir.

En particulier, sur le suivi du PAPI Madon qui entre en phase opérationnelle avec le dépôt du dossier d'autorisation environnementale pour les travaux qui sont prévus dans le programme.

En ce qui concerne le PAPI Meurthe, un accompagnement est réalisé sur la définition du contenu du programme qui sera détaillé dans le dossier qui devra être labellisé.

La mission RDI est également en cours de configuration, en lien avec Mission Pilotage et Crise, afin de déterminer les actions à poursuivre et à mettre en place pour la gestion de crise inondation.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, du TRAVAIL et des SOLIDARITÉS

Directeur : Pierre-Yves BOIFFIN

Introduction :

La circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, a été le point de départ à l'échelon départemental du regroupement en un nouveau réseau interministériel des compétences en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de l'Unité Départementale (UD) de la DIRECCTE.

Ces compétences se sont regroupées en une direction départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités (DDETS). Le décret « organisation et missions » du 10 décembre 2020 a apporté des précisions sur les missions de ces nouvelles directions départementales interministérielles (DDI). Leur périmètre d'intervention ne recoupe pas exactement la superposition des missions préalables de chaque entité.

Il s'agit désormais de créer un véritable continuum entre les politiques d'inclusion sociale (logement, pauvreté, quartiers) et d'insertion dans l'emploi, considérant que l'accès dans l'emploi est le seul vecteur durable de prévention de la pauvreté et de l'exclusion.

Cette nouvelle direction départementale interministérielle placée sous l'autorité du Préfet a trois grandes fonctions : la protection sociale, qu'il s'agisse de protection des personnes vulnérables ou de l'application effective du droit du travail, l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et/ou du logement, et le développement de l'emploi en lien avec les acteurs économiques.

Ces grandes fonctions illustrent le fait que la création de la DDETS ne procède pas d'une simple juxtaposition mais bien de la recherche de convergences entre certaines missions proches ou complémentaires (service public de l'insertion et de l'emploi et service public de la rue au logement par exemple), et, à chaque fois que c'est possible, du renfort et de la simplification de la mission de service au public.

En synthèse la DDETS vise à conforter le cœur de métier de chacun et les spécificités métiers comme la ligne hiérarchique propre à l'inspection du travail et d'autre part créer les transversalités nécessaires autour des dossiers et fonctions partagés comme le Service public de l'insertion et de l'emploi ou l'intégration des réfugiés.

C'est en ce sens qu'a été construit le macro-organigramme de la DDETS, qui se veut lisible de l'extérieur, opérationnel et pratique de l'intérieur. Il comporte une forte dimension territoriale compte tenu de la géographie du département et de la tradition de présence terrain des deux services.

La nouvelle DDI a été créée au 1er avril 2021, au terme d'une préfiguration de plus d'un an. Elle regroupe une centaine d'agents sur deux sites distincts (Les Nations à Vandœuvre et Sainte Catherine à la cité administrative à Nancy).

C'est son bilan d'activité qui est présenté ci-dessous. Il reflète le grand engagement de ses agents qui ont participé activement à la construction de ce nouveau service en pleine crise sanitaire, tout en gérant de manière particulièrement efficace les conséquences massives de cette dernière au plan social et économique.

Service Asile et Protection des Personnes Vulnérables

Accueil, hébergement et intégration des demandeurs d'asile

Le flux d'arrivée de demandeurs d'asile dans le département est en augmentation de plus de 30 % par rapport à 2020 (900 demandeurs d'asile en 2021 contre 687 en 2020). Le nombre de demandeurs d'asile reste néanmoins très inférieur à ce qu'il était avant la crise sanitaire puisque le département avait enregistré plus de 1 450 arrivées en 2019.

Soit 1 922 places gérées dans le cadre du Dispositif National d'Accueil en Meurthe et Moselle (augmentation de 76 places par rapport à 2020) et financées par l'État à hauteur de 10 millions d'euros en 2021 (BOP 303).

Intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale

- Accès au logement

Les réfugiés peuvent, après l'obtention de leur statut, être hébergés en centre provisoire d'hébergement (30 places) dans le département. Par ailleurs, 224 personnes se sont vues attribuées des logements sociaux via le comité technique de relogement des réfugiés.

- Intégration sociale et professionnelle

L'État, via le BOP 104, a consacré plus de 400 000 € à l'intégration des étrangers primo-arrivants. Cf. les actions menées dans le cadre du contrat territorial d'intégration des réfugiés renouvelé en 2021 entre le Préfet, la DIAIR et la Métropole du Grand Nancy.

La protection juridique des majeurs

En 2021, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel et les préposés d'établissements du département ont assuré le suivi de 1 663 mesures de protection juridique. Au 31 décembre, 35 MJPM exercent à titre individuel et 10 MJPM exercent en qualité de préposés d'établissement.

En parallèle, les trois services MJPM du département – l'UDAF, l'AEIM, l'UTML – ont assuré le suivi de 3 620 mesures.

Au total, l'État a consacré un montant de 6,3 M € à cette politique publique (BOP 304). **Les conseils de famille des pupilles de l'État**

Le nombre des pupilles de l'État a été multiplié par 5 en 10 ans et cette augmentation a rendu nécessaire l'instauration d'un deuxième Conseil de famille.

Au 31 décembre 2021, le préfet était tuteur de 108 pupilles.

Service Accueil Hébergement Insertion

La gestion des dispositifs d'accueil et de veille sociale (accueils de jour, maraudes), d'hébergement d'urgence et d'insertion, de logement accompagné (résidences sociales, pensions de famille) pour les plus démunis est toujours une priorité en Meurthe-et-Moselle. Ceci se traduit par le financement en 2021 de 697 places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale ; 1 209 places d'hébergement d'urgence et de stabilisation ; 671 places d'hôtel ; 2 635 places de logement accompagné.

Le dialogue de gestion entre l'État et les opérateurs spécialisés porte ainsi sur plus de 25 millions d'euros en 2021 (BOP 177).

La dynamique d'appels à projets et appels à manifestation d'intérêt

2021 a été marquée par la multiplication des appels à projets lancés au niveau national. Parmi les projets retenus dans le 54, on peut citer :

- le projet de l'association ARS en réponse à l'AMI Grande Marginalité et la création du village de l'insertion visant à accueillir à Nancy des personnes hors circuit classique ;
- l'ouverture de 12 nouvelles places par l'association ARELIA dans le cadre de l'AAP Femmes Victimes de Violences ;
- le projet d'ARELIA dans le cadre de l'AMI tiers-lieu alimentaire ayant pour objectif de permettre aux ménages hébergés à l'hôtel d'avoir un accès (mobile) à l'alimentation.

La démarche de contractualisation

2021 a vu la reprise de la démarche partenariale de contractualisation en lien avec les opérateurs de l'hébergement et de l'insertion sociale, impulsée par la loi Elan de 2018. Les travaux menés avec l'association ARELIA aboutiront à la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) au 1^{er} trimestre 2022.

Service Accès et Maintien dans le Logement

L'accès au logement

Le service met en œuvre la politique sociale du logement. A ce titre, il assure le secrétariat de la commission de médiation DALO (Droit au logement opposable) et la gestion du contingent préfectoral.

En 2021, 87 dossiers DALO ont été enregistrés, dont 56 pour le territoire de la métropole du Grand Nancy. 33 recours ont été reconnus prioritaires et urgents, 31 ont été rejetés, 5 ont été réorientés en hébergement et 18 ont été classés sans suite. Le dispositif DALO représente l'ultime voie de recours pour accéder à un logement social.

Le contingent préfectoral, hors fonctionnaires, dispose d'un droit de réservation de 1401 attributions. À la fin du premier semestre 2021, 548 ménages prioritaires ont été relogés par les bailleurs sociaux, soit 39 % du droit de réservation.

La prévention des expulsions locatives

Les six sous-commissions CAPEX (coordination des actions de prévention des expulsions locatives) territoriales se sont réunies en vue de prévenir les situations individuelles en procédure d'expulsion.

On compte, en 2021, pour le département (données EXPLOC) :

- 1035 assignations devant les tribunaux ;
- 576 commandements de quitter les lieux ;
- 392 demandes de concours de la force publique ;
- 156 décisions accordant le concours de la force publique.

La médiation des litiges locatifs

Le service contribue à l'amélioration des rapports locatifs par l'animation et le secrétariat de la commission départementale de conciliation des litiges entre propriétaires et locataires avant la saisine du juge. Ainsi sur 136 dossiers réceptionnés par le secrétariat de la commission en 2021, 76 ont été présentés et 36 situations ont été conciliées.

Mission Logement d'Abord

La Métropole du Grand Nancy a été retenue par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement en 2021 comme territoire privilégié pour la mise en œuvre accélérée de la politique nationale du Logement d'Abord.

Dans le cadre du partenariat local, 32 nouvelles places d'intermédiation locative ont pu être captées et 160 places en foyer pour jeunes travailleurs créées en 2021.

Le 1^{er} juillet 2021 a été mis en place le nouveau SIAO 54 (service intégré d'accueil et d'orientation), copiloté par l'association ARS et l'État. Le SIAO est en charge d'orienter les personnes sans abri vers de l'hébergement d'urgence (via le 115), vers de l'hébergement d'insertion (les CHR), vers le logement accompagné (résidences sociales, pensions de famille, intermédiation locative) ou vers du logement social autonome.

Pôle Cohésion Territoriale Insertion Emploi Entreprises

Service développement de l'emploi

Animation, suivi et mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement à l'emploi

Les mesures du plan #1jeune1solution, notamment :

- Primes à l'embauche de jeunes : 4436 soit 12,69 % du régional
- Aides exceptionnelles aux contrats en alternance : 8417 contrats d'apprentissage depuis l'été 2020 avec une forte augmentation fin 2021
- Contrats aidés : taux de prescription qui oscillent dans le département de 95,5 % (PEC QPV/ZRR) à 106 % (PEC Jeunes).
- Emplois francs : 209 prescrits soit 93,3 % / objectif départemental

Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) :

- PIC « recherche et remobilisation des publics invisibles » 2019/2021: Missions Locales de Val de Lorraine, Briey, Lunéville et Grand Nancy
Cible de 840 jeunes accompagnés sur 2 ans – Réalisation : second semestre 2021 : 1097 jeunes accompagnés.
- PIC Réfugiés porté par la MDE de Nancy : 291 intégrations dans l'action d'accompagnement.

Territoire zéro chômeur de longue durée : 182 personnes sont sorties de la privation d'emploi au 01/12/2021.

Politique du Titre :

- 2 496 candidats, 1788 reçus soit un taux de réussite de 72 %
- dossiers d'habilitation des jurés professionnels : 152 et 171 décisions émises
- VAE : dossiers instruits et décisions émises : 52 soit + 26,82 % / 2020
- aménagement sessions pour travailleurs handicapés : dossiers instruits et décisions émises : 55 soit + 27 % / 2020

Service Insertion Professionnelle Économie Sociale et Solidaire

L'Insertion par l'Activité Économique

On recense 74 structures IAE conventionnées en 2021 pour une enveloppe départementale de 19 479 393 € engagés par la DDETS et constituée comme suit :

- 17 723 387 € d'aides aux postes d'insertion représentant 1 243 ETP accordés en lien avec l'activité réelle des organismes ;

- 826 729 € de modulation (bonus sur critères en fonction des résultats N-1 mais attribué exceptionnellement forfaitairement en 2021 du fait de la crise sanitaire) ;
- 929 277 € sur le Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI) .
- Pour notre département, l'offre se répartit entre 4 typologies de structures mais est majoritairement proposée sur le support non marchand « d'ateliers et chantiers d'insertion » qui sont prépondérants (47 organismes sur les 74 et 781 postes d'insertion en ETP sur les 1 243 précités).

L'insertion professionnelle des jeunes accompagnés par les 6 Missions Locales

1 343 jeunes ont fait l'objet d'une délégation d'accompagnement de Pôle Emploi vers les Missions Locales ; le nombre de 1^{ers} accueils par les Missions Locales pour 2021 est de 4 018 ; elles ont conclu 4 126 entrées en Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) (pour un objectif de 4 024 soit un taux de réalisation de 102,5 %) dont 1 661 entrées en Garantie Jeunes et 12 en PIAL ; 1 077 jeunes sous main de justice sont entrés en accompagnement auprès des Missions Locales en 2021. Dans le cadre de la Garantie Jeunes, 98 prolongations de parcours ont été accordées en 2021 et la commission départementale de suivi a prononcé 482 sanctions (concernant des jeunes rentrés en 2020 ou en 2021).

L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en Entreprises Adaptées

Le département compte 3 EA dans mais le contingent d'aides aux postes d'insertion n'en concerne que 2 (l'APF étant financé régionalement) à hauteur de 2 682 463 € pour 2021 représentant environ 168 places en ETP ; les 3 EA de Meurthe-et-Moselle ont par ailleurs bénéficié du Fonds d'Accompagnement à la transformation FATEA à hauteur de 27 993 €.

Les services à la personne (*hors champ de l'autorisation par le Conseil Départemental*) :

59 organismes ont obtenu « l'enregistrement de leur déclaration » (pas de refus) et 4 leur « agrément » (correspondant à 4 renouvellements/pas de demandes initiales) ; 15 déclarations modificatives ont également été accordées. 41 retraits ont été prononcés pour non respect des obligations (mais certains retraits, notifiés en fin d'année, restent susceptibles de recours début 2022). Le nombre définitif de structures agréées/déclarées par l'État en qualité d'« organismes de services à la personne » à fin 2021 est de 395 : soit 338 organismes soumis au régime de la déclaration et 57 au régime de l'agrément.

Les agréments d'entreprises solidaires d'utilité sociale

8 demandes mais 6 dossiers effectivement déposés ayant donné lieu à 4 accords et 2 rejets (car dossiers incomplets et restés sans suite).

Service Anticipations des Mutations Économiques

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

4 PSE ont été notifiés pour lesquels des décisions de validation ou d'homologation ont été rendues :

- MERSEN France Py SAS à Pagny Sur Moselle, décision de validation du PSE le 28/01/2021 – suppression de 27 postes.
- Société du JOURNAL de L'EST REPUBLICAIN à HOUEMONT, décision de validation du PSE le 22/02/21 – suppression de 45 postes.

- JINJIANG FVM à Villers La Montagne, décision d'homologation du PSE le 30/04/21 – suppression de 128 postes.
- ATELIERS CINI à Tomblaine, décision d'homologation du PSE le 09/08/21- suppression de 15 postes.

Activité partielle :

Dans un contexte inédit lié à la situation sanitaire COVID 19, le dispositif activité partielle a continué à être largement utilisé par les entreprises de Meurthe et Moselle.

Depuis mars 2020 près de **11 000 entreprises** ont été indemnisées pour un montant total de **225.3 millions d'euros** à fin décembre 2021.

Ce sont plus de **80 000 salariés** qui ont été placés en activité partielle pour un volume de 23 millions d'heures chômées.

Un nouveau plan de contrôle a été lancé à l'automne 2021 visant l'examen des indemnités perçues par 200 entreprises.

Activité Partielle de Longue Durée : 175 décisions d'autorisation délivrées.

FNE formation :

1 423 salariés sont engagés dans des parcours de formation soutenus par ce dispositif. 36 % sont des femmes, 47 % sont des Employés/Ouvriers qualifiés/ouvriers non qualifiés.

Conventions de Revitalisation :

- Signature de la convention GENERAL ELECTRIC le 16 juin 2021. Le comité de lancement s'est tenu le 24/09/21. Le montant disponible est de 203 375 € et vise un objectif de 45 emplois.
- Signature de la convention CORA le 16/11/21, le comité de lancement s'est tenu le 26/11/21. Le montant disponible est de 323 238 € et vise un objectif de 75 emplois.
- Poursuite de la convention Crédit Immobilier de France dont le budget de 153 948 € vise un objectif de 52 emplois.

Service Politiques Ville Pauvreté Intégration

Contrats de villes et dispositifs annexes :

2 689 463 € ont été attribués en accompagnement des projets portés par les acteurs sur les 18 quartiers Politiques de la Ville du département :

- 976 830 € pour les projets déposés dans le cadre des 6 contrats de ville
- 90 400 € pour le dispositif Ville Vie Vacances
- 700 000 € au titre des Programmes de Réussite Éducative
- 27 632 € en faveur du décrochage scolaire

Par ailleurs, la Cité Éducative du Plateau de Haye a bénéficié d'une subvention annuelle de 230 000 € et la Cité de l'emploi du Grand Nancy de 100 000 € en faveur de l'emploi de seniors.

Comme en 2020, deux dispositifs temporaires (quartiers d'été et quartiers solidaires jeunes) ont permis d'accompagner des projets en faveur des jeunes à hauteur de 359 601 €.

63 conventions « adultes relais » sont en cours à la fin de l'année 2021.

Français Langue Étrangère :

32 projets à destination des primo arrivants ont été accompagnés en 2021 pour un total de 256 292 €. En sus, le GIP Formation Tout au Long de la vie a bénéficié d'une subvention régionale de 156 000 € pour développer Cote FLE, un dispositif de formation et de coordination à disposition de tous les acteurs du FLE sur le département. Plusieurs coordinations locales sont également soutenues.

Pauvreté et inclusion numérique :

Les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ont fait l'objet d'un avenant 2021 et d'un accompagnement de 2 756 300 € au niveau départemental et de 300 000 € pour la convention signée avec la Métropole du Grand Nancy.

Les associations d'aide alimentaire ont bénéficié d'une aide totale de 150 000 €, répartie en fonction de leur activité et de leurs projets.

Le service a également veillé à l'accompagnement des porteurs dans le cadre des appels à projets nationaux et régionaux mis en œuvre en appui de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

En fin d'année 2021, on comptait sur le département 5 Points Conseil Budget et 52 conseillers numériques France Services.

Aidant Connect s'est mis peu à peu en place et 20 structures ont été accréditées en 2021.

Pôle Politique du Travail

Accords collectifs de travail

Le service a reçu, pour enregistrement en 2021, 570 accords collectifs de travail conclus au sein des entreprises de Meurthe-et-Moselle.

Concernant les accords collectifs ayant une thématique particulière, il est à noter au niveau des 289 accords traitants de l'épargne salariale les éléments suivants :

- Accord de participation : 20 accords reçus en 2021
- Accords relatifs au plan épargne entreprise (PEE, PEI, PERCO PERCOI) : 57 accords reçus en 2021
- Accord d'intéressement : 212 accords reçus en 2021

Concernant la thématique de l'égalité professionnelle femmes-hommes, le service a reçu 61 accords dont les domaines sont répartis de la manière suivante :

Textes déposés		61
DOMAIN ES	Embauche	47
	Formation	35
	Promotion	32
	Conditions de travail	19
	Rémunération effective	61
	Articulation activité prof/vie familiale	38
	Classification	3

Ruptures conventionnelles du contrat de travail : instruction des demandes d'homologation – Bilan année 2020

Total des demandes reçues : 3 685 (3 348 en 2020)

- Rejet pour irrecevabilité : 29 soit 0,7 % des demandes (85 en 2020 soit 2,5 % des demandes)

- Refus définitif : 110 soit 2,9 % des demandes (161 en 2020 soit 4,8 % des demandes)
- Salariés protégés : 34 demandes reçues et toutes homologuées (39 demandes reçues et 38 homologuées en 2019)

Conseillers du salarié

Ils ont réalisé 194 interventions contre 157 interventions totales pour l'année 2020 (entretiens préalables au licenciement et entretiens préparatoires à la rupture conventionnelle du contrat de travail).

Demandes de dérogation au repos dominical

47 demandes de dérogations au repos dominical ont été instruites en 2021 (25 en 2020) qui ont fait l'objet de 47 accords.

Service de renseignement au public en droit du travail

- 5 472 renseignements ont été donnés aux usagers par le service renseignements en matière de droit social en 2021 (3 355 en 2020).
- 87,65 % des renseignements sont donnés par téléphone et 5,46 % lors de rendez-vous physiques. Le renseignement par courriels et par courriers augmente et s'établit à 6,47 %. ce qui est supérieur à la réception physique des usagers. Toutefois, cette tendance s'explique par la crise sanitaire qui a fait évoluer les pratiques du service en privilégiant des formes de renseignement sans contact. Le report s'est donc effectué sur le téléphone ou les mails notamment.
- Les principaux thèmes abordés sont : le contrat de travail (modes de rupture du CDI – généralités/embauche/règles contrat y compris contrats spécifiques) ; la rémunération ; les congés et absences ; la durée du travail ; la maladie, l'accident du travail et l'inaptitude.
- Les branches d'activité professionnelle les plus concernées sont : le commerce (alimentaire et non alimentaire) ; le secteur de la santé ; la construction ; les activités des ménages, le service à la personne et l'aide à domicile ; la restauration ; le transport.

Il est constaté que le profil du demandeur de renseignements en droit du travail est dans 77,2 % des situations un salarié et 5,1 % des sollicitations proviennent d'un employeur. Il est à noter que les demandes des particuliers employeurs s'établissent à 4,2 %.

Dans 81 % des cas, la demande concerne un CDI contre 8,5 % pour un CDD.

Il est à noter qu'en raison du contexte sanitaire particulier de l'année 2021 et des fermetures du service au public, il n'a pas été possible d'accueillir normalement les usagers en rendez-vous en présentiel. Le report de ce type de rendez-vous sur des échanges téléphoniques a permis d'augmenter le nombre d'échanges avec les usagers de manière substantielle.

Activités de l'Inspection du Travail

INTERVENTIONS	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Visites de contrôle	1 646	1 602	1 379	1 188
Enquêtes	428	496	415	432
Réunions en entreprise	102	110	123	80

Analyses de document	1 183	1 317	861	862
TOTAL	3 359	3 567	2 778	2 562

18 agents de contrôle sont actuellement affectés à l'inspection alors que le département compte 19 sections. Ainsi, 2 sections sont actuellement vacantes et cela génère la mise en place d'intérim.

La pandémie de COVID 19 a eu un impact non négligeable en 2021 et 2020 sur le niveau d'activité des agents compte tenu des périodes de confinement. Toutefois, malgré les vacances de poste et le contexte particulier de l'année écoulée, les agents ont su se mobiliser pour atteindre un niveau d'activité relativement important et engager de nombreux contrôles relatifs au respect des gestes barrières dans les entreprises.

Actions significatives :

L'activité de livreurs de repas à domicile au travers de plateforme (UBER, DELIVEROO, etc.) a été largement développée en 2020 et 2021 en raison du contexte sanitaire et des périodes de fermeture aux clients des établissements de restauration. L'inspection du travail a donc conduit une opération partenariale de vérification des conditions d'emploi des coursiers sur le bassin nancéien et le bassin lunévillois.

Ce travail conduit avec les partenaires de l'URSSAF, de la DREAL et de la DDSP et la PAF a permis d'effectuer 91 contrôles ciblés sur 9 opérations.

Dans le cadre de sa mission de protection des salariés, l'inspection du travail s'est attachée à rechercher les situations d'exploitation d'étrangers dépourvus de titre par des employeurs, détenteurs de compte peu scrupuleux.

Pour ce faire, un travail préalable de coordination avec les services susvisés a été mené. Une convention de financement d'une association d'aide aux victimes a été signée (sur des fonds régionaux) afin d'accompagner les éventuelles victimes dans leurs démarches à l'encontre de leurs exploitants et collaborer avec la justice et le service.

La préfecture s'est engagée dans ce partenariat en prévoyant des mesures exceptionnelles d'hébergement et de délivrance de titre provisoire pour les personnes identifiées comme victimes de traite des êtres humains par le travail.

Le 19 novembre 2021 s'est tenu un colloque consacré au dialogue social organisé par la DDETS et le groupe EBRA. Cet événement a réuni 450 personnes autour des 5 thématiques Télétravail, Qualité de Vie au Travail, Égalité Professionnelle, Insertion Professionnelle des travailleurs en situation de handicap et transmission générationnelle.

En contrepoint de l'introduction de madame la ministre du travail, des trophées récompensant des entreprises innovantes en matière de dialogue social ont été remis en clôture d'événement.

Mission d'Appui

Convention de prévention et de protection de l'enfance

Un avenant à la convention tripartite du 5 octobre 2020 associant l'État, l'ARS et le Conseil départemental a été signé en septembre 2021. Il intègre :

- La quote-part de l'ÉTAT à 1 709 000 € (BOP 304). Ce budget augmente de 2,77 % (1 663 000 € pour la 1^{ère} période) ;
- La quote-part de l'ARS à 647 696 € :

- 357 681 € pour le Fond d'intervention régional (baisse de 148 250 €) ;
- 290 015 € pour l'ONDAM (niveau d'enveloppe maintenu)
- La quote-part du Conseil départemental est de 7 099 574 €.

Le plan d'action actualisé au 30 septembre 2021 comporte 26 mesures à mettre en œuvre du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 pour un budget global de 9 435 456 € (CD : 75 % – État : 18 % – ARS : 7 %). Il reconduit pour l'essentiel les actions de 2020. Toutefois, pour soutenir la dynamique départementale, l'État a validé et financé des actions nouvelles à partir des crédits dégagés des actions complètement réalisées et/ou pour lesquelles la programmation budgétaire a été revue à la baisse.

CMCR – HANDICAP

Le pilotage rénové de l'Allocation aux Adultes Handicapés

Fonds départemental de compensation du handicap

La DDETS a versé à la MDPH 55 729,00 € au titre du fonds départemental de compensation du handicap qui permet, lors de réunions mensuelles du comité de gestion, et selon les demandes des personnes en situation de handicap, de participer au financement d'équipements coûteux en fonction du montant resté à charge et des ressources du demandeur.

Prévention et lutte contre la maltraitance

Dans le cadre de la lutte contre la maltraitance, l'association « ALLO MALTRAITANCE 54 », centre départemental d'écoute de proximité dédié aux personnes âgées et adultes en situation de handicap, a bénéficié d'une subvention de 8 000,00 € pour le financement d'un service d'accueil et d'orientation téléphonique ainsi que d'actions de sensibilisation, de formation et d'information.

Vacances adaptées organisées (VAO)

À destination des personnes majeures en situation de handicap, les VAO font l'objet de déclarations auprès des services de la DDETS du lieu de séjour, 2 mois puis 8 jours avant le début des activités organisées par la personne physique ou morale bénéficiaire d'un agrément « Vacances adaptées organisées » délivré par le préfet de région. Au regard des informations transmises, des visites sur le lieu de séjour sont organisées, en tant que de besoin, par la DDETS.

2 séjours ont été organisés en Meurthe-et-Moselle en 2021.

Le secrétariat des instances médicales (Comité Médical et Commission de Réforme)

La DDETS assure le secrétariat du Comité médical et des Commissions de réformes pour la fonction publique de l'État et la fonction publique hospitalière.

Le Comité médical, qui s'est réuni 23 fois, a examiné 1630 dossiers dont 888 pour la fonction publique hospitalière résultant de saisines de 23 établissements, et 742 dossiers pour la fonction publique d'État provenant de 41 administrations différentes.

Par ailleurs, les Commissions de réforme qui se sont tenues 20 fois, ont examiné 433 dossiers dont 332 dossiers de la fonction publique hospitalière provenant de 20 établissements et 101 dossiers de la fonction publique d'État provenant de 18 administrations différentes.

Délégation aux droits des femmes

La promotion du droit des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes

La priorité de 2021 est la mise en œuvre des 46 mesures issues du Grenelle envers les femmes victimes de violences (FVV) qui se décline en 3 axes : prévenir les violences, protéger les victimes, punir les auteurs /éviter la récurrence. Les gouvernances d'un niveau stratégique et opérationnel conduisent à la réalisation à 100 % de toutes les mesures, impliquant des liens forts entre tous les partenaires , des formations/informations, etc. Il y a eu un féminicide en 2021.

Bilan des principales mesures prioritaires du Grenelle

Les parquets (TJ Nancy et TJ de Briey) jugent plus vite et utilisent tout le panel des mesures existantes : TGD, BAR, évictions du conjoint, ordonnances de protection, comparution immédiate. Présents dans toute la comitologie, ils facilitent ainsi le contact avec la justice :

- Le téléphone grave danger – TGD : Une dotation supplémentaire de 20 TGD soit un total de 46 TGD répartis ainsi : 37 TJ Nancy et 9 TJ Briey ;
- Le Bracelet Anti-Rapprochement – BAR : 77 BAR répartis ainsi : 25 BAR au TJ de Nancy et 52 BAR au TJ de Briey ;
- L'unité médico-judiciaire du CHRU de Nancy – UMJ (environ 4 400 consultations par an, dont 50 % pour des violences conjugales) et un accompagnement de France Victime 54, en lien avec le parquet pour faciliter le dépôt de plainte ;
- 400 consultations d'enfants victimes à l'UMJ pédiatrique créé en juin 2019 ;
- 1 200 personnes suivies par la cellule d'intervention du bureau d'aide aux victimes du commissariat de police de Lobau ;
- 400 personnes suivies par les 2 intervenantes sociales en gendarmerie ;
- 12 nouvelles places pour l'hébergement des FVV ;
- 35 lieux de permanences assurées par les 3 CIDFF et France Victime 54 sur les territoires ruraux et urbains ;
- 3 280 personnes suivies par les 5 Espaces de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle ;
- 105 suivis d'auteurs en Centre de Prise en Charge des Auteurs (CPCA) et 220 stages de responsabilités ordonnés par la justice ;
- 60 stages prononcés par la justice contre les achats d'actes sexuels.

Il existe un véritable réseau multi partenarial et pluridisciplinaire expérimenté comprenant 350 professionnels qui permet un maillage territorial de qualité.

Mobiliser les politiques transversales et thématiques de l'État

- 7 projets sur l'égalité F/H dans cinq QPV financés par le « BOP 137 droits des femmes » pour 15 660 €.
- 6 projets retenus pour un montant de 138 394 € sur l'AAP précarité menstruelle .
- 2 600 jeunes formés à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire ARS/EN/DRDFE.

Promouvoir l'égalité professionnelle et l'entrepreneuriat au féminin

Des actions sont menées pour susciter l'intérêt de filières et de métiers mixtes et travailler sur les stéréotypes. Des partenariats avec éducation nationale, l'université Nancy-Metz, écoles d'ingénieurs, associations Elles bougent, FETE, Alexis et ARACT Lorraine sont engagés. Ainsi, 26 comités d'engagement pour des créations d'entreprises ont été animés par Lorraine Active.

L'enveloppe budgétaire sur le BOP 137 est en progression de 20 % sur 2021 (Hors CPCA)
Enveloppe de 2021 : 451 371 € (CPCA 156 096 €) (Enveloppe de 2020 : 245 254 €)

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Directrice : Florence FERRAND

Les agents de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) interviennent sur tout le département pour contrôler le respect de la réglementation en matière de loyauté, qualité et sécurité des produits alimentaires et non alimentaires et des services ainsi qu'en matière de santé et protection animales et en matière de protection de l'environnement.

Ces interventions mobilisent les compétences d'agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et d'agents des services vétérinaires.

Concurrence, consommation et répression des fraudes

Le service veille au respect de textes relatifs à la protection et à l'information du consommateur, concernant aussi bien les produits alimentaires, les produits non alimentaires et les prestations de services. Les agents réalisent des contrôles à tous les stades, de la production à la commercialisation, aussi bien sur le lieu d'exercice physique de l'activité que sur les sites internet et les réseaux sociaux.

Les interventions sont réalisées dans le cadre d'une programmation nationale. Celle-ci s'organise autour de cinq grandes orientations dont la préservation de la confiance des consommateurs et de la loyauté des transactions par des contrôles étendus sur les produits alimentaires et les biens de consommation ou encore l'identification et la maîtrise des risques, notamment émergents.

Des contrôles interviennent également suite à la réception de plaintes ou signalement.

Pour l'année 2021, le service s'était engagé à effectuer 1014 visites auprès de professionnels, dans le cadre de plus de soixante-dix enquêtes programmées au niveau national.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, 1330 interventions ont finalement été effectuées par les enquêteurs CCRF de la DDPP (sur le lieu d'exercice de l'activité, le site internet ou encore par téléphone, particulièrement dans le cadre de la gestion d'alertes alimentaires).

Réalisation d'enquêtes liées à la crise sanitaire mais aussi dans de nouveaux secteurs

La crise sanitaire a, cette année encore, joué un rôle dans l'orientation d'une partie des contrôles, en vue de répondre à certaines préoccupations des consommateurs. Particulièrement importante dans le cadre de la pandémie, la bonne application des règles relatives à la délivrance d'avis suite à des annulations a ainsi fait l'objet d'interventions auprès d'agences de voyages.

Outre les domaines d'intervention habituels, de nouveaux secteurs d'activité ont fait l'objet d'enquêtes relatives à l'information du consommateur : micro-crèches ; résidences services seniors ; recherche d'opérations de blanchiment d'argent auprès des agences immobilières.

Traitement de l'alerte alimentaire relative à la présence d' « ETO »

Dans la continuité des opérations de retrait et rappel de produits menées au cours du 4^e trimestre 2020, les agents de la « cellule alimentaire » du service CCRF ont été fortement mobilisés, tout au long de l'année 2021, pour la gestion d'une alerte liée à la présence d'une substance toxique, interdite dans l'Union européenne (l'oxyde d'éthylène ou « ETO »). Cette substance initialement identifiée dans les graines de sésames importées, puis dans d'autres matières premières, a été décelée dans de très nombreuses denrées et compléments alimentaires commercialisés en France.

Produits non alimentaires

Tout au long de l'année, des contrôles sont effectués sur des produits « sensibles » tels que les jouets, les équipements de protection individuelle ou les matériaux au contact alimentaire. Un plan de contrôle est établi en début d'année afin de cibler, notamment, les prélèvements à effectuer pour analyses et essais en prenant en compte les éventuels signalements d'accidents et les produits nouveaux.

4 importantes industries du département ont fait l'objet de contrôles de la maîtrise de la qualité de contenants aptes au contact alimentaire (sachets plastiques, boîtes métalliques vernies et cristallerie). Des prélèvements des produits finis ont été effectués et envoyés à des laboratoires pour vérification de leur conformité. Des sachets en plastique, recyclable, destinés à contenir des fruits et légumes avaient un taux de matière biosourcée légèrement inférieur à ce que prévoit la réglementation en vigueur.

Un distributeur de chaussures fait l'objet de contrôles réguliers, car il importe des chaussures dans lesquelles certaines substances chimiques réglementées sont susceptibles d'être présentes. Dans ce cadre, un prélèvement de chaussure a été effectué pour analyses suite au signalement d'un consommateur faisant état d'importantes réactions allergiques cutanées qui pourraient être provoquées par des chaussures achetées dans un magasin de cette enseigne. Les analyses n'ont pas révélé la présence de substances chimiques réglementées. Toutefois, une substance non réglementée pouvant être allergisante a été décelée sans pouvoir pour autant établir un lien direct avec l'allergie signalée. Seul ce cas a été signalé à notre administration alors que des milliers de chaussures du même modèle ont été vendues.

2 fabricants de masques type « chirurgicaux » installés en Meurthe-et-Moselle ont fait l'objet de contrôles. Des prélèvements de masques ont été effectués chez ces 2 opérateurs afin de faire vérifier leur conformité par un laboratoire. Ces masques ont été reconnus conformes.

Le secteur des produits chimiques est aussi particulièrement surveillé. Les contrôles effectués au stade de la distribution révèlent encore de nombreuses anomalies concernant des produits anciens ne respectant plus la réglementation en vigueur et le dépassement (ou l'absence) des dates limites d'utilisation de certains produits chimiques soumis à une réglementation spécifique, notamment les produits biocides (produits bactéricides, virucides, antifongiques) mais aussi les produits phytopharmaceutiques (lutte contre les maladies ou les parasites des plantes ou des animaux dits nuisibles à certaines activités ou à la santé, tels certains rongeurs ou insectes). Les gels hydroalcooliques, destinés à lutter contre la pandémie actuelle, ou l'eau de javel par exemple entrent notamment dans la catégorie des biocides.

Mise en place de nouvelles modalités de réponse aux consommateurs

En 2021, les signalements et interrogations reçus de consommateurs, lorsqu'ils ne relevaient pas de manquements ou infractions imputables à des opérateurs locaux, ont été transférés à une cellule nationale, chargée d'apporter des réponses uniformes et exhaustives. Cette organisation est appelée à prendre de l'ampleur en 2022 avec un accès direct pour les consommateurs à cette cellule notamment via la plateforme SignalConso (<https://signal.conso.gouv.fr/>) qui devient le point d'accès numérique unique des consommateurs.

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Le Service « Sécurité et Qualité Sanitaire de l'Alimentation » est en charge du suivi et de l'inspection des établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées alimentaires animales ou d'origine animale.

L'année 2021 est marquée par la reprise des inspections dans le domaine de la restauration commerciale suite à la réouverture de ces établissements après une longue période de fermeture pour cause de Covid.

En dépit d'un contexte peu favorable, les professionnels de la restauration ont manifesté une attitude globalement coopérative lors des contrôles.

Des actions particulières ont été également menées pendant la période estivale (Opérations Alimentaires et Interministérielles Vacances).

La DDPP a profité de la période estivale pour orienter les inspections vers les grands rassemblements :

- Mondial Air Ballons (Chambley) : 4 établissements ont fait l'objet d'inspections et ont donné lieu à 2 rappels à la réglementation liés à une mauvaise préparation et nettoyage des matériels pendant la longue période d'arrêt d'activité. Cet évènement a fait l'objet d'une action commune d'inspection avec le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes de la DDPP.
- Jardin du Michel (Toul) : parmi les 6 établissements inspectés, 2 ont fait l'objet d'un avertissement correspondant à des capacités de stockage de froid insuffisantes entraînant des températures de conservation des denrées non réglementaires. Ces inspections ont été réalisées en période nocturne, période d'affluence de cet évènement.

Le nombre de Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC) reste relativement stable en 2021 avec 7 déclarations (contre 9 en 2020).

L'année 2021 est caractérisée par la gestion de 3 Listérioses neuroméningées. Cette maladie infectieuse d'origine alimentaire assez rare peut provoquer des troubles neurologiques sévères, notamment chez des personnes dont le système immunitaire est altéré : immunodéprimés, femmes enceintes et nouveau-nés, et personnes âgées. Confrontée à l'apparition inédite de ces cas, la DDPP a mené des investigations spécifiques, en étroite collaboration avec le Point focal régional de l'ARS, chargé de traiter les signalements d'évènements à impact sanitaire.

Surveillance des contaminations des denrées alimentaires

La protection des consommateurs repose sur le contrôle de tous les établissements de la chaîne alimentaire mais également sur la réalisation de prélèvements à tous les stades, qu'il s'agisse de la production (élevage), de la transformation ou de la distribution.

Les contaminants recherchés sont multiples :

- contaminants chimiques environnementaux (métaux lourds, dioxine, etc.)
- résidus de pesticides
- résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques, etc.)
- substances interdites (facteurs de croissance, colorants, etc.)
- bactéries diverses (*Listeria*, *E. coli*, etc.)

En 2021 la pression de prélèvements a été maintenue et ce sont 331 prélèvements qui ont été réalisés par les agents des deux ministères.

Santé et protection animales – environnement

Le service Santé Protection Animale a pour mission de veiller à la santé et au bien-être animal ainsi qu'à l'alimentation animale, la gestion des sous-produits animaux et la pharmacie. Dans ce cadre, le service a effectué 173 inspections (hors filière volaille) dont 36 au titre de la conditionnalité des aides PAC.

Influenza aviaire hautement pathogène

En matière sanitaire, le département a été touché par l'influenza aviaire dans la faune sauvage. Un premier épisode a touché des faucons à Saint Nicolas de Port au printemps en continuité de l'épisode viral H5N8 de l'hiver 2020-2021. En novembre, en lien avec la migration, un deuxième épisode a touché le département, en premier lieu, avec un foyer au niveau du Lac de Madine. Une mortalité inédite sur plusieurs centaines de cygnes tuberculés a été observée. Les analyses effectuées ont mis en évidence la circulation du virus H5N1. D'autres foyers sont apparus dans la Meuse sur l'étang de Lachaussée et les étangs du Haut Fourneau puis d'Amel. Chaque foyer a entraîné la mise en place d'un zonage dans lequel les mesures de restriction prescrites concernent les mouvements des volailles domestiques, la pratique de la chasse et de la pêche ainsi que les activités de loisirs de pleine nature. Le zonage impactant les départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, des interdépartementaux ont été pris. En lien avec la multiplicité et la proximité des zonages et l'apparition d'un foyer en forêt de la Reine, la zone dite à « risque particulier » de la Woëvre a fait l'objet de mesures contraignantes, impactant 52 communes du département. Des mesures de surveillance renforcée de l'avifaune et des détenteurs de volailles domestiques ont été prises. Afin de diminuer la charge virale dans le milieu et la propagation de la maladie, des prospections ont été organisées ; les cadavres non destinés aux analyses ont été ramassés et éliminés en filière équarrissage.

Importation de carnivores domestiques

La montée en puissance de la plateforme I-CAD (base de données nationale de traçabilité des carnivores domestiques) permet, outre la recherche des animaux trouvés, de repérer des mouvements non conformes d'animaux, souvent en lien avec des ventes d'animaux via les réseaux sociaux ou par internet. Ces importations sont sanctionnées par une mise sous surveillance des animaux illégalement introduits sur notre territoire, pendant 6 mois, vis-à-vis du risque rage. Cette surveillance a donné lieu à 475 alertes et 96 arrêtés de mises sous surveillance ont été générés.

Mesures de soutien pour lutter contre l'abandon des animaux de compagnie

En matière de protection animale, un nouveau dispositif a été mis en place par le Gouvernement pour aider les associations locales de protection animale indépendamment de leur taille dans le cadre du plan de relance. Des aides ont été octroyées afin de participer au financement de travaux et d'équipement des refuges d'animaux de compagnie. Ainsi, 172 727 euros sont destinés à la réalisation de ces actions. Dans ce même cadre, un appel à projet a été lancé en fin d'année en vue de l'amélioration des conditions de vie d'animaux abandonnés mais aussi pour participer au financement des campagnes de stérilisation des animaux de compagnie errants dans les communes du département.

Faune sauvage captive

Le service veille aussi à la santé et au bien-être animal de la faune sauvage captive (FSC) et assure la protection de celle-ci. En 2021, le service a instruit 119 dossiers FSC pour lesquels 2 dossiers ont été classés sans suite, 26 ont fait l'objet d'un refus. Le traitement de ces dossiers a donné lieu à l'octroi de 4 certificats de capacité dont 3 probatoires, 4 autorisations d'ouverture dont trois provisoires et 83 récépissés de déclaration.

Il convient de noter que de nombreux dossiers de déclaration, déposés préalablement à l'achat, sont incomplets ou insuffisants en matière de connaissances du futur acquéreur, sur la biologie, les besoins physiologiques et les conditions de détention de l'animal envisagé. En effet, la longévité des animaux, comme les perroquets ou les tortues, est parfois méconnue, engendrant des abandons. De même, certaines espèces de tortues nécessitent des installations conséquentes difficiles à mettre en œuvre en raison de leur taille à l'âge adulte, engendrant à terme de la maltraitance.

Afin de vérifier les conditions de détentions, 7 journées de contrôles ont été réalisées chez les détenteurs avec l'Office Français de la Biodiversité.

Certification à l'exportation

Tout au long de l'année, la DDPP a veillé à assurer la continuité du service en matière de certification sanitaire à l'exportation. Ainsi, ont été délivrés :

- 315 certificats vétérinaires à l'exportation de denrées alimentaires d'origine animale ;
- 151 certificats à l'exportation pour des denrées alimentaires autres, sous forme dématérialisée via l'application TELECERTEX pour la quasi-totalité d'entre eux ;
- 408 certificats vétérinaires à l'exportation et aux échanges intracommunautaires d'animaux vivants.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) et UNITÉ DÉPARTEMENTALE

Directeur de la DREAL : Hervé VANLAER

Responsable de l'unité territoriale : Anne-Laure FUHRER à compter du 1^{er} septembre 2021, en remplacement de M. Pascal PELINSKI

Direction déconcentrée de l'État en région, la DREAL Grand Est met en œuvre, sous l'autorité de la préfète de région et des préfets de départements, les politiques publiques du Ministère de la Transition Écologique (MTE) et du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (MCTRCT). Plusieurs axes stratégiques structurent les interventions des agents de la DREAL, présents sur l'ensemble du territoire :

- préparer l'avenir, en anticipant et accompagnant la transition écologique et énergétique face aux enjeux de préservation des ressources et du changement climatique ;
- accompagner les territoires et leurs projets, en promouvant un aménagement et une mobilité durables adaptés aux enjeux et en particulier au caractère transfrontalier de la région ;
- être garants de la protection des citoyens vis-à-vis des risques naturels et technologiques, de la fluidité et de la sécurité de leurs déplacements, d'un environnement sain, avec la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et des paysages ;
- répondre aux besoins fondamentaux de nos concitoyens en matière de logement, avec la construction d'un cadre de vie de qualité.

La DREAL Grand Est bénéficie d'une implantation opérationnelle sur trois sites principaux (Châlons-en-Champagne, Strasbourg et son siège à Metz) où se répartissent un service et trois missions chargés d'assurer les fonctions « supports » et des services à vocation technique disposant d'une compétence régionale.

Elle bénéficie également d'une implantation dans les départements au travers de huit unités départementales, dont deux bi-départementales. Elle s'engage au service du développement durable des territoires.

La prévention des risques miniers, technologiques et naturels

Concernant les installations classées pour la protection de l'environnement

La mise en œuvre des orientations stratégiques pluriannuelles pour l'inspection des installations classées 2019-2022, visant notamment une augmentation de la présence sur le terrain s'est poursuivie tout au long de l'année. Ainsi, malgré le contexte sanitaire, plus de 170 inspections ont été réalisées, tant dans des installations autorisées (108), que dans des installations soumises à enregistrement (15), à déclaration (24) ou non classées (31). Une attention particulière a été portée sur le contrôle du respect des prescriptions visant à :

- la maîtrise des risques accidentels, dans le voisinage des sites Seveso suite à l'accident de Rouen de septembre 2019, ainsi que dans les dépôts d'ammonitrates suite à l'accident de Beyrouth d'août 2020 ;

- restreindre les usages de l'eau en période de sécheresse,
- surveiller les rejets des ICPE.

De plus, les inspecteurs de la division de Nancy de l'unité départementale de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse ont terminé l'instruction de 5 dossiers de demande d'autorisation environnementale et de 5 dossiers de demandes d'enregistrement, en vue d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire de Meurthe-et-Moselle. L'inspection a notamment poursuivi l'instruction des dossiers de demande d'autorisation environnementale portant sur la décarbonation des soudières (SOLVAY et SEQENS) et contribué activement à l'instruction, dans des délais maîtrisés, des dossiers de modification des installations existantes, induits par le plan de relance.

Enfin, la fin de l'année 2021 a été marquée par la poursuite du déploiement du Guichet Unique Numérique (GUN). Dans le cadre du programme de transformation numérique de l'administration, le gouvernement a décidé dans ce cadre de mettre en place une téléprocédure pour le dépôt et l'instruction des dossiers de demande d'autorisation environnementale visant à simplifier et accélérer les démarches pour les porteurs de projet et intensifier la mise en œuvre du principe « dites-le nous une fois ». Le premier volet est désormais opérationnel et le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale est formellement accessible à tous les porteurs de projets sur le site [Service-public.fr](https://www.service-public.fr) depuis le 14 décembre 2020. Le second volet, intégrant notamment les échanges en lien avec la posture contrôle portée par l'inspection, a été mis en place au second semestre 2021. Un dernier volet concernant la téléprocédure pour le dépôt et l'instruction des dossiers de demande d'enregistrement est prévu en 2022.

L'année 2022 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection 2019-2022 et notamment :

- l'intensification des inspections, afin d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement d'augmenter de 50 % le nombre de contrôles terrain d'ici fin 2023 (référence 2018) ;
- la maîtrise et la réduction des délais d'instruction des projets d'implantations ou d'extensions économiques ;
- l'amélioration de la lisibilité sur les priorités d'actions ;
- l'évolution des processus et postures de l'Inspection ; depuis 2019, l'inspection s'est lancée dans une démarche de révision des procédures d'instruction, de contrôle et d'examen. Les procédures révisées doivent désormais être appropriées par l'inspection qui doit les mettre en œuvre et faire ainsi évoluer sa méthode de travail.

Les actions de contrôle prioritaires pour l'année 2022 porteront sur :

- la poursuite et la finalisation des contrôles des ICPE présentes dans un périmètre de 100 mètres autour des sites Seveso afin d'améliorer la connaissance administrative de ces installations et prévenir les risques d'effets domino ;
- la surveillance des rejets des ICPE ;
- la fiabilité et la performance des centres de tri transit et regroupements de déchets.

Concernant l'exploitation minière sur le bassin salifère,

Le contexte réglementaire (art. L.144-4 du code minier), fixe la fin de la validité des concessions à durée illimitée au 31 décembre 2018. Cette échéance a engendré, en 2021, la finalisation à l'échelon local de l'instruction de 6 demandes de prolongation de concessions.

Par ailleurs, en ce qui concerne les procédures réglementaires prévues au titre du Code Minier, les faits marquants suivants peuvent être identifiés :

- La fin de l'instruction, à l'échelle départementale, d'une demande conjointe de prolongation et d'extension de la seule concession de Novacarb indispensable à la poursuite de son activité ; l'instruction se poursuit au ministère en charge des mines avec une décision attendue pour fin 2022.
- La première réunion du comité de suivi des mesures environnementales imposé par arrêté préfectoral à CSME pour son champ d'exploitation du sel de GELLENONCOURT ;
- Plusieurs dossiers d'arrêt de travaux miniers ont également été instruits permettant la mise en sécurité d'anciens sondages de dissolution du sel conduisant à une réduction des contraintes en matière d'urbanisme. Des inspections sur site ont complété ces instructions ;
- Mise en place effective de barrages au fond de la mine de Varangéville : ces barrages, situés au niveau de l'ancien et du nouveau panneau, permettent de sécuriser les galeries en cas d'entrée d'eau incontrôlée dans la mine ;
- Suite à l'instruction du dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers de la mine de Saint-Laurent Charmel à Einville-au-Jard un arrêté préfectoral de sécurisation a été notifié à CSME leur imposant notamment de traiter les galeries de la mine afin de protéger les intérêts visés à l'article L.161-1 du code minier (sécurité, santé et salubrité publique ; solidité des édifices publics et privés ; espaces naturels, faune, flore...).

Des inspections ciblées au titre de la police des mines et de l'inspection du travail dans les travaux miniers en cours d'exploitation ont été réalisées. Elles étaient ciblées sur le suivi des travaux des nouveaux champs d'exploitation et la mise en œuvre des mesures environnementales ainsi que sur la mise en place de barrages dans les galeries de la mine de Varangéville.

Côté inspection du travail, 2 visites conjointes DREAL-DDEETS ont été réalisées vis-à-vis de la thématique « travailleurs isolés » et « entreprises extérieures » que ce soit au fond de la mine ou en surface.

En matière de risques miniers, l'année 2022 sera marquée par :

- le suivi du respect des prescriptions de l'AP du 26/11/2021 de sécurisation des anciens travaux miniers de la mine de Saint-Laurent-Charmel à Einville-au-Jard ;
- la poursuite de l'instruction du dossier d'arrêt de travaux de la Madeleine situé à proximité du quartier du Nid Malval (commune de Saint-Nicolas-de-Port) sur lequel plusieurs expropriations ont eu lieu par le passé ;
- la poursuite de la réflexion sur les aléas et les nouvelles règles de constructibilité au droit des anciens quartiers de la mine de Varangéville (contentieux en cours avec la mairie) ;
- la poursuite des contrôles de terrain, notamment sur la thématique des mesures environnementales prises dans le cadre des récentes autorisations de nouveaux champs d'exploitation (champs de Drouville et de Gellenoncourt pour CSME et pistes de Novacarb), ainsi que les mesures mises en œuvre dans le cadre des DADT ;
- le suivi du développement du champ d'exploitation de la société Saline d'Einville.

Concernant l'inspection du travail, l'année 2022 sera principalement marquée par les élections des délégués mineurs de la mine de Varangéville pour une durée de 3 ans.

Les transports

Concernant la sécurité des véhicules automobiles

Le contrôle technique est obligatoire pour les véhicules légers comme pour les véhicules lourds. Ce contrôle est réalisé, par délégation de service publique, dans des centres et par des contrôleurs techniques agréés par les préfets de département.

En 2022, aucune fermeture administrative en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a été prise à l'encontre des centres de contrôle technique en région. Aussi, toutes les actions de surveillance prévues ont ainsi pu être menées par les services de l'État.

Dans le département de la Meurthe-et-Moselle, 75 installations de contrôle et 149 contrôleurs techniques sont agréés.

En 2022, 65 actions de contrôles ont été réalisées au sein des centres. 29 procédures de sanction administrative ont été engagées et ont abouti à 9 décisions de suspension ou de retrait des agréments des installations ou des contrôleurs, pour des durées s'échelonnant de quelques jours à plusieurs mois.

Concernant les homologations de véhicules

L'homologation ou la réception des véhicules est l'acte par lequel une autorité administrative de l'État atteste de la conformité du véhicule aux réglementations concernant les exigences techniques applicables, notamment pour la sécurité et les émissions. La délivrance de cet acte est indispensable à l'obtention du certificat d'immatriculation et à la commercialisation d'un véhicule. Les demandes d'homologation sont déposées en région, soit par les professionnels (constructeurs, transformateurs ou importateurs de véhicules), soit par des particuliers suite notamment à des modifications de leurs véhicules ou l'achat de véhicules importés non homologués dans les États-Membres de l'Union Européenne.

En 2022, l'activité a été soutenue. Néanmoins, les conditions sanitaires associées aux difficultés d'approvisionnement d'équipements (semi-conducteurs par exemple) et à l'augmentation des coûts de certaines matières premières ont pesé sur le nombre de véhicules neufs homologués. A l'inverse, les réceptions de véhicules déjà immatriculés, mais en provenance de pays-tiers, a fortement augmenté, notamment sur le marché des véhicules « particuliers ».

Concernant le projet de l'A31bis

Suite au débat public mené en 2015 et à la concertation publique locale de 2018-2019, la décision ministérielle du 28 juin 2019 (disponible sur www.a31bis.fr) a commandé :

- le démarrage des études préalables sur les secteurs nord (Richemont-frontière luxembourgeoise) et centre (section courante Frouard-Augny, échangeurs d'Hauconcourt et de Fey) du projet ;
- mise en place d'une démarche multi-partenariale et multimodale sur le secteur sud (Toul-Dieulouard) pour étudier les solutions permettant de répondre aux enjeux de mobilité sur le secteur.

Une nouvelle étape d'études et de concertation pour la période 2020-2022 a ainsi débuté suite au comité global d'itinéraire A31 Bis en octobre 2019 dans l'objectif de porter le projet à l'enquête publique à l'issue.

Suite à ce comité, des prestataires ont été recrutés début 2020 afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des études préalables à la déclaration d'utilité publique sur les secteurs nord et centre du projet ainsi que la mise à jour des études de trafic et socio-économiques.

En 2021, ces prestataires ont poursuivi leur travail sur plusieurs sujets, dont :

- l'état initial de l'étude d'impact : inventaires faune/flore, campagnes de mesures air et bruit, diagnostic paysager...
- le diagnostic de l'existant : analyse de l'infrastructure existante, recensement des ouvrages d'art, prévision de campagnes géotechniques, relevé de l'assainissement et des réseaux existants, diagnostic sécurité...
- campagne de comptages pour les études de trafic
- définition des variantes

Concernant la démarche multi-partenaire et multimodale sur le secteur sud (Toul-Dieulouard) pour étudier les solutions permettant de répondre aux enjeux de mobilité sur le secteur, un travail préparatoire a été poursuivi en 2021 réunissant les services techniques concernés de la Métropole, de la Multipôle Nancy Sud Lorraine, du Département, de la Région et de l'État. Un diagnostic des nombreuses connaissances déjà existantes a été réalisé avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Nancy et a permis de lancer cette démarche sur le plan politique en 2021. Un projet de protocole de fonctionnement a été réalisé.

La poursuite des études initiées début 2020 une nouvelle phase de concertation fin 2022 concernant le choix des variantes préférentielles. Lancement des études issues de la démarche multi-partenaire et multimodale sur le secteur sud (Toul-Dieulouard)



L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP)

Responsable de l'unité départementale : Éléonore HOLTZER
Directrice régionale : Christelle CREFF

Les missions générales du service

Sur l'ensemble de l'année 2021, l'équipe est en effectif complet (10 agents) grâce au recrutement d'un architecte, agent contractuel, sur le poste d'ingénieur responsable du secteur sud du département.

Les missions de terrain ont pu reprendre cette année 2021, notamment les visites de surveillance de l'entretien des monuments historiques et les permanences qui se tiennent dans les territoires aux côtés des services des collectivités. Les rendez-vous à l'UDAP ont également pu à nouveau être proposés au public du fait de l'allègement des restrictions sanitaires.

Service déconcentré du Ministère de la Culture, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), seul service de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à l'échelle départementale, accompagne, expertise et contrôle toutes les interventions de nature à modifier les paysages urbains et ruraux en espaces protégés. Son action se développe à toutes les échelles, allant du détail architectural jusqu'au grand paysage (architecture, urbanisme et paysage).

Le département de Meurthe-et-Moselle compte 595 monuments historiques classés ou inscrits au titre du Code du Patrimoine, 33 architectures labellisées ACR, 38 sites classés ou inscrits au titre du Code de l'Environnement, 3 sites patrimoniaux remarquables (et 3 supplémentaires en cours de création), 1 PNR, 14 PVD, 7 ORT, 3 ACV et 2 biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce qui en fait un des départements du Grand Est les plus riches en termes de patrimoines. La ville de Nancy notamment est la quatrième ville de France en termes de nombre de monuments (259).

L'UDAP de Meurthe-et-Moselle est l'unité départementale la plus importante de la région Grand-Est après celle du Bas-Rhin, de par la quantité d'avis émis (20ème de France) et le nombre de ses monuments historiques et espaces protégés.

Le contrôle et le conseil

- ✓ Veiller à l'application de la législation au titre des codes du patrimoine mais aussi de l'environnement et de l'urbanisme, notamment via les autorisations d'urbanisme et de travaux dans les espaces protégés (abords de monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO) ;
- ✓ Conseiller les publics et les collectivités, en privilégiant le travail en amont ;
- ✓ Promouvoir une architecture et un aménagement urbain et paysager de qualité.

La conservation

- ✓ Participer à la veille sanitaire sur les monuments historiques inscrits et classés, et au contrôle scientifique et technique sur les autorisations de travaux sur les monuments
- ✓ Assurer l'expertise et le suivi des travaux d'entretien sur les monuments historiques inscrits et classés au titre des monuments historiques, ainsi que la gestion des dossiers de demande de subventions d'entretien ;

- ✓ Assurer les missions de conservateur des monuments appartenant au Ministère de la Culture (Cathédrale et Hôtel Ferraris à Nancy) et de responsable unique de sécurité pour la Cathédrale.

L'expertise

- ✓ Accompagner techniquement les procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée ;
- ✓ Accompagner techniquement les projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine, y compris non protégés, notamment sur les projets financés en partie par la Fondation du Patrimoine et la Région ;
- ✓ Apporter une expertise en matière d'architecture contemporaine de qualité ;
- ✓ Participer à l'avis du Préfet pour l'intégration paysagère des dossiers éoliens, photovoltaïques et des installations classées.

L'information

- ✓ Accueillir et informer les demandeurs aussi bien particuliers que professionnels, ou collectivités et associations ;
- ✓ Réaliser des actions de sensibilisation (réunions publiques, interventions en milieu scolaire, universitaire et associatif).

Les données marquantes de l'année

Les avis ADS en espaces protégés

Dans le cadre de l'amélioration du traitement des autorisations de travaux en espace protégé, engagée par le ministère depuis 2010, l'UDAP s'est attachée à répondre dans les délais qui lui étaient impartis à l'ensemble des autorisations d'urbanisme portant sur des travaux dans les espaces protégés du département.

Le délai moyen de traitement, pour les plus de 7 488 dossiers reçus, est de 21,50 jours, ce qui représente 1,50 jour de moins qu'en 2020, et correspond à l'objectif national fixé par le Ministère de la Culture.

L'augmentation du nombre de dossiers à traiter par le service, à effectif constant par rapport à 2020, a été de +30 %. (Pour mémoire, en 2020, l'augmentation du nombre de dossiers par rapport à 2019 était de +15%).

Le maintien d'une politique de sensibilisation et de conseil en matière de qualité architecturale et de développement durable dans les espaces protégés

L'UDAP constitue un véritable service de terrain, proche des citoyens. En effet, plus de 30% du temps de travail des instructeurs et responsables sont consacrés à la rencontre des porteurs de projets et au suivi des dossiers sur le terrain (142 rendez-vous à l'extérieur, hors « permanences » malgré la crise sanitaire et les protocoles renforcés).

Comme les années précédentes, le service a eu la volonté de se rapprocher des citoyens et des élus dans la gestion des autorisations du droit des sols en organisant les coordinations « *architecture et patrimoine* » ou « *permanences* ». Leur fréquence varie selon le nombre de demandes et la taille de la commune. Elles peuvent donc être trimestrielles, mensuelles ou hebdomadaire. Chacune permet de traiter de 6 à 8 dossiers par permanence et également d'échanger sur les projets communaux, en lien avec les élus et les services instructeurs.

Dans l'année, 126 permanences ont été tenues à Nancy, Lunéville, Toul, Baccarat, Briey, Longwy, Pont-à-Mousson, ainsi qu'à la communauté de communes du Chardon Lorrain à Thiaucourt. En outre, deux à trois demi-journées par semaine sont réservées pour un accueil

des demandeurs au service (131 rendez-vous à l'UDAP ou en visioconférence en 2021). L'accueil physique a été remplacé, très rapidement, par l'accueil en visioconférence.

Au total, ce sont 1 217 dossiers qui ont pu être examinés en amont d'un dépôt d'autorisation de travaux ou pour permettre de trouver des mesures compensatoires permettant de régulariser des travaux déjà effectués afin d'éviter une procédure judiciaire.

La surveillance de l'état sanitaire des monuments historiques et travaux d'entretien des édifices protégés

En 2021, l'UDAP a suivi 19 projets de travaux d'entretien et a subventionné 17 opérations (cf. tableau 1) et réalisé environ 60 visites de chantier.

Dans le cadre de ses missions de conservation des édifices appartenant à l'État et affectés au Ministère de la Culture (Cathédrale de Nancy et Hôtel Ferraris) : l'UDAP a engagé des travaux pour une somme de 24 436,00 € en 2021 pour la réalisation de travaux d'investissement (cf. tableau 2).

Tableau 1 - Travaux d'entretien sur monuments historiques inscrits & classés – Dépenses fonctionnement

Commune	Édifice	Nature des travaux	Montant total travaux	Montant subvention UDAP / DRAC
ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	Domaine de l'ancienne forge de Buré	Entretien menuiseries	42 351,88 €	12 705,56 €
CIREY-SUR-VEZOUZE	Abbaye de Haute Seille	Réfection couvertures	24 412,18 €	4 882,18 €
HAROUÉ	Château (Bassompierre)	Réparation charpente	3 850,00 €	1 925,00 €
HAROUÉ	Château (Bassompierre)	Travaux complémentaires d'entretien des couvertures	5 177,15 €	2 558,57 €
LONGWY	Enceinte fortifiée de la ville haute et Porte de France	Entretien remparts 2021	50 000,00 €	25 000,00 €
NANCY	Hôtel de Morvilliers (38 place Carrière)	Porte entrée + parcours couverture	25 214,75 €	10 085,90 €
NANCY	Immeuble (5 rue Saint-Julien)	Réfection menuiseries (2 ^e étage)	18 895,05 €	3 779,01 €
NANCY	Immeuble (6 rue de Guise)	Porte monumentale sur rue (Mise hors péril) : changement moellons, dévégétalisation, révision couvertine	22 841,00 €	4 568,00 €
NANCY	Maison Génin (2 rue Bénit)	Changement menuiseries (4 ^e étage)	13 800,00 €	3 450,00 €
NANCY	Maison Weissenburger	Réfection menuiseries (16 fenêtres)	65 574,00 €	26 229,60 €
NANCY	Villa Marguerite	Réfection façades, menuiseries, colombages, sous pentes toit, ...	122 667,58 €	24 533,52 €
NOMENY	Château	Sécurisation arases et de la clôture	16 458,80 €	8 229,40 €
NOMENY	Eglise Saint-Etienne	Rénovation menuiseries (chantier jeunes bénévoles 2021)	12 908,20 €	6 454,10 €
PIERRE-LA-TREICHE	Prieuré Saint-Nicolas-de-la-Rochotte	Entretien couverture, maçonnerie, décors peints de la chapelle	30 166,09 €	9 049,83 €
SAINT-NICOLAS-DE-PORT	Basilique Saint-Nicolas	Nettoyage couverture et entretien chéneaux	16 460,00 €	8 230,00 €

TOUL	Cathédrale Saint-Etienne	Réfection couvertures de la salle des chapitres et de la salle des archives	4 150,50 €	2 075,25 €
TOUL	Cathédrale Saint-Etienne	Réfection étanchéité cheminée au droit de la Médiathèque	14 757,00 €	7 378,50 €
VAUDEMONT	Château	Sentier : tressage végétal (chantier jeunes bénévoles 2021)	14 500,00 €	6 000,00 €
VEZELISE	Eglise Saint-Côme et Saint-Damien	Réfection partielle de la couverture (bas côté Nord)	16 913,69 €	8 456,84 €
		<i>Sous -MONTANT TOTAL – 2021 (fonctionnement) AGREGEE</i>	373 215,54 €	149 971,84 €
		MONTANT TOTAL – 2021 (fonctionnement) AGREGEE + UDAP	521 097,87 €	175 591,26 €

Tableau 2 - Travaux d'entretien sur monuments historiques appartenant à l'État en 2021

Commune	Édifice MH appartenant à l'État	Nature des travaux	Montant subvention UDAP / DRAC (TTC)
NANCY	Cathédrale	Lot : Contrats de contrôle et vérification des installations techniques	23 200,00 €
NANCY	Cathédrale	Lot : Contrat de l'entretien des couvertures	1 236,00 €
		1- Sous-montant (Cathédrale)	24 436, 00 €
NANCY	Hôtel Ferraris	2 – sous- montant (Hôtel Ferraris)	0 €
		MONTANT TOTAL ENTRETIEN 2021 / MH Etat	24 436, 00 €

Le conseil et l'expertise rendus aux élus municipaux dans le cadre des élaborations des projets de territoire

L'UDAP conseille les collectivités pour la prise en compte du patrimoine dans leur projet de territoire, et plus particulièrement à l'occasion de l'élaboration de leur plan local d'urbanisme ou plan local d'urbanisme intercommunal.

Le service intervient dans certaines réunions de travail pour accompagner les élus sur des thématiques telles que la qualité du cadre de vie, la prise en compte des patrimoines, ou des aspects plus techniques comme les orientations d'aménagement, le règlement écrit ou graphique pour favoriser la cohérence urbaine. Depuis 2016, de plus en plus d'établissements publics de coopération intercommunale prescrivent l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette démarche demande un accompagnement particulier tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme.

Le travail partenarial mis en place avec les collectivités pour les PLU et PLUi est souvent l'occasion pour l'UDAP de proposer la mise en œuvre de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques, afin de travailler avec les collectivités sur la complémentarité des outils (règlement du PLU / servitude des abords de monument historique). Ainsi, en 2021, 14 PDA (concernant les abords de 28 monuments historiques), tous réalisés entièrement en interne, ont été approuvés par arrêté de la Préfète de région.

Exemple du Secteur Grand Couronné de la communauté Seille et Grand Couronné :

5 périmètres délimités des abords, concernant 6 monuments historiques ont été approuvés au cours de l'année 2021 dans le cadre de l'élaboration du PLUi du secteur Grand Couronné. Jusque-là, la superficie des espaces protégés s'élevait à 574 hectares sur ce territoire. À la suite de cette procédure, la superficie des espaces protégés a été réduite à 448 hectares pour

cibler les espaces qui participent réellement à l'environnement des monuments historiques. En effet, ces PDA ciblent les enjeux historiques, urbains et paysagers en ne maintenant dans les périmètres que les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent et/ou qui sont susceptibles de contribuer à leur mise en valeur.



Légende

- Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits
- Périmètres de protection de 500 mètres applicables jusqu'en mai 2021
- Périmètres délimités des abords opposables depuis juin 2021
- Limites communales

En outre, l'UDAP a notamment accompagné la démarche « Bourgs structurant en milieu rural » de Baccarat, les études de redynamisation des centres bourg du Jarnisy et du secteur Sel et Vermois, et contribuer aux dossiers de porter à connaissance pour l'élaboration des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) intercommunaux, ainsi qu'à l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères pour la commune de Vaudémont.

Les dossiers particulièrement importants (liste non exhaustive)

- Grand Nancy : Expérimentation Dématérialisation Ad'S. Le service a été l'une des 8 UDAP de France expérimentatrice de la procédure de Démat'ADS sur 2 mois et un total de 16 dossiers. Deux agents sont, en outre, devenus formateurs nationaux.
- Grand Nancy : Accompagnement de la campagne ravalement obligatoire de Malzéville,
- Accompagnement des travaux d'aménagement de la Chiers et de la Crusnes (lutte contre les inondations),
- Lancement du site patrimonial remarquable de Longwy,
- Accompagnement des projets de l'îlot de l'Imagerie et de la Sûte à Pont-à-Mousson,
- Accompagnement de la résidence d'architecte à Pagny-sur-Moselle,
- Suivi et accompagnement des opérations centre-bourg et cœur de ville,
- Suivi du Plan de relance, et notamment à travers les contributions au PTRTE/CRTE, et les travaux de l'orgue de la Cathédrale de Nancy,
- Suivi mensuel en CST du chantier de Grand Nancy Thermal,
- Accompagnement en CST et en examen technique des offres des projets de la Cité Administrative et du Restaurant Inter-Administratif (RIA) à Nancy,

- Participation à l'élaboration des plans de gestion des biens UNESCO de Nancy et de Longwy,
- Participation à la modification du SPR de Nancy,
- Suivi en CST du projet du Musée Lorrain de Nancy.

La modification du site patrimonial remarquable (SPR) de Nancy :

Ces documents d'urbanisme ont pour objectif de protéger le patrimoine des destructions ou des restaurations inadaptées, tout en favorisant sa mise en valeur et son évolution harmonieuse. Les travaux d'aménagement, de réhabilitation ou de construction entrepris dans le périmètre du SPR devront respecter les règles établies par le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Ce document d'urbanisme fixe, parcelle par parcelle, les règles et prescriptions de valorisation des bâtiments (intérieurs et extérieurs) et des espaces publics. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole, cofinancée pour moitié par les collectivités, la métropole du Grand Nancy, Ville de Nancy et la DRAC.

En tant qu'acteur incontournable de la protection du patrimoine, l'UDAP accompagne l'évolution du SPR, dans le cadre des autorisations de travaux et des travaux d'élaboration relatifs au plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

L'étude de modification du PSMV a été approuvée en commission locale (CLSPR) en 2021. Elle a été arrêtée en conseil municipal et communautaire. Une enquête publique sera menée en 2022. Le document sera approuvé par Monsieur le Préfet de département avant fin 2022.

La collaboration avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSAN) :

La ville de Baccarat a conventionné avec l'ENSAN pour proposer des pistes de réflexion sur la requalification de sites majeurs. L'UDAP encourage cette démarche en participant au cahier des charges, à l'encadrement et à la correction des projets des étudiants. La même démarche sera initiée en 2022 avec Pont-à-Mousson et Vézelize.

Le projet de création d'un site patrimonial remarquable à Cons-la-Grandville, Longwy et Toul :

Au vu de la richesse et de la diversité du patrimoine urbain, paysager et architectural, la création d'un espace protégé permettant la préservation et la valorisation de ces trois territoires a été programmée en 2021.

Le projet du Musée lorrain à Nancy :

Les services de la DRAC s'attachent à accompagner financièrement et techniquement le bon déroulement du chantier qui, à ce jour, n'a pas encore démarré.

Le projet du Grand Nancy Thermal :

L'UDAP a participé à la procédure de recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la restauration, requalification et extension du site de Nancy Thermal. Un diagnostic patrimonial a été effectué par un architecte du patrimoine missionné par la métropole sous l'impulsion de la DRAC. La demande de protection pour les parties historiques de l'ensemble, en intégrant la dimension du projet en cours, a abouti lors d'une CRPA. L'arrêté a été signé, début 2021, chez Monsieur le Préfet de région.

La rénovation de la Caserne Thiry à Nancy :

L'UDAP a participé à la procédure de recrutement de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Caserne Thiry afin d'y installer la future Cité Administrative. La procédure de marché global de performance s'est achevée fin 2021. Le chantier est prévu pour 2023. Un conseil scientifique et technique se réunit régulièrement sur ce sujet.

De façon générale, l'UDAP sera en première ligne pour l'accompagnement des collectivités, des particuliers et des propriétaires de monuments historiques vers les démarches en lignes poursuivant sa forte implication dans la Démat'ADS.

Répartition des missions

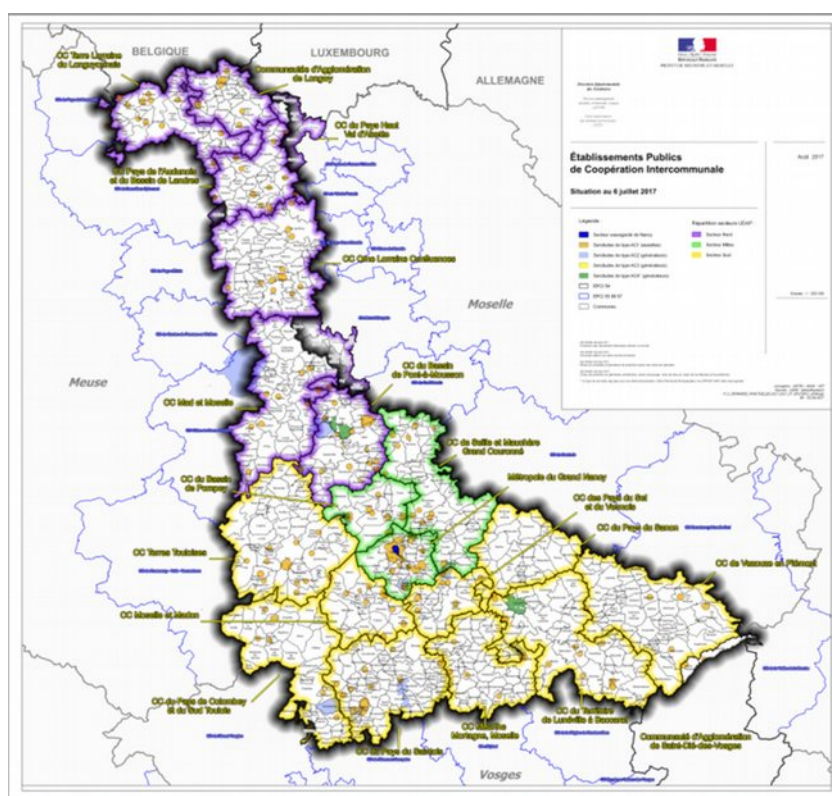
Secteurs :

Nancy : Eléonore HOLTZER avec Philippe DONO
Centre : Eléonore HOLTZER avec Béatrice MARCILLAUD
Nord : Grégoire OTT avec Carole KOBIS
Sud : Geoffrey JAGELE avec Marie FOUCAUT

Thématiques :

Contentieux : Philippe DONO
Monuments historiques : Eléonore HOLTZER, Béatrice MARCILLAUD et Jean-Claude BASTIEN
Planification : Sandrine CHASSARD
Administration – Assistante de prévention : Isabelle MATHIEU

Cartographie des secteurs – Répartition et espaces protégés de Meurthe-et-Moselle



LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

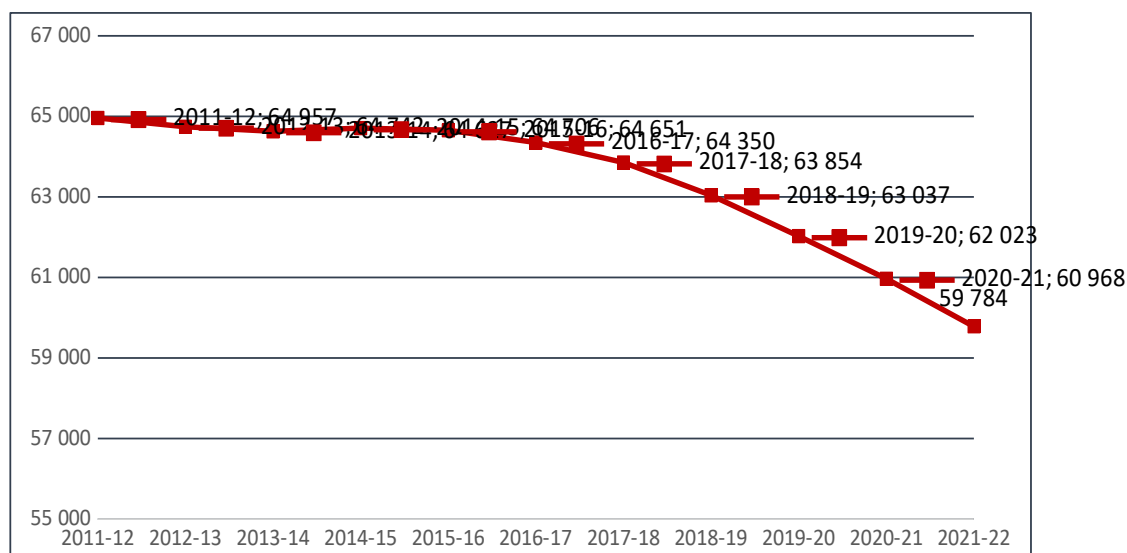
Directeur : M. Philippe TIQUET

Les effectifs de l'enseignement scolaire à la rentrée 2021

Niveau	Enseignement public	Enseignement privé
1er degré pré-élémentaire	21 312 (21 906 en 2020)	1 559 (1 544 en 2020)
1er degré élémentaire	37 838 (38 464 en 2020)	3 002 (3 021 en 2020)
1er degré enseignement spécialisé	634 (598 en 2020)	8 (9 en 2020)
Total 1er degré (566 écoles publiques et 25 privées : 20 écoles sous contrat d'association et 5 écoles hors contrat)	59 784 (60 968 en 2020)	4 569 (4 574 en 2020)
2nd degré collèges	29 183 (29 193 en 2020)	5 161 (5 119 en 2020)
2nd degré lycées	14 001 (13 877 en 2020)	2 523 (2 388 en 2020)
2nd degré lycées professionnels	6 000 (6 054 en 2020)	1 362 (1 378 en 2020)
Total 2nd degré (66 collèges publics et 14 collèges privés ; 17 lycées publics et 12 lycées privés ; 11 LP publics et 7 LP privés)	49 184 (49 124 en 2020)	9 046 (8 885 en 2020)

L'évolution des effectifs à la rentrée 2021 se caractérise par la poursuite de la chute importante du nombre d'élèves dans le premier degré - secteur public : - 1184 élèves, liée à la baisse de la démographie départementale. Les effectifs du second degré restent relativement stables pour cette rentrée, avant de connaître la répercussion de la déprise démographique amorcée dans le premier degré.

L'évolution des effectifs du 1er degré sur 10 ans



Les résultats aux examens 2021 en Meurthe-et-Moselle

Les taux de réussite aux différents examens de la session 2021 s'établissent à des niveaux proches de la moyenne académique.

	Département	Académie	National	Ecart 54 / académie
DNB série générale	88,7	88,9	89,0	- 0,2
DNB série professionnelle	82,7	82,1	78,0	+ 0,6
Baccalauréat série générale	98,0	97,8	97,6	+ 0,2
Baccalauréat série technologique	93,5	93,5	93,8	0
Baccalauréat série professionnelle	87,9	87,3	86,7	+ 0,6

La politique de dédoublement en Grande section, CP et CE1

Depuis le début de la réforme, 185 classes ont été dédoublées en éducation prioritaire dans le département.

A la rentrée 2021, les efforts pour le dédoublement ont été poursuivis, ainsi

- en REP + : 100 % des écoles_sont dédoublées en GS-CP-CE1.
- en REP : 100 % des écoles_sont dédoublées en GS-CP-CE1

L'instruction en famille et dossiers CNED

On constate une stabilisation des demandes après un développement important de l'instruction en famille lié à la mise en place de l'instruction obligatoire dès 3 ans et à l'inquiétude des familles du fait de la pandémie.

	2019/2020	2020//2021	Rentrée 2021
CNED inscription réglementée (gratuite)	203	351	285
Instruction par la famille	237	408	366
Répartition IEF :			
1er degré : Élémentaire	83	170	138
1er degré : Maternelle	110	146	123
2nd degré	44	92	105

L'école inclusive

ENSEMBLE
pour L'ÉCOLE
INCLUSIVE

En décembre 2021, 6229 élèves avec orientations de parcours scolaires bénéficient d'un suivi au titre du handicap et de l'inclusion scolaire :

- **4808** élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dont **2807** accompagnés par des AESH
- **1421** élèves en parcours spécialisés

L'accompagnement, individuel, mutualisé ou collectif, est assuré par 1387 Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) soit 935 Équivalents Temps Plein (ETP).

26 Enseignants(es) référents sont répartis sur le territoire départemental pour assurer le suivi des élèves, la liaison avec les familles et les équipes enseignantes.

Le département de Meurthe-et-Moselle a en outre déployé 62 Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) depuis la rentrée de septembre 2020. Ces PIAL correspondent à un territoire d'intervention des AESH, pour l'essentiel un collège et son secteur d'écoles, permettant ainsi la mutualisation des moyens et la poursuite d'accompagnement tout au long de l'année (remplacement, continuité école-collège).

Le département de Meurthe-et Moselle dispose, de plus, d'Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS).

Les ULIS sont des dispositifs spécifiques de scolarisation à effectifs réduits et proposant pour des élèves en situation de handicap de bénéficier en dehors de leur classe ordinaire de référence de temps de regroupements autant que de besoins :

Le département compte en 2021 :

60 ULIS en école

39 ULIS en Collège

6 ULIS en Lycées Professionnels

Au total 1148 élèves sont scolarisés en ULIS.

En lien avec le déploiement du plan autisme, l'ARS et les établissements médico-sociaux, le département de Meurthe-et-Moselle dispose depuis septembre 2020 de 2 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) et 1 unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA).

L'école face à la crise sanitaire

Mise en œuvre de la continuité pédagogique :

La continuité pédagogique, comme en 2020, s'est appuyée sur les ressources numériques disponibles, parmi lesquels l'ENT (40% des communes en sont dotées). Face aux différentes difficultés rencontrées (absence de matériel, de connexion wifi, difficultés initiales de connexion...), la mobilisation des enseignants permet de réduire le nombre de familles sans relation avec l'école (contacts réguliers par téléphone, diffusion de documents papier en respectant les mesures barrières...).

Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise :

Suite à la décision en novembre 2021 de non brassage des élèves dans les établissements scolaires, le dispositif de garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise a été très rapidement de nouveau opérationnel.

Les temps de concertation réguliers entre l'ARS, le Service Petite Enfance du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, les services de l'Éducation Nationale pour les 1^{er} et 2nd degrés ont permis de mettre en place des modes de communication communs à destination de toutes les familles prioritaires pendant la crise.

Un réseau de 4 pôles d'accueil potentiels a été défini en concertation avec les maires, les directeurs d'école et les Inspecteurs de l'Éducation Nationale (Vandoeuvre-Brabois, Nancy, Toul et Longwy). Les pôles d'accueil ont été activés en fonction des besoins.

La campagne de vaccination des 12-17 ans :

A la rentrée scolaire de septembre, une campagne de vaccination a été organisée selon 3 modalités : en établissement, au sein d'établissement regroupant les élèves d'un secteur, en centre de vaccination. La Région a mis à disposition les bus nécessaires au transport des élèves hors aires urbaines. 1630 élèves ont ainsi reçu au moins une injection dans le cadre de cette action spécifique dédiée aux élèves. Une nouvelle campagne de vaccination a été organisée pour les élèves du Nord du département en décembre, au vu des chiffres de vaccination encore en retrait par rapport au reste du département.

La cité éducative du plateau de Haye à Nancy, Laxou et Maxéville

Portée par trois communes (Laxou, Maxéville et Nancy) au sein de la Métropole du Grand Nancy, la cité éducative du Plateau de Haye couvre un ensemble urbain regroupant deux Réseaux d'Éducation Prioritaires Renforcés (REP+).

Après le confinement, 270 ordinateurs portables ont été achetés pour les élèves boursiers des collèges Jean-Lamour et La Fontaine. La « Fabrique des Possibles », les acteurs de la cité éducative, la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) et plusieurs associations de quartier ont défini des actions de formation et d'accompagnement à l'usage du numérique éducatif auprès des élèves, de leurs familles et des professeurs de ces établissements.

Sur l'axe petite enfance, un emploi de coordinatrice permet d'organiser le travail des éducateurs de jeunes enfants sur le quartier afin d'amorcer un travail avec les familles avant le début de la scolarisation obligatoire.

Le réseau d'interprétariat s'appuyant sur des ressources locales se met en place. Il vise à faciliter le dialogue entre les familles allophones et les diverses administrations (scolaires, sociales) dans leurs différentes démarches pendant les rendez-vous.

En matière sportive, un effort est porté sur les réformes prioritaires que sont le « savoir rouler à vélo » et le « savoir nager ». Des vélos et des matériels ont été achetés dans le cadre de la cité éducative.

Sans négliger les effets indéniables de la crise Covid, les actions de la cité éducative du plateau de Haye ont maintenant concrètement démarré et fédèrent davantage tous les acteurs, notamment grâce à la nouvelle gouvernance qui a été instaurée courant 2021. Les emplois créés montrent aussi leur valeur ajoutée, que ce soit dans l'accompagnement des actions ou dans la structuration des processus. La question de la réussite éducative est ainsi bien prise en compte par tous.

Mixité sociale et sectorisation des collèges

Un travail pluriannuel est engagé pour améliorer la mixité des collèges de la Métropole du Grand Nancy.

- les affectations des élèves du parcours CHAM (Classe à horaire aménagé musique) ont été modifiées entre le collège de la Craffe et le collège A. Mézières, moins favorisé, où une nouvelle classe est ouverte. Les effets positifs sont mesurables et il n'a pas été constaté de sorties des élèves du parcours CHAM.

- la refonte de la sectorisation de 8 collèges du Sud-Ouest de la Métropole a été engagée en prenant en compte l'ouverture du collège Artem à Nancy pour la rentrée 2022 : la nouvelle sectorisation résulte d'une analyse fine des revenus moyens par zone pour accroître la mixité des 6 collèges concernés. En concertation avec le Conseil départemental, des changements de sectorisation ont été actés pour la rentrée 2021 de manière à limiter les effectifs des collèges Simone de Beauvoir et Jacques Callot à Vandœuvre. En effet, lors de la préparation de la rentrée 2021, les prévisions sur ces 2 établissements faisaient apparaître l'impossibilité d'accueillir tous les élèves du secteur ; il a donc été décidé de revoir la sectorisation dans le contexte de l'ouverture du nouveau collège ARTEM à la rentrée 2022 et de la fermeture du collège Louis Armand. Ainsi, une partie des élèves du collège Simone de Beauvoir ont été orientés vers le collège Jacques Callot et en parallèle, une partie des élèves du collège Callot ont été orientés vers le collège Louis Armand dès la rentrée 2021.

Le travail de resectorisation a continué à la rentrée 2021 de manière à trouver un équilibre en termes d'effectifs et de mixité sociale pour plusieurs collèges du secteur, soit les collèges de Vandœuvre, le futur collège Artem, le collège Chopin à Nancy, le collège Chepfer à Villers et le collège Victor Prouvé à Laxou. Cette nouvelle sectorisation sera effective à partir de la rentrée 2022.

L'évaluation des établissements

La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Le processus d'évaluation concerne les écoles et les établissements du second degré.

Pour le 1^{er} degré, une école expérimentale a été désignée pour cette année scolaire 21/22. Il s'agit de l'école maternelle Boudonville à Nancy.

L'école a reçu une équipe d'évaluateurs externes et les échanges ont abouti à un rapport qui servira de base à l'établissement du projet d'école.

Le nouveau processus d'évaluation des établissements du second degré a concerné 13 établissements du département en 2021 : 12 collèges et un lycée professionnel. Après une phase d'auto-évaluation, les EPLE ont reçu des équipes d'évaluateurs externes et les échanges ont abouti à la rédaction des rapports d'évaluation qui seront la base de contrats d'objectifs et de projets d'établissements renouvelés.

Le Service National Universel

Le séjour de cohésion du SNU, étape clef du dispositif, s'est déroulé du 20 juin au 2 juillet 2021 au sein du lycée Varoquaux de Tomblaine. 102 jeunes venus d'autres départements de la Région Grand Est ont bénéficié d'un hébergement de qualité et des structures de ce lycée. Durant ce temps, ce sont 125 Meurthe-et-mosellans qui se sont rendus dans les centres hors département.

Le projet pédagogique élaboré par une équipe d'encadrement très motivée a fait alterner les modules nationaux et les activités conçues localement, les temps collectifs et les bilans individuels. Différent des temps scolaires ou de loisirs, le SNU en est complémentaire et vise à transmettre le socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense.

La visite de Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la Jeunesse et à l'engagement, a été un temps fort de ce séjour, démontrant la capacité des associations locales à se mobiliser pour intervenir dans les temps éducatifs de ce séjour.

La Mission d'intérêt général sera à réaliser par les jeunes dans l'année qui suit le séjour de cohésion (sur 84h ou 12 jours consécutifs). Des missions sont proposées par les structures du département dans les domaines suivants : défense, mémoire et sécurité, sport et éducation, citoyenneté, culture, santé en environnement.

La campagne visant à recruter la cohorte 2022 a été lancée depuis le 8 novembre 2021.

Rattachement du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service met en œuvre les politiques de jeunesse, d'engagement, de sports et de la vie associative sous l'autorité du Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, en lien avec la délégation régionale académique (DRAJES) placée sous l'autorité du Recteur de région académique.

Le SDJES 54 est composé de 13 agents (1 cheffe de service, 4 conseillers d'animation sportive, 4 conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, dont le délégué départemental à la vie associative et 4 agents administratifs).

Parmi les missions du SDJES figurent notamment :

Dans le champ de la jeunesse :

- la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs (ACM) et le contrôle du respect du Code de l'action sociale et des familles pour ces accueils
- l'organisation du jury BAFA et le suivi des candidats
- les projets éducatifs de territoire, les plans mercredis, et les colos apprenantes

Pour l'engagement :

- le déploiement du service national universel (séjour de cohésion et missions d'intérêt général)
- le service civique (agrément, projets spécifiques et formation des volontaires)

Dans le champ du sport :

- la promotion et le développement du sport pour tous : le sport-santé, le sport et handicap, les équipements sportifs, savoir rouler à vélo, l'aisance aquatique et savoir nager
- la sécurité des usagers dans la pratique sportive par le contrôle du respect du Code du sport des établissements d'activité physique et sportive, et la délivrance des cartes professionnelles d'éducateurs sportifs

Pour la vie associative :

- le soutien aux associations par leur accompagnement, et le pilotage départemental du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)
- la valorisation des bénévoles (médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif)
- la réserve civique

Dans le champ des métiers du sport et de l'animation :

- Le développement de l'emploi sportif et de l'apprentissage
- L'information et l'insertion des jeunes dans les métiers du sport et de l'animation (SESAME)
- Les mesures se rapportant au plan "un jeune une solution"

LA DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Délégué territorial : intérim assuré par Mme Aline Osbéry jusqu'au 28 février 2021
Du 1^{er} mars 2021 au 17 février 2022 : M. Franck Gérolt.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) agit pour le compte du Préfet ou lui apporte son expertise sanitaire dans le cadre d'un protocole portant sur les domaines suivants : les événements sanitaires présentant un risque pour la santé de la population ou susceptibles de présenter un risque de trouble à l'ordre public, la protection contre les risques sanitaires liés à l'environnement, le volet sanitaire des dispositifs ORSEC établis sous le contrôle du préfet de département, la fourniture des avis sanitaires nécessaires à l'élaboration des plans et programmes ou de toute décision impliquant une évaluation de leurs effets sur la santé humaine, les hospitalisations sans consentement, les inspections et contrôles, la permanence médicale et pharmaceutique des soins.

L'activité 2021 de l'ARS-DT54 continue à être impactée par la crise sanitaire COVID-19. Cela concerne notamment les activités d'inspection-contrôle sur place qui n'ont pas pu se faire, le contrôle sanitaire des eaux de loisirs avec une ouverture intermittente des piscines en lien avec les consignes sanitaires. Les missions relatives à l'habitat indigne sont également touchées avec un moins grand nombre de visites possibles au regard de la mobilisation de 2 agents sur le contact-tracing.

Prévention et gestion des risques liés à l'eau

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Le contrôle sanitaire concerne non seulement les réseaux publics de distribution, mais aussi les réseaux alimentés par des puits privés qui desservent des établissements accueillant du public (entreprises, restaurants, gîtes...) ou des entreprises agro-alimentaires.

Des prélèvements et analyses d'eau sont effectués par un laboratoire agréé, désigné par le directeur général de l'ARS dans le cadre d'un marché public (laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux de 2021 à 2024) en différents points du réseau potable (captages d'eau potable, réservoirs, stations de traitement et robinets des consommateurs).

Ces analyses incluent la recherche d'éléments physico-chimiques et bactériologiques classiques ainsi que celle de polluants (pesticides et leurs métabolites, composés organiques volatils, métaux lourds...).

La conformité de l'eau est établie en comparant les résultats des analyses de l'eau à des limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

L'ARS expertise les résultats du contrôle sanitaire et, en cas de non-conformité et de risque sanitaire pour le consommateur, propose au Préfet les mesures de gestion adaptées (restriction de consommation, dérogation aux limites de qualité après évaluation du risque sanitaire...). Elle rédige une note sur la qualité de l'eau rédigée par l'ARS qui est jointe à la facture d'eau établie par les communes. Une synthèse est également diffusée aux unités de distribution de plus de 3 500 habitants.

Quelques chiffres :

- 470 captages destinés à la production d'eau potable ;
- 353 unités de distribution (UDI = zone géographique de distribution d'eau de qualité homogène et gérée par un couple unique « maître d'ouvrage-exploitant », tenant compte également des limites administratives départementales) ;
- 4 606 prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine ;
- 9 restrictions de consommation prononcées pour 8 417 habitants, dont 2 pour effraction de réservoir ;
- 0 contrôle et inspection sur site d'installations de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Points clés :

- *Inclusion de nouveaux métabolites de pesticides dans le contrôle sanitaire, ce qui porte à 203 le nombre de molécules de pesticides et de leurs métabolites recherchées dans le cadre du nouveau marché avec CARSO-LSEHL ;*
- *Promotion du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) auprès des PRPDE*

Contrôle sanitaire de la qualité des eaux de piscines

Afin de garantir de bonnes conditions sanitaires pour les baigneurs, les piscines ouvertes au public doivent être déclarées. Elles font l'objet de contrôles sanitaires réguliers par l'ARS, portant notamment sur l'hygiène générale de l'établissement et la qualité de l'eau des bassins, conformément à la réglementation en vigueur.

Les résultats des analyses, effectuées par le laboratoire agréé mandaté par l'ARS (laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux de 2021 à 2024), sont communiqués aux gestionnaires des piscines qui doivent les porter à la connaissance des usagers par voie d'affichage.

En cas de non-conformité, l'ARS propose les mesures de gestion adaptées qui peuvent aller jusqu'à la fermeture administrative du bassin.

Quelques chiffres :

- 64 établissements (publics/privés, permanents/saisonniers), 118 bassins (hors pédiluves) ;
- 1 152 analyses (hors pédiluves), 12 fermetures de bassin prononcées ;
- 3 contrôles et inspections sur site.

Points clés :

- En raison du contexte sanitaire, exploitation compliquée de nombreux établissements alternant ouverture et fermeture, notamment les piscines privées qui ont été fermées plusieurs mois ;
- Travail d'adaptation permanente de l'ARS et du laboratoire face à la succession des périodes d'ouverture et de fermeture ;
- Travail conséquent de préparation de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation Piscines publiée en mai 2021 : mise à jour des données, préparation de l'avenant au marché public et recensement des nouveaux établissements concernés : bassins de balnéothérapie à usage de soins pratiquée par certains établissements de santé, établissements médico-sociaux et masseurs kinésithérapeutes libéraux ;
- Ouverture du nouveau centre aquatique de Grand Longwy Agglomération.

Contrôle sanitaire des baignades en eau libre

Les baignades en eau libre sont déclarées au préfet et au directeur général de l'ARS par les maires, après recensement des sites sur leurs communes.

La personne responsable d'une eau de baignade (PREB) réalise un profil de vulnérabilité de sa baignade. Ce document est renouvelé en fonction du classement réalisé en fin de saison, au vu des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières années.

Le contrôle sanitaire comprend l'inspection des sites (respect de la réglementation, hygiène générale, contrôle des mesures de gestions mises en œuvre) et la surveillance analytique des eaux de baignade (prélèvements et analyses).

Les résultats des analyses, effectuées par le laboratoire agréé mandaté par le directeur général de l'ARS (laboratoire CARSO-LSEHL de Vénissieux de 2021 à 2024), sont communiqués aux PREB qui doivent les porter à la connaissance des usagers par affichage sur le site.

En cas de non-conformité des analyses, la PREB informe l'ARS des circonstances qui ont eu une incidence négative sur la qualité des eaux de baignade. En cas de dépassement d'une norme impérative le maire, le PREB ou le préfet peut fermer la baignade.

Quelques chiffres :

- 4 baignades déclarées mais 3 ouvertes au public en raison du contexte sanitaire COVID-19 ;
- 19 analyses, 0 contrôle sur site ;
- 2 fermetures de baignade prononcées ;
- Événements particuliers : 1 bloom de cyanobactéries à Pont-à-Mousson (Grand Bleu et TG Park).

Point clés : Classement des baignades :

- Favières : excellent,
- Pont-à-Mousson (Grand Bleu) : excellent,
- Pont-à-Mousson (TG Park) : pas de classement (nouvelle baignade),
- Pierre-Percée : pas de classement.

Prévention du risque légionellose

A réception d'une déclaration obligatoire d'un cas de légionellose, l'ARS doit mener une double enquête médicale et environnementale, pour prévenir l'apparition d'autres cas.

Les 30 enquêtes environnementales réalisées pour les 30 cas déclarés en Meurthe-&-Moselle (dont 27 y étant domiciliés et 3 y ayant séjourné) ont conduit notamment au contrôle sur pièces de 11 établissements recevant du public (ERP) fréquentés par les patients (2 établissements de santé, 1 résidence autonomie, 1 dentiste, 1 club de sport, 2 locaux associatifs et 4 supermarchés). 36 prélèvements ont été effectués aux domiciles des patients. Aucun épisode avéré de cas groupés n'a été identifié.

L'arrêté du 1^{er} février 2010 prévoit une surveillance des installations d'eau chaude sanitaire dans les ERP : suivi de la température et analyses légionelles. Dans ce cadre, la DT ARS procède à des contrôles sur pièces et des contrôles sur site.

Deux contrôles sur place ont été réalisés : 1 établissement médico-social et 1 piscine.

Des contrôles sur pièces et/ou accompagnements de gestionnaires ont porté sur 98 établissements : 27 établissements médico-sociaux (EHPAD et établissements pour personnes handicapées), 11 établissements de santé, 16 piscines, 11 locaux sportifs, 2 hôtels, 1 camping, 2 établissements scolaire, 2 établissements pénitentiaires ainsi que 26 structures diverses.

Ils ont mis en évidence une contamination du réseau d'eau chaude sanitaire pour 19 d'entre eux, avec un suivi réalisé par l'ARS-DT54. Cela a concerné 6 établissements de santé, 5 établissements médico-sociaux, 5 piscines, 1 établissement scolaire, 1 hôtel ainsi qu'1 établissement pénitentiaire.

Quelques chiffres :

- 30 cas de légionellose de domiciliés ou ayant fréquenté le département ;
- 100 contrôles (sur pièces et/ou sur site) ;
- 19 contaminations de réseaux d'eau chaude sanitaire avec accompagnement ARS.

Point clés :

- Sur-incidence cas de légionellose en 2021 par rapport à 2020 avec deux fois plus de cas, situation partagée par plusieurs départements du Grand Est.

Périmètres de protection des captages

L'instauration des périmètres de protection des captages (PPC) s'inscrit dans une démarche globale permettant de répondre à plusieurs obligations :
autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine en application des articles L.1321-7 et R.1321-6 à 8 du code de la santé publique ;
déclaration d'utilité publique de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général
instauration des périmètres de protection en application des articles L.215-13 du code de l'environnement et L.1321-2 du code de la santé publique.

Pas de nouvelle déclaration d'utilité publique ou d'arrêté de protection de captage pris en 2021. Il reste **36 captages** à protéger.

Prévention et gestion des risques dans les espaces clos

Lutte contre l'habitat indigne et saturnisme infantile

Habitat indigne

L'habitat indigne recouvre les situations d'habitats dégradés qui font l'objet d'un pouvoir de police. Il s'agit principalement des manquements aux règles d'hygiène (non respect du règlement sanitaire départemental, police générale du maire), de l'habitat insalubre (pouvoir de police spéciale du préfet) et de l'habitat menaçant ruine (pouvoir de police spéciale du maire).

L'année 2021 a vu la mise en œuvre de la nouvelle réglementation Habitat. L'ordonnance 2020-1144 du 16 septembre 2020 et le décret 2020-1711 du 24 décembre 2020 créent une nouvelle police de la sécurité et de la salubrité des immeubles locaux et installations dans le code de la construction et de l'habitation qui, à partir du 1^{er} janvier 2021, remplace les procédures existantes dont celles de l'insalubrité du code de la santé publique, à acteurs constants. Parmi les changements opérés, la consultation du CODERST est désormais facultative et ne rentre plus dans le champ de la procédure contradictoire.

Quelques chiffres :

- 266 signalements/plaintes reçues par l'ARS-DT54, 30 visites techniques (ARS) ;
- 20 arrêtés d'insalubrité pris (18 sur proposition du DG ARS, 1 sur proposition du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de Nancy, 1 sur proposition du SCHS de Lunéville).

Parmi ces 20 arrêtés, on compte :

- 5 insalubrités avec passage en CODERST ;
- 9 insalubrités sans passage en CODERST (dont 1 pris par le SCHS de Nancy et 1 pris par le SCHS de Lunéville) ;
- 6 arrêtés d'urgence au titre de l'article L.1311-4 du CSP, ne nécessitant pas de passage en CODERST ;
- 17 arrêtés de levée d'insalubrité, toutes concernant des procédures d'insalubrité réparable.

Procédures en cours (arrêtés non levés) :

- issues de l'ancienne réglementation :
 - 122 insalubrités remédiables (dont 6 « amendements Mathieu ») ;
 - 37 insalubrités irrémédiables ;
- issues de la nouvelle police de la sécurité et de la salubrité :
 - 20 insalubrités ;
- 27 mises en demeure (au titre de l'article L.1311-4 du CSP).

L'année 2021 a vu la poursuite du partenariat de signalements DT- ARS / SDIS ayant entraîné un fort accroissement d'activité du Comité Technique Habitat Indigne (CTHI). La DT ARS a ainsi traité 150 signalements de situations préoccupantes (158 en 2017, 128 en 2018, 205 en 2019, 128 en 2020) dont 104 comportant des critères d'habitat dégradé et pouvant relever de l'habitat indigne (123 en 2017, 104 en 2018, 130 en 2019, 87 en 2020).

Les signalements par les services sociaux des établissements de santé se poursuivent également (principalement celui du CHRU de NANCY) avec 7 situations signalées (22 en 2018, 30 en 2019, 12 en 2020).

13 nouvelles situations d'incurie dans le logement (dont les syndromes de Diogène) ont été orientées vers l'Équipe Pluri-professionnelle dédiée aux Situations d'Incurie dans le Logement – EPSIL – portée par l'association Espoir 54 un binôme (psychologue/travailleur social) chargé d'accompagner les occupants et de faciliter une réhabilitation psycho-sociale. Cette expérimentation a vocation à être étendue sur le Pays Haut et pérennisée en 2022.

Saturnisme

Conformément à l'article L.1334-1 du code de la santé publique, tout médecin dépistant un cas de saturnisme (plombémie supérieure ou égale à 50 µg/L) doit le signaler sans délai au médecin de l'ARS. Aucun cas de saturnisme infantile n'a été constaté.

La qualité de l'air intérieur

Le radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui peut s'accumuler plus ou moins dans l'air intérieur des bâtiments, et atteindre des concentrations très élevées. C'est un agent cancérigène certain, responsable de 5 à 12 % des décès par cancer du poumon en France.

Le décret n°2018-434 du 4 juin 2018 du ministère de la santé et ses textes d'application ont modifié les dispositions réglementaires relatives à la gestion du risque radon. Elles sont applicables au 1^{er} juillet 2018 pour les établissements existants et au 1^{er} juillet 2020 pour les nouveaux établissements.

Les communes sont classées en 3 zones :

- zone 1 à potentiel radon faible ;
- zone 2 à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments : 101 communes du département sont concernées ;
- zone 3 à potentiel radon significatif. : 3 communes du département sont concernées (Bionville, Raon-les-l'Eau, Neufmaisons).

Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans sont désormais soumis à la réglementation au même titre que les établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'internat, certains établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux avec capacité d'hébergement, les établissements thermaux et les établissements pénitentiaires.

Le niveau de référence est abaissé à 300 Bq/m³ (auparavant il était de 400 Bq/m³).

L'ARS veille ainsi au respect de la réglementation dans les établissements visés et à l'accompagnement des responsables en cas de dépassement des seuils réglementaires.

Aucun dépassement du seuil de 300 Bq/m³ n'a été signalé en 2021.

Intoxications par le monoxyde de carbone

Les intoxications au monoxyde de carbone déclarées à l'ARS donnent lieu à une enquête environnementale (à l'exception des tentatives de suicide, des incendies, des intoxications en milieu professionnel et hors territoire d'un SCHS).

Cette enquête vise à déterminer la cause réelle de l'intoxication afin d'éviter les récurrences. Elle décrit notamment le local où s'est produite l'intoxication, la ou les source(s) en lien avec l'intoxication et les facteurs favorisants, ainsi que le cas échéant, les mesures correctrices.

Quelques chiffres :

- 6 foyers d'intoxications
- 16 personnes impliquées

L'amiante

3 plaintes ont été traitées dans l'année.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les opérateurs de repérage amiante ont l'obligation de transmettre au préfet les rapports mentionnant la présence d'amiante dégradé. Dans ce cadre, l'ARS s'assure que le propriétaire prend les mesures conservatoires et programme le retrait de matériau. Trois situations ont été traitées en 2021.

Grands rassemblements et opération interministérielle vacances (OIV)

L'ARS est invitée à donner son avis sur la tenue de grands rassemblements, tels que des manifestations sportives (Enduro Val de Lorraine...), des festivals (Jardin du Michel, Summer East Festival...) ou d'autres manifestations (Mondial Air Ballon...).

Cet avis concerne aussi bien l'hygiène (sanitaire, douches...), la distribution d'eau potable, la gestion des déchets, la prévention (déchets d'activités de soins à risque infectieux, addictions, nuisances auditives...) ou les dispositifs prévisionnels de secours à personnes.

Deux avis ont été rendus en 2021.

L'ARS participe habituellement chaque année à un contrôle sur site dans le cadre de l'Opération interministérielle Vacances (OIV). Les principaux points de contrôles portent sur les risques liés aux légionelles, l'application de la réglementation amiante, la prévention « canicule », l'application de la réglementation tabac voire le contrôle sanitaire des piscines/baignades. En 2021, l'OIV n'a pas eu lieu en raison du contexte sanitaire lié au COVID.

Prévention et gestion des risques dans l'environnement extérieur

L'évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact liés aux activités humaines

L'ARS assure le rôle d'expert sanitaire de l'État dans l'examen des projets d'installations ou aménagement susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et, plus particulièrement, sur la santé des populations riveraines.

Elle est ainsi consultée pour rendre des avis sur des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), des projets divers (routes, réseau gaz, EDF – loi sur l'eau), sur les dossiers Loi sur l'Eau et Autorité Environnementale. 59 avis sanitaires ont été rendus.

Points clés

- SAM de Neuves Maisons : mobilisation locale sur les émanations et les nuisances sonores. Des travaux d'amélioration sont en cours par l'exploitant suite à une mise en demeure préfectorale.

Urbanisme

L'ARS formule des avis portant sur l'alimentation en eau, la protection de la ressource... dans le cadre de l'instruction de permis de construire ou de l'élaboration des documents d'urbanisme par les collectivités locales. 28 avis sur PLU / PLUI et 213 avis sur permis de construire et autres documents d'urbanisme ont été rendus.

Funéraire

Les activités funéraires sont régies par des dispositions législatives et réglementaires codifiées par le code général des collectivités territoriales (CGCT), renvoyant à des compétences municipales et préfectorales.

Dans ce cadre, l'ARS est sollicitée pour avis sanitaire sur les chambres funéraires (1 avis rendu), crématoriums et dans certaines conditions précisées par le CGCT, pour la création ou la translation de cimetières en agglomération.

Prévention et gestion de crise

Concernant le volet sanitaire des dispositifs ORSEC établis sous le contrôle du préfet, l'ARS-DT54 a participé à la mise à jour des plans canicule et grand froid 2021 et des fiches réflexes PPI (Plan particulier d'intervention) et plan de secours spécialisés.

L'ARS-DT54 a participé le 15/07/2021 à l'activation du COD54 suite aux intempéries et la montée des eaux dans le département 54.

Avec la préfecture, l'ARS-DT54 a également participé en lien avec les différents services de l'État à 3 exercices inopinés PPI afin de tester la chaîne d'alerte.

En matière de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce que ces établissements soient conçus de manière à permettre de limiter les risques d'incendie, d'alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare, de favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique, ainsi que d'alerter les services de secours et faciliter leur intervention. L'ARS-DT54 participe aux commissions de sécurité d'arrondissement (CSA), avec voie délibérative pour les ERP de TYPE U, c'est-à-dire les établissements de soins. Dans ce cadre, 7 avis ont été rendus par la CSA dont 1 défavorable.

Soins psychiatriques sans consentement

L'activité soins psychiatriques sans consentement est assurée au sein de l'ARS par le département des soins psychiatriques sans consentement, rattaché à la direction déléguée des affaires juridiques au sein du Secrétariat Général, avec l'appui d'un cadre expert. Depuis la mise en œuvre de la phase 2 de régionalisation de l'activité décidée en 2018, une nouvelle organisation a été mise en place en juillet 2021. Le site de Nancy est maintenant rattaché au pôle de Metz, regroupant ainsi la gestion des départements 08-54-55-57.

L'activité, assurée pour le compte du préfet par l'ARS Grand Est dans le cadre des protocoles départementaux, est d'une part celle relative à l'instruction des dossiers, l'élaboration des arrêtés préfectoraux et le suivi des dossiers des personnes nécessitant des soins psychiatriques. Avec 904 arrêtés, cette activité est en légère hausse par rapport à 2020 (960 en 2017 ; 969 en 2018 ; 950 en 2019 ; 821 en 2020) mais reste plus faible que les années précédentes. Cette baisse peut être impactée par la crise sanitaire.

Dans cette activité, la part de l'activité due à l'UHSA¹ a considérablement diminué, puisque elle représente seulement 102 admissions en 2021 contre 164 en 2020, soit une baisse de 38 %.

D'autre part, concernant le contrôle des mesures de SPDRE par le Juge des libertés et de la détention (en l'occurrence les JLD des TGI de Nancy et de Briey), l'activité de 2021 (208 saisines) fait écho aux 2 années précédentes (201 en 2021 ; 209 en 2019 ; 197 en 2018 ; 205 en 2017 ; 198 en 2016). Dans ce domaine, les mainlevées sont toujours en faible nombre : 8 en 2021, soit moins de 4 % (6 en 2020 ; 2 en 2019 ; 6 en 2018).

1 UHSA : Unité Hospitalière Spécialement Aménagée

Quelques chiffres :

- Nb d'arrêtés préfectoraux pris en 2021 : 904
- Nb de saisines du Juge des Libertés et de la Détention : 208

Détail des admissions en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

- L. 3213-1 (admissions directement décidées par le préfet) : 3
- L. 3213-2 (admissions suite à une mesure provisoire d'un maire) : 49
- L. 3213-6 (transformation SPDT² en SPDRE³) : 4
- L. 3214-3 (admission de détenus hospitalisés en UHSA) : 102
- L. 122-1 (admissions irresponsables pénaux) : 2

Détail des saisines et des Ordonnances des Juges des libertés et de la détention du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

- ✓ Nombre de saisines du JLD effectuées : 208
- ✓ Ordonnances de maintien : 200
- ✓ Mainlevées : 8 dont 3 pour remise tardive des notifications aux patients non justifiés par motifs médicaux

2 SPDT : Soins psychiatriques à la Demande d'un Tiers ou en cas de péril Imminent

3 SPDRE : Soins Psychiatriques sur Décision du Représentant de l'État

LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

Directeur : Erwan Le Bris

La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est créée par arrêté interministériel du 26 mai 2006 est un service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique. Son réseau routier s'étend sur 2 régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, en partie), sur 10 départements et compte 1 340 km de routes nationales et autoroutes non concédées (hors bretelles).

Les faits marquants

Réfection de chaussées

8,5 M€ ont été consacrés à la réfection de chaussée en Meurthe-et-Moselle, notamment sur :

L'A31 :

- trois opérations dans le sens Metz vers Nancy, entre les communes de Lesménils et Belleville, soit presque 10 km, pour un montant total d'environ 3 M€
- une opération de 3,7 km entre Toul et Gondreville, pour un budget de 1,1 M€

L'A33 :

- une opération de 4,2 km entre Saint-Nicolas-de-Port et Fléville-devant-Nancy, pour un budget de 1,2 M€
- trois bretelles pour un budget de 300 000 €

La RN4 :

- une opération de 800 m sur la RN4 au niveau de Toul, pour un budget de 500 000 €
- une opération de 5,5 km sur la RN4 au niveau de Lunéville, pour un budget de 1,5 M€

La RN59 :

- une opération de 5 km sur la RN59 entre Thiaville-sur-Meurthe et Baccarat, pour un budget de 900 000 €

La RN57 :

- de nombreuses réparations ponctuelles suite aux dégâts d'hiver

Sécurité routière

L'amélioration de la sécurité des usagers reste au coeur des missions de la DIR Est qui a mené plusieurs opérations d'entretien courant tout au long de l'année (changement de dispositif de retenue, entretien de la signalisation horizontale, changement de panneaux directionnels).

Sur une section très circulée du contournement de Nancy par l'A33, le remplacement des glissières de sécurité en terre plein central (TPC) par un dispositif en béton armé a été poursuivi. L'objectif est de réduire les risques de franchissement du TPC par un poids lourd.

Viabilité hivernale

Mi-janvier 2021, la DIR Est a su faire face à un évènement neigeux de forte ampleur, en particulier sur le Pays-Haut, grâce au professionnalisme de ses équipes et au partenariat avec les autres services de l'État concernés (Préfecture, Direction Départementale des Territoires et Forces de l'Ordre).

Focus sur les ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement)

L'ensemble du patrimoine du réseau routier national est régulièrement entretenu, avec une vigilance toute particulière accordée aux ponts, comprenant a minima, une inspection technique tous les 3 ans.

Parmi tous les ponts du département de Meurthe-et-Moselle, ceux de l'A31 représentent un enjeu tout particulier, puisqu'il s'agit d'un axe essentiel, supportant un trafic pouvant aller jusque 100 000 véhicules par jour selon les secteurs.

Les ponts de cette autoroute sont en moyenne plus dégradés que sur d'autres axes routiers. Ce phénomène s'explique par la combinaison de deux facteurs :

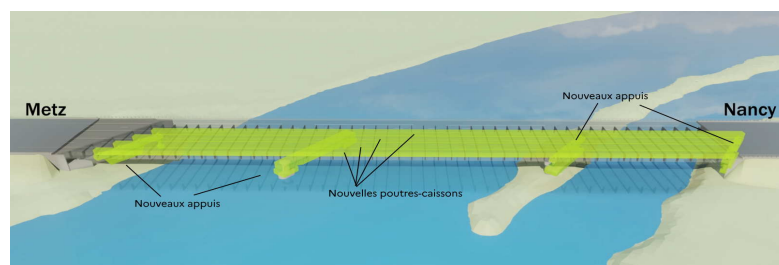
- la date de construction de l'A31 : 1968 à 1975, époque où les connaissances en sciences des matériaux et en génie civil étaient moins abouties qu'aujourd'hui
- un accroissement considérable du trafic, et notamment du trafic poids-lourds

Ainsi, à titre d'exemple, 2021 a vu le démarrage de deux chantiers importants de réparation à savoir :

- le viaduc de Belleville : ouvrage construit en 1970, qui présente une corrosion prononcée de certaines parties métalliques
- le viaduc d'Autreville : ouvrage construit en 1972, entièrement métallique reposant seulement sur deux poutres, qui présentent des signes de fatigue structurelle

En illustration

La rénovation du viaduc d'Autreville (permettant le franchissement de la Moselle par l'A31) est une opération majeure d'un montant de 46 M€, dont la réalisation a été favorisée par le Plan de Relance à hauteur de 22 M€. Les travaux consistent principalement à renforcer les appuis du viaduc. Ces travaux ont commencé en 2021 et se poursuivront sur plusieurs années. Ils occasionneront des perturbations au niveau du trafic de l'autoroute à l'horizon 2023. Des actions de communication ciblées et adaptées seront conduites autour de ces travaux, au fur et à mesure de leur progression.



LA DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Directrice : Hélène Say

Les missions d'État exercées sous l'autorité du préfet s'articulent autour du contrôle scientifique et technique de la totalité des archives publiques, sur support papier ou électronique, produites ou gérées, sur le territoire du département. Il se traduit notamment par des visites sur site, l'aide à l'élaboration et la validation des tableaux de tri, le conseil pour la mise en œuvre des procédures d'archivage, l'audit des chaînes de numérisation et des procédures d'archivage électronique notamment dans les cas de destruction anticipée des documents numérisés, l'instruction des dérogations aux délais légaux de communicabilité des archives publiques, la vérification du respect des normes en matière de construction et d'aménagement de locaux d'archives, enfin l'organisation de formations.

Pour exercer ces missions, trois agents du ministère de la culture sont affectés à la direction des archives (deux conservateurs du patrimoine et un agent de catégorie B).

Les priorités stratégiques

Elles se déclinent autour de trois axes majeurs :

- doter tous les producteurs d'archives publiques de tableaux de gestion des archives et données, et accompagner leur actualisation en tant que de besoin ;
- veiller à la mise en œuvre et au suivi régulier des procédures d'archivage réglementaires en application des tableaux de gestion ;
- préparer et accompagner la mise en place de procédures d'archivage électronique (« ingénierie archivistique »).

Le service a déménagé en 2021 (de février à septembre) dans le nouveau bâtiment du Centre des mémoires Michel-Dinet. La collecte des versements d'archives publiques, suspendus depuis 2014 en raison de la saturation de l'espace de conservation, a repris.

Le contrôle en chiffres

Contrôle sur site et formation

Nombre de visites d'inspection ou information des producteurs : 72

Nombre de tableaux de tri visés : 0

Nombre de formations assurées auprès des producteurs d'archives publiques : 0

Contrôle des archives publiques externalisées

Nombre de producteurs d'archives publiques du département ayant déclaré l'externalisation d'archives publiques non définitives : 7

Linéaire concerné : 20 853 ml

Volume de données électroniques concerné : 25 600 013 Go (dont 25,6 To pour le seul Établissement public foncier de Lorraine)

Éliminations d'archives publiques

Nombre de bordereaux d'élimination instruits pour visa : 394 (de 127 services ou directions producteurs)

Volume de données électroniques détruites avec visa : 9,2738 Go

Linéaire d'archives éliminables détruites avec visa : 5 885 m, répartis comme suit :

2021	État, services à compétence régionale	État, compétence dép./ locale	Org. de droit privé avec missions de service publ.	Étab. publics de santé	Communes et EPCI	Département, services et étab. publ.
MI éliminé	499 (8,5%)	1 767 (30%)	941 (16 %)	885 (15%)	1 230 (21%)	533 (9%)

2021 : cent-cinquantième de la création du département

Des événements ont été organisés pour les commémorations des cent-cinquante ans du département de Meurthe-et-Moselle, issu du traité de Francfort (10 mai 1871) et créé le 7 septembre 1871 : l'ouverture aux usagers, à cette date symbolique et avant la fin du déménagement du service, de la salle de lecture au Centre des mémoires ; une exposition sur la population du département depuis 1871 (« Quelle(s) histoire(s) ! Vivre en Meurthe-et-Moselle, 1871-2021 »), présentée du 26 novembre 2021 au 27 février 2022 ; la publication de l'ouvrage *Meurthe-et-Moselle, 150 ans d'histoire* (245 p).

Directeur de la publication
Arnaud COCHET
Préfet de Meurthe-et-Moselle

Réalisation
Service de la coordination des politiques publiques
Bureau de la coordination interministérielle

Avec le concours
du Service départemental de la communication interministérielle
et du Service reprographie

Préfecture de Meurthe-et-Moselle,

1, rue Préfet Claude Erignac

CS 60031 - 54038 Nancy CEDEX
consultable sur le site internet de la préfecture
www.meurthe-et-moselle.gouv.fr